

COMMUNE D'ALBERTVILLE

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JUIN 2022





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022

Le vingt-sept juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le vingt-et-un juin deux mille vingt-deux, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire
Bérénice LACOMBE, Jean-François BRUGNON, Hervé BERNAILLE, Jacqueline ROUX, Jean-Pierre JARRE, Michel BATAILLER, Pascale MASOERO, Lysiane CHATEL, Yves BRECHE, Cindy ABONDANCE, Josiane CURT, Pascale VOUTIER REPELLIN, Jean-Marc ROLLAND, Morgan CHEVASSU, Fatiha BRIKOU AMAL, Muriel THEATE, Davy COUREAU, Louis BOSC, Pierre CARRET, Laurent GRAZIANO, Dominique RUAZ, Philippe PERRIER, Stéphane JAY, Julien YOCCOZ, Claudie LEGER retardée qui a rejoint la séance avant le vote de la délibération n° 7

Étaient excusés :
Christelle SEVESSAND qui a donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Karine MARTINATO qui a donné pouvoir à Michel BATAILLER
Jean-François DURAND qui a donné pouvoir à Yves BRECHE
Alain MOCELLIN
Samuel MASSEBOEUF

Étaient absents :
Valérie GOURLIN-ROBERT
Esman ERGUL

Le quorum étant atteint (25 personnes en début de séance, 26 personnes à compter de la délibération n° 7) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire.

Louis BOSC est désigné secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022

1° Parc de stationnement de l'Hôtel de Ville – INDIGO – Compte rendu d'activité 2021

Jean-Pierre JARRE

La capacité totale de l'ouvrage est de 328 places (262 publiques + 66 privées) réparties sur 2 niveaux de sous-sol.
Ouvert 24h/24 et 7j/7.

Localement, l'exploitation est assurée par le responsable d'exploitation, Olivier RITTENER RÜFF, les services fonctionnels du siège assurant le contrôle de la gestion administrative et financière de l'exploitation.

Janvier 2017 : Fin du contrat de concession.

Depuis le 1er février 2017 : contrat de prestation de services avec INDIGO, échéance du contrat : 31 janvier 2023.

État récapitulatif des recettes

L'exploitation du parc de stationnement payant a généré une recette totale de 121 258 € (103 010 € en 2020, 139 374 € en 2019).

Tarifification

Pas de modification des tarifs.

Activité du parking

Recettes horaires : 26 710 € (23 911 € en 2020, 48 796 € en 2019)

Nous observons une hausse des recettes horaires, mais cela reste encore faible à comparer de 2019.

Recettes abonnés : 94 879 € (79 089 en 2020, 90 576 en 2019).

Travaux

Aucun travaux effectué en 2021

Le rapport est consultable auprès du service affaires générales.

2° GrDF – Présentation du compte rendu de la concession 2021

Frédéric BURNIER FRAMBORET

La distribution publique de gaz naturel sur le territoire de la commune est confiée à GRDF par un contrat de concession en date du 22 avril 1998 pour une durée de 30 ans.

4 250 clients alimentés en 2021 (- 6) pour 89 GWh de quantités de gaz acheminées (91 108 GWh en 2020).

La redevance de concession R1 s'élève à 10 000 euros.

Le patrimoine

- 7 postes de distribution publique
- 66 km de réseaux
- Longueur de réseau développé : 62 m
- âge moyen du réseau : 31 ans
- valeur nette totale des ouvrages : 4,3 M€ euros (4,4 en 2019)

L'obligation contractuelle du concessionnaire consiste à conserver le patrimoine concédé en état normal de fonctionnement par des opérations de maintenance et de modernisation des ouvrages.

513 102 k€ d'investissements sur la concession en 2021.

Les principaux chantiers de raccordements et de transition écologique

Raccordements et transition écologique	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
AVENUE DES CHASSEURS ALPINS	62 m	0	1

Les chantiers d'adaptation et de modernisation des ouvrages

Adaptation et modernisation des ouvrages	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
RUE PRESIDENT COTY	9 m	0	0
RUE DE NARVIK	1 m	0	0

En 2021, il n'y a pas eu de chantiers de modification d'ouvrages à la demande de tiers sur le réseau

Ce rapport sur la concession de distribution de gaz est consultable au service affaires générales.

3° Décisions du maire

Hervé BERNAILLE

DÉCISION DE DÉFENDRE EN JUSTICE ET DÉSIGNATION D'UN AVOCAT

Par décision en date du 12 mai 2022, désignation de Maître Nicolas POLUBOCSKO, avocat à Paris, pour assurer la représentation de la commune dans l'affaire qui l'oppose à ORIKIA PROMOTION.

Requête du 21 avril 2022 contre la commune d'Albertville demandant d'annuler l'arrêté n° PC 073 011 21 D1097 en date du 10 mars 2022 par lequel le Maire de la commune d'ALBERTVILLE a refusé un permis de construire à la société ORIKIA PROMOTION pour la réalisation d'une construction de 37 logements au 98 rue de la Combe de Savoie et enjoignant la commune d'ALBERTVILLE à lui délivrer un permis de construire pour son projet, dans un délai de dix jours à compter de la notification du jugement à intervenir et ce, sous astreinte de 300 euros par jour de retard.

DÉCISIONS CONCERNANT LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

OBJET : AMÉNAGEMENT D'UNE COUR ÉCOLOGIQUE - ÉCOLE MATERNELLE RAYMOND NOËL

Auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Au titre du fonds Assainissement : eaux pluviales (désimperméabilisation des sols et infiltration)

Coût de l'opération : 114 813 € HT

Montant de la subvention demandée : 64 490 € (56 % du projet, 70 % des frais de désimperméabilisation-végétalisation)

OBJET : CENTRE DE VACCINATION COVID-19 POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 MARS 2022

Auprès de l'Agence Régionale de Santé

Au titre du Fonds d'Intervention Régional pour l'année 2022 (FIR 2022)

Coût de l'opération : 85 524,42 € de dépenses éligibles pour le CHAM, la commune de Beaufort et la commune d'Albertville

DÉCISIONS CONCERNANT LE DÉPÔT DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME

Date	Numéro	Adresse terrain	Objet
16/06/2022	DP07301122D5119	9 av. des chasseurs alpins	Réfection toiture chalet tennis
31/05/2022	DP07301122D5105	12 cours de l'Hôtel de Ville	Hôtel de Ville Remplacement menuiseries
23/05/2022	AT07301122D0022	Rue Armand Aubry	Création d'une porte d'accès
18/05/2022	AT07301122D0021	1-3 rue Pargoud	Modification aspect extérieur et intérieur Ecole Raymond Noël
18/05/2022	PC07301122D1020		

DÉCISIONS CONCERNANT LA CONCLUSION ET LA RÉVISION DU LOUAGE DE CHOSES POUR UNE DURÉE N'EXCÉDANT PAS DOUZE ANS

Date décision	Bénéficiaire	Adresse	Durée	Nature des locaux	Conditions
12/05/22	COMINAZZI Rachel	Place du Petit Marché	01/07/19 30/06/22	Place de stationnement n°1	345,22 €/an

DELIBERATIONS SANS DEBAT

N° 1		ST
OBJET	URBANISME - FONCIER Délibération précisant les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme (PLU)	
RAPPORTEUR	Frédéric BURNIER FRAMBORET	

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-1, L. 153-45, L. 153-46, L. 153-47, L. 153-48 ;

VU l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,

VU le Schéma de cohérence territoriale Arlysère approuvé le 9 mai 2012 ;

VU le plan local d'urbanisme de la commune d'Albertville approuvé le 1^{er} juillet 2013 ;

VU les délibérations du conseil municipal des 17 novembre 2014, 6 juillet 2015, 21 septembre 2015, 9 mai 2016, 12 septembre 2016, 15 juillet 2019 et 23 septembre 2019 approuvant respectivement la révision allégée n°1, la modification simplifiée n°1, la modification simplifiée n°2, la modification n°1, la révision allégée n°2, la mise en compatibilité, et la modification n°2 de ce plan local d'urbanisme ;

VU la procédure de modification n°3 actuellement en cours pour préciser les dispositions réglementaires permettant de réguler la densité au regard du contexte urbain, paysager et

patrimonial, les dispositions réglementaires permettant d'améliorer la qualité des constructions, et leur performance énergétique, l'insertion paysagère et urbaine des futures constructions dans la ZAC du Parc Olympique et de préciser les dispositions relatives à la préservation du patrimoine ;

Considérant qu'il y a lieu d'initier une procédure de modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme en application de l'article L.153-45 et suivants du code de l'urbanisme afin de :

- créer une zone Nd spécifique en zone naturelle, au lieu-dit « Le Donzet », pour la réalisation d'une station de transit intercommunale permettant l'entreposage de matériaux inertes de l'écoparc de Venthon ;

Considérant qu'en application de l'article L.153-45 du code de l'urbanisme, la procédure de modification simplifiée peut être utilisée :

- Dans les cas autres que ceux mentionnés à l'article L. 153-41 ;
- Dans les cas de majoration des droits à construire prévus à l'article L. 151-28 ;
- Dans le cas où elle a uniquement pour objet la rectification d'une erreur matérielle ;

Considérant que la modification simplifiée n°3 du PLU porte sur des modifications mineures du règlement écrit et graphique, notamment :

- La délimitation d'une zone Nd spécifique en zone naturelle, au lieu-dit « Le Donzet », pour la réalisation d'une station de transit intercommunale permettant l'entreposage de matériaux inertes de l'écoparc de Venthon ;

Considérant qu'en application de l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée du PLU doit faire l'objet d'une mise à disposition du public afin de lui permettre de formuler ses observations pendant une durée d'un mois en mairie ;

Considérant que la Mission régionale d'autorité environnementale sera saisie pour examen au cas par cas et que le projet de modification simplifiée n°3 sera notifié aux personnes publiques associées avant sa mise à disposition au public ;

Le conseil municipal :

Vu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,

- décide de mettre à disposition du public pendant une durée d'un mois, du **mardi 20 septembre 2022 au vendredi 21 octobre 2022 inclus**, le dossier de modification simplifiée n°3. Pendant ce délai, le dossier sera consultable à l'Hôtel de Ville d'Albertville, aux jours et horaires d'ouverture au public. Le public pourra émettre ses observations par écrit sur un registre tenu à sa disposition ;
- précise que le dossier de modification simplifiée n°3 du PLU mis à la disposition du public comprendra la notice explicative, ainsi que la décision de la Mission régionale d'autorité environnementale et les avis des personnes publiques associées ;
- indique que les modalités de la mise à disposition seront portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition par voie d'affichage et de publication dans la presse indiquant le lieu où le public peut consulter le dossier ;
- dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et sera publiée au recueil des actes administratifs ;
- précise qu'à l'issue de cette mise à disposition, Monsieur Le Maire présentera le bilan de la mise à disposition devant le conseil municipal, qui en délibérera et adoptera par délibération motivée le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et les observations du public ;
- Monsieur Le Maire, ou un adjoint en ayant la délégation, est autorisé à accomplir toutes

les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 2		SA
OBJET	PROJETS-TRAVAUX-ECONOMIE MARCHES PUBLICS – Mobilier urbain – Principe du recours à une concession de service - Modification du contour des prestations	
RAPPORTEUR	Jean-Pierre JARRE	

Le conseil municipal du 7 février 2022 a approuvé le principe du recours à une concession de service, pour le mobilier urbain intégrant :

- L'installation du mobilier urbain composé d'abris publicitaires pour voyageurs, d'abribus non publicitaires, de mobiliers d'information municipale, de panneaux digitaux, de sanitaires publics ;
- La maintenance, l'entretien et l'exploitation des mobiliers urbains ;
- La mise en place de l'information sur le mobilier digital ;

S'agissant des sanitaires, nous avons actuellement 9 sanitaires publics dont 2 PMR. Ils sont gérés par JC DECAUX à travers un marché public (et non une concession) qui prendra fin le 7 décembre 2026. Le contrat portant sur le mobilier urbain prendra fin le 7 mars 2023.

L'objectif était donc de regrouper les prestations (mobilier urbain et sanitaires publics) à travers un seul et même contrat, permettant d'harmoniser ainsi les échéances.

Toutefois, il s'avère que les scénarii comprenant les sanitaires sont très onéreux. Ils ne permettent pas un équilibre du contrat (même en les réduisant à 7). En effet, ces sanitaires ne peuvent pas comporter de publicité. Par ailleurs, vu les montants en jeu, il y aurait un risque de requalification du contrat de concession en marché public.

Aussi, pour ces raisons juridiques, économiques mais aussi pratiques, il est proposé d'exclure les sanitaires publics du champ de cette concession mobilier urbain. Ces derniers seront traités ultérieurement, à travers un marché public.

Je vous propose :

- d'approuver l'exclusion des sanitaires publics du champ de la concession de service pour le mobilier urbain.
La mission confiée au concessionnaire portera sur :
 - L'installation du mobilier urbain composé d'abris publicitaires pour voyageurs, d'abribus non publicitaires, de mobiliers d'information municipale, de panneaux digitaux ;
 - La maintenance, l'entretien et l'exploitation des mobiliers urbains ;
 - La mise en place de l'information sur le mobilier digital.

INTERVENTIONS

Laurent GRAZIANO :

« Une question par rapport à l'exclusion des sanitaires publics tel que c'est indiqué dans la délibération, il y avait une attente forte du côté du parc du Val des Roses et les sanitaires avaient été annoncés dans le cadre de cette concession. Est-ce qu'il y a une solution alternative et est-ce qu'on a une idée des délais de la mise en œuvre de cette solution alternative? »

Jean-Pierre JARRE :

« Les sanitaires ont été sortis de ce marché mais les sanitaires qui sont prévus sur le parc du val des roses seront installés au parc du val des roses. Cela sera peut être même plus rapide que par la DSP puisque la concession de marché public a une date encore un peu un peu lointaine, ça sera peut-être avant, en fin d'année 2022, début d'année prochaine. »

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 3	ST
OBJET	PROJETS-TRAVAUX-ECONOMIE Acquisitions et aliénations diverses Acquisition et création servitude de passage YAMIC FRERES CONSTRUCTION - Avenue Général de Gaulle partie parcelle AB 25
RAPPORTEUR	Frédéric BURNIER FRAMBORET
PIECE JOINTE	Plans

Dans le cadre du procès verbal de délimitation de la propriété des personnes publiques (PV3P) du 29 janvier 2021 concernant la propriété cadastrée section AB n° 25 sise 90 avenue Général de Gaulle appartenant à la société YAMIC FRERES CONSTRUCTION, il a été constaté que le trottoir empiétait de 29 m² sur la propriété cadastrée section AB n° 25 (matérialisée sur le plan en vert). Le département a établi le 23 juin 2021 un arrêté d'alignement individuel confirmant cet empiètement à régulariser.

Parallèlement au dépôt d'un permis de construire de la société YAMIC FRERES CONSTRUCTION le 9 février 2022 pour un projet immobilier, la commune a souhaité disposer d'un accès piéton sur une bande foncière de 2 m de large au sud-ouest de la parcelle AB 25 (matérialisée sur le plan en jaune), le long du Nant Pottier afin d'accéder aux parcelles communales situées à l'arrière de cette parcelle et cadastrées section AB 576 et AB 578.

Ainsi, après accord de la société YAMIC FRERES CONSTRUCTION, la commune envisage :

- de régulariser l'empiètement du trottoir par l'acquisition d'une emprise de 29 m² issue de la parcelle AB 25 à l'euro symbolique ;
- et d'établir une servitude de passage au profit de la commune sans compensation financière sur une bande foncière de 2 m de large au sud-ouest de la parcelle AB 25.

Je vous propose :

- d'approuver la régularisation foncière de fait du trottoir par l'acquisition communale de l'emprise de 29 m² issue de la parcelle cadastrée section AB n°25 sise 90 avenue Général de Gaulle appartenant à la société YAMIC FRERES CONSTRUCTION au prix d'acquisition de l'euro symbolique ;
- d'établir une servitude de passage au profit de la commune sans compensation financière sur une bande foncière de 2 m de large au sud-ouest de la parcelle AB 25 ;
- d'autoriser le maire ou un adjoint ayant délégation à signer l'acte authentique de vente et de servitude et tout document à cet effet.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 4	ST
OBJET	PROJETS-TRAVAUX-ECONOMIE Acquisitions et aliénations diverses Procuration à l'étude de Maître Antoine RODRIGUES pour réitération par acte notarié de la convention avec la société ENEDIS de mise à disposition et de servitude autorisant l'implantation d'un poste de transformation au lieu dit Le Rotex à Sainte Hélène sur Isère – Parcelle B 1124
RAPPORTEUR	Frédéric BURNIER FRAMBORET

Par délibération n° 3-2-4 du 13 juillet 2020, le conseil municipal a approuvé l'instauration d'une mise à disposition et d'une servitude de passage au profit de la société ENEDIS, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, sur la parcelle communale cadastrée section B 1124 d'une contenance totale de 2 282 m² sise Le Rotex sur la commune de Sainte Hélène sur Isère afin de permettre l'implantation d'un poste de transformation de distribution publique d'électricité, dédié à l'alimentation de l'aire de grand passage.

Les conditions de cette autorisation ont été fixées dans la convention avec la société ENEDIS.

Cette convention prévoit une réitération par acte notarié.

Ainsi, pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.

Je vous propose :

- d'autoriser le maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 5	SA
OBJET	AFFAIRES GENERALES - COMMUNICATION Actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport d'observations définitives du 2 mars 2021 - pour les exercices 2013 et suivants
RAPPORTEUR	Frédéric BURNIER FRAMBORET

Je vous avais présenté le 28 juin 2021 le rapport de la Chambre Régionale des comptes du 2 mars 2021, établi pour les exercices 2013 et suivants.

Je vais à présent vous rapporter les actions entreprises par la commune suite à ses 4 observations, qui seront ensuite transmises à la Chambre, à sa demande.

Recommandation n°1 : poursuivre l'apurement et la fiabilisation de l'inventaire communal en concertation avec le comptable public

Il s'agit là de l'objectif principal de l'expérimentation du compte financier unique (CFU), à laquelle notre collectivité participe (en tant que collectivité volontaire) au titre des années 2022 et 2023, avant sa généralisation en 2024. Pour rappel, cette expérimentation s'appuie sur le référentiel budgétaire et comptable M57. Le conseil municipal a approuvé la participation à cette expérimentation le 8 novembre dernier.

Ces travaux de fiabilisation comptable sont conduits en étroite collaboration avec les services de la Direction départementale des finances publiques de Savoie (DDFIP) et du service de gestion comptable d'Albertville (SGC), avec lesquels une convention d'engagement partenariale 2022-2025 a été signée, après l'accord du conseil municipal le 8 novembre dernier.

Recommandation n°2 : mettre en place un plan pluriannuel d'investissement avec des projets chiffrés tenant compte d'une prospective financière actualisée et suivre plus rigoureusement l'exécution des travaux d'investissement afin de programmer les crédits nécessaires et donc de limiter les restes à réaliser

Nous avons mis cette démarche en place progressivement, avec les étapes suivantes :

- La direction des services techniques (DST) a été restructurée et renforcée à partir de 2021, avec notamment le recrutement d'un directeur, d'un responsable du bureau d'études, d'un chef de projet « petites villes de demain » rattaché au service urbanisme/foncier. L'objectif était d'être en mesure de planifier et de piloter les travaux plus aisément et plus efficacement, tant pour ce qui relève de leur gestion opérationnelle que de leur pilotage financier. Cette structuration a également fluidifié le dialogue entre la direction générale, la DST et les services d'appui.
- L'analyse financière prospective a été actualisée fin 2021 et présentée au conseil municipal à l'occasion du débat d'orientations budgétaires (DOB) 2022. Elle a permis de déterminer une épargne annuelle talon à pérenniser de 3,150 M€ et un équipement annuel moyen de 5,5 M€, avec un encours de la dette stabilisé, sous l'hypothèse d'un taux de subventionnement annuel moyen de 18 %. Cet effort d'équipement correspond à la moyenne de notre strate démographique. Le contexte général étant de plus en plus marqué par la complexité et le manque de lisibilité, y compris à court terme, nous actualiserons régulièrement les hypothèses qui sous-tendent notre analyse prospective, afin de garantir en priorité la pérennité de l'épargne communale, et donc le bon fonctionnement de nos services publics.
- Nous avons lancé depuis 2021 plusieurs schémas directeurs (écoles, rues, modification puis révision du PLU, assainissement), ainsi que des études programmes systématiques pour chaque opérations d'envergure, afin d'affiner l'analyse des besoins (y compris en matière de crédits budgétaires), et de nous aider à prioriser les projets dans la limite de nos capacités financières.
- A l'occasion du budget primitif 2022, et au vu des orientations de ces schémas directeurs et études programmes, nous avons ouvert plusieurs lignes programmatiques pluriannuelles : enveloppe annuelle pour les travaux récurrents et le renouvellement des équipements, PPI gros entretien des écoles, PPI renouvellement du parc automobile, PPI rues, PPI acquisitions foncières, PPI Ad'AP.
- Nous poursuivons la gestion déjà ancienne (depuis 2011) des opérations lourdes pluri-annuelles sous la forme d'autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP), pour gérer au mieux les ouvertures de crédits de paiement annuels et donc leur pourcentage de réalisation.

Nous prévoyons de présenter un plan pluriannuel d'investissement (PPI) à l'occasion du DOB 2023, (prévu à l'automne 2022), qui intègre le résultat de ces différentes démarches de structuration organisationnelle, d'analyse technique et de prospective financière.

Recommandation n°3 : recenser et comptabiliser les provisions pour risques et charges en particulier au titre des litiges et les provisions pour dépréciation des comptes de tiers

Il s'agit pour partie de travaux de fiabilisation comptable, pour lesquels nous travaillons dans le même cadre expérimental CFU – M57 et partenarial avec la DDFIP et le SGC d'Albertville, que pour la recommandation n°1 sus-évoquée.

Nous nous assurons chaque année de respecter les obligations de provisionnement des risques et charges, telles qu'elles sont stipulées par la réglementation budgétaire et comptable, après l'inventaire des risques et charges.

Pour ce qui est la dépréciation des comptes de tiers, le SGC d'Albertville nous propose régulièrement d'admettre certains titres en non valeurs ou en créances éteintes, lorsque ses procédures de poursuite n'ont pas abouti ou après décision de justice. La ville poursuit son plan d'équipement en outils informatiques pour la gestion de ses régies de recettes, afin d'améliorer le suivi de ses créances.

Recommandation n°4 : mettre fin aux achats fractionnés par la mise en place d'une programmation annuelle recensant les besoins par catégories d'achats, associés à un contrôle de la computation des seuils liés aux marchés publics

Conformément à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes, une charte de déontologie de l'acheteur a été mise en place. Elle est mentionnée dans notre guide interne de la commande publique. Sa signature par les différents acheteurs (désignés sur les demandes d'achats successives) est désormais obligatoire.

La ville a également systématisé, en amont de ses commandes, le recours au sourcing pour optimiser l'analyse de ses besoins et sa connaissance du marché.

Le critère unique du prix n'est désormais utilisé que pour les achats de fournitures et de services dits homogènes, simples et standardisés (exemple : achat de sel de déneigement). Pour les marchés de maîtrise d'œuvre, qui incluent une part de complexité, plusieurs critères de sélection des offres interviennent systématiquement.

Les achats de véhicules ne s'effectuent plus à travers les petites annonces (style Le Bon Coin), même si les offres peuvent y paraître intéressantes. La ville n'a plus recours à des achats au titre de l'exclusivité en la matière.

Conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, les achats effectués auprès du groupement d'achat de l'UGAP sont désormais intégrés dans la computation des seuils.

La ville a renforcé le dialogue entre services d'appui et services gestionnaires, pour améliorer l'analyse de ses besoins et leur programmation. La computation des seuils de ses achats en est facilitée. Le choix de la procédure de commande publique est également facilité et fiabilisé.

INTERVENTIONS

Philippe PERRIER :

« Une demande de notre groupe, nous souhaiterions la création d'une commission des finances, spécifique finances, que les finances ne soient plus abordées dans une commission un peu fourre-tout où l'on visite l'ordre du jour du conseil municipal. C'est intéressant mais ce n'est pas suffisant. On voit qu'aujourd'hui on a des enjeux, on en parlera tout à l'heure, et je pense qu'il y a un vrai travail d'élus en finances, et en plus, au niveau pédagogique, je pense que cela peut être très intéressant pour les élus qu'on parle de finances et qu'on ne parle que de ça. Pour la compréhension des dossiers, je pense que cela cela peut être un plus. »

Monsieur le maire :

« On va la mettre en place. »

Laurent GRAZIANO :

« Si l'on pouvait coupler cette création de la commission, d'une formation de l'ensemble du conseil municipal sur les finances, ce serait aussi intéressant. Quand on parle finances, il

s'agit de dossiers qui sont complexes, si on pouvait tous en tant qu'élu avoir une formation organisée par la collectivité cela pourrait être très intéressant. »

Monsieur le maire :

« Après, chacun est libre dans le cadre de ses DIF de s'inscrire à des formations, d'aller se former, via AGATE... Il y en avait une en début de mandat, on vous mettra à disposition le catalogue des formations. »

Laurent GRAZIANO :

« C'était plus dans une démarche collective, ça peut être intéressant que chacun des élus aient une formation. »

Monsieur le maire :

« Ce qui est possible dans le cadre de cette commission, c'est de faire une formation simplifiée pour un premier contact avec les finances, pour ceux qui n'auraient pas trop suivi depuis le début du mandat, et puis après à chacun de se spécialiser s'il le souhaite. »

Laurent GRAZIANO :

« Il est mentionné dans les actions entreprises le recrutement d'un chef de projet « petites villes de demain ». Le recrutement est-il effectif ? »

Monsieur le maire :

« Le chef de projet a été recruté, il y a déjà 3 mois et travaille en lien avec le CTM, le bureau d'études et le directeur des services techniques ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE LA PRÉSENTATION
DES ACTIONS ENTREPRISES PAR LA COMMUNE
SUITE AUX OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES**

N° 6	SA
OBJET	AFFAIRES GENERALES- Intercommunalité Autorisations du droit des sols (ADS) – Convention avec la communauté d'agglomération Arlysère pour la mise à disposition de son service urbanisme pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol
RAPPORTEUR	Frédéric BURNIER FRAMBORET
PIECE JOINTE	Convention

Par délibération en date du 23 février 2015, la commune approuvait la mise à disposition du service urbanisme d'Arlysère au profit de la commune d'Albertville pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Par délibération en date du 18 septembre 2017, la commune approuvait la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition du service d'urbanisme d'Arlysère afin d'exclure l'instruction des Cua « de simple information » du champ d'intervention du service d'urbanisme d'Arlysère.

Suite à des évolutions réglementaires et en particulier l'article 32 de la loi ELAN du 23 novembre 2018, il convient de signer une nouvelle convention dans les mêmes conditions avec la communauté d'agglomération Arlysère, l'instruction restant un service gratuit pour les communes.

Je vous propose :

- d'approuver la convention de mise à disposition du service urbanisme d'Arlysère pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ;
- d'autoriser le maire ou à défaut un adjoint ayant reçu délégation à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Claudie LEGER rejoint la séance
Le quorum est réapprécié : 26 personnes**

N° 7		SP
OBJET	SOCIAL-SERVICES A LA POPULATION SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS Convention d'objectifs et de moyens tripartite entre l'association « Comité d'action précarité solidarité – Régie de quartiers », le C.C.A.S et la ville d'Albertville – Années 2022-2025	
RAPPORTEUR	Davy COUREAU	
PIECES JOINTES	Convention d'objectifs et de moyens	

Dans le cadre du contrat Ville en 2018 et 2019, les habitants du Quartier du Val des Roses avaient émis le souhait d'implanter une épicerie de proximité avec un lieu de convivialité sur site. Ainsi, à partir de 2020, la municipalité a mandaté le C.A.P.S. pour travailler ce projet en partenariat avec les associations du quartier, la Confédération Syndicale des Familles, Vivre au Val des Roses, Cantine Solidaire Albertvilloise ainsi que le Conseil Citoyen.

Suite à cette étude, la ville a retenu la proposition d'implanter une épicerie solidaire dans le quartier, épicerie qui a pour but de développer la convivialité (lieu d'accueil, d'écoute et d'échanges), de recréer du lien social et de permettre aux personnes avec peu de ressources d'accéder aux denrées essentielles (coût entre 10 % à 50 % de leur valeur marchande) notamment aux fruits, légumes et produits frais. L'épicerie sociale et solidaire permet ainsi un accès à une alimentation choisie, équilibrée et de qualité pour tous.

Parallèlement, l'épicerie sociale et solidaire prévoit de mettre en place des ateliers d'information, de sensibilisation et d'échange autour des thèmes tels que la santé, l'équilibre alimentaire, la citoyenneté, le logement, l'emploi, la gestion du quotidien. Le public doit avoir un projet d'insertion (régler des factures impayées, faire réparer sa voiture pour pouvoir continuer à travailler, attendre l'ouverture de droits sociaux ...) qui grâce à l'économie réalisée par l'achat à moindre coût de denrées alimentaires et à l'accompagnement social mis en place, peut se concrétiser.

Considérant que cette association participe au lien social dans le quartier et qu'elle est porteuse d'un projet avec des valeurs responsables auquel la Ville souhaite s'associer ;

La ville souhaite attribuer au C.A.P.S une subvention de 15 000 euros sur la période de juillet 2022 à juin 2023. Cette aide sera calculée au prorata sur la période de juillet à décembre 2022, soit **7 500 euros** pour l'année 2022.

Pour sa partie, le C.C.A.S de la Ville d'Albertville souhaite attribuer la somme de **4 000 euros par an**.

Afin de formaliser les engagements de chacun, une convention tripartite a été rédigée.

Je vous propose :

- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens proposée en annexe pour le comité d'action précarité solidaire-C.A.P.S-Régie de quartier ;
- d'approuver le versement d'une subvention de 7 500 euros au comité d'action précarité solidaire-C.A.P.S-Régie de quartier pour l'année 2022 ;
- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 des dépenses de fonctionnement du budget principal 2022 ;
- d'autoriser le maire ou à défaut un adjoint ayant délégation à signer la convention d'objectifs et de moyens correspondante avec le président de l'association.

INTERVENTIONS

Laurent GRAZIANO :

« Tout d'abord pour dire que c'est un beau projet, cette épicerie solidaire. La question porte sur la subvention qui est visiblement dégressive sur trois ans : c'est 15 000 la première, 12 000 et 10 000. Est-ce qu'il y a un filet de sécurité qui est prévu au niveau des financeurs ? Puisque c'est vrai, on va avancer en marchant sur un projet comme celui-là, avec pas mal d'incertitudes ; est-il prévu à un moment donné, comme c'est le cas quand on évoque le CCAS, on dit toujours si un besoin se fait sentir on est prêt à soutenir, est-ce que là dans une certaine marge on peut avoir cette même démarche ? »

Monsieur le maire :

« Elle y sera de façon induite puisque c'est nous qui sommes à l'initiative de ce projet et je me vois mal au bout d'un an dire « on arrête tout ». Par contre, l'idée de cette dégressivité était de permettre au CAPS et à ceux qui vont gérer cette épicerie de pouvoir anticiper l'avenir et de devenir le plus possible autonomes dans la gestion, même s'ils ne seront pas autonomes à 100 %, on le sait, mais on les accompagnera de toute façon. C'était pour donner un signal fort, normalement une épicerie sur Albertville devrait fonctionner, devrait être autonome économiquement parlant. »

Laurent GRAZIANO :

« Sachant qu'on est dans une démarche qui va au-delà de la simple démarche commerciale. »

Monsieur le maire :

« Il y a tout un accompagnement social, mais qui peut-être à hauteur de 10 000 euros sera suffisant, on a déjà échangé avec le président du CAPS et bien évidemment il sait que l'on va soutenir le projet jusqu'au bout de son exercice et surtout qu'il puisse voler de ses propres ailes. »

Laurent GRAZIANO :

« Concernant la SEM4V, est-ce qu'elle accompagne le projet, par rapport au loyer par exemple ? »

Monsieur le maire :

« La SEM4V a établi le loyer habituel qui est fait à toutes les autres associations dans la tour de services, de mémoire 5 ou 6 euros le m², il n'y a pas d'accompagnement outre-mesure que celui-là. »

Laurent GRAZIANO :

« Donc, il y a potentiellement un levier si nécessaire. »

Monsieur le maire :

« Le principe de la SEM4V c'est, certes de faire du logement social, d'accompagner avec des loyers très modérés, 5 euros du m² ça ne se trouve pas dans le privé. Elle remplit son rôle, après tout sera discutable, négociable, mais le principe ce n'est pas de créer dès le début une discontinuité de loyer et de service puisque l'association AIDER qui est au-dessus est tout aussi louable, l'association Ma chance moi-aussi est tout aussi louable dans l'accompagnement social. Donc, à minima aujourd'hui, ils ont tous le même loyer ; après, on verra à l'avancée et en espérant que cette épicerie puisse vraiment fonctionner déjà et puisse renforcer la solidarité sur notre territoire, avant d'aller voir ce qui se passe dans les pays voisins de pouvoir être déjà solidaires entre nous. »

Davy COUREAU :

« C'est l'aboutissement d'un an et demi de travail avec les différents acteurs du quartier qui se sont fédérés autour du CAPS. Comme on a eu l'occasion de le dire lors de l'AG du CAPS il y a une semaine et demie, avec Yves, on les a félicités vraiment pour l'intensité de leurs travaux parce que même s'ils se sont fait accompagner, c'était un travail immense. Ils vont créer au sein du CAPS une commission de gouvernance de l'épicerie solidaire où il y aura justement des représentants des différents acteurs qui ont contribué au projet pour garder ce côté œuvre collective, il y aura également un élu qui sera présent à cette commission de gouvernance pour s'assurer aussi que le respect de la charte originelle soit effectif. »

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 8		SP
OBJET	SOCIAL-SERVICES A LA POPULATION SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS Subvention exceptionnelle de 1 500 euros à la coopérative de l'école maternelle de la plaine d'Albertville	
RAPPORTEUR	Jean-François BRUGNON	

Dans le cadre du renouvellement de la bibliothèque de l'école maternelle Louis Pasteur, la coopérative de l'école maternelle de la plaine d'Albertville a réalisé des achats d'ouvrages.

Une subvention exceptionnelle de l'Education Nationale de 1 500 euros a été versée à la Ville pour renouveler la bibliothèque de l'école maternelle Louis Pasteur.

Il vous est proposé de verser une subvention de 1 500 euros à la coopérative de l'école.

Je vous propose :

- d'approuver le versement d'une subvention de 1 500 euros à la coopérative de l'école maternelle de la plaine d'Albertville ;
- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 des dépenses de fonctionnement du budget principal 2022.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 9	SA
OBJET	RESSOURCES HUMAINES Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté - Poste de responsable du secteur animations (H/F)
RAPPORTEUR	Lysiane CHATEL
PIÈCE JOINTE	Fiche de poste

Il est proposé, à compter du 1^{er} juillet 2022, la création d'un emploi de responsable du secteur animations (H/F) dans le grade de technicien territorial à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique B pour exercer les missions décrites dans la fiche de poste jointe.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans compte tenu des tâches très spécialisées à effectuer dans le domaine de l'animation.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier d'une formation supérieure en animations et/ou justifier d'une expérience significative dans ce domaine. Sa rémunération sera calculée par référence au grade de technicien territorial, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire applicable à cet emploi de niveau 4, conformément à la délibération du 17 décembre 2018 portant aménagement du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) applicable aux agents de la collectivité.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°88-145 du 15 février 1988 modifié et n°2019-1414 du 19 décembre 2019, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Je vous propose :

- de créer à compter du 1^{er} juillet 2022 un emploi de responsable du secteur animations à temps complet correspondant au grade de technicien territorial qui sera chargé des missions et activités décrites dans la fiche de poste jointe ;
- que ce recrutement puisse intervenir en application de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique, pour une durée de 3 ans, renouvelable par décision expresse, sous réserve que la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir ;
- dans l'intérêt de la municipalité de recruter un candidat justifiant d'une formation supérieure en animation et/ou justifiant d'une expérience significative dans ce domaine ;
- de fixer la rémunération en référence au grade de technicien territorial, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire applicable à cet emploi de niveau 4, conformément à la délibération du 17 décembre 2018 susvisée ;
- d'inscrire la dépense correspondante au chapitre 012 de la section de fonctionnement du

budget principal de la ville pour l'année 2022.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 10		SA
OBJET	RESSOURCES HUMAINES Indemnité spécifique de rupture conventionnelle	
RAPPORTEUR	Frédéric BURNIER FRAMBORET	

VU le code général de la fonction publique ;

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 72 ;

VU le décret n° 2019-1593 du 31 décembre 2019 relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique ;

VU le décret n° 2019-1596 du 31 décembre 2019 relatif à l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle dans la fonction publique et portant diverses dispositions relatives aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents dans leurs transitions professionnelles ;

VU la demande de rupture conventionnelle formulée par un agent du service vie locale et relations extérieures reçue le 29 mars 2022 ;

VU l'entretien organisé le 22 avril 2022 en présence de l'agent, conformément à la réglementation en vigueur ;

VU les montants minimum et maximum auxquels peut prétendre l'agent au titre de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle ;

CONSIDÉRANT la proposition du versement d'une indemnité spécifique de rupture conventionnelle d'un montant de 2 455,32 euros (deux mille quatre cent cinquante cinq euros et trente deux centimes) faite à l'agent ;

CONSIDÉRANT la date de cessation définitive de ses fonctions fixée au 1^{er} juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT la date de signature de la convention de rupture conventionnelle fixée au 9 mai 2022 ;

ÉTANT RAPPELÉ à l'assemblée que la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment son article 72, a instauré, à titre expérimental, la procédure de rupture conventionnelle à l'égard des fonctionnaires territoriaux depuis le 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2025 ;

Le conseil municipal, sur le rapport de monsieur le maire et après en avoir délibéré,

DIT que les crédits nécessaires au versement de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle susmentionnée sont inscrits à l'article 64116 de la section de fonctionnement du budget communal pour l'année 2022.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 11	SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Droits et tarifs 2021-2022, 2022-2023 – Tarifs mini-camps du centre de loisirs les pommiers - Rectification
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE

VU la délibération du 17 mai 2021 fixant les droits et tarifs applicables pour l'année 2022 et décidant notamment que les tarifs du centre de loisirs les pommiers restaient inchangés ;

CONSIDÉRANT l'erreur manifeste de plume pour les tarifs des mini-camps du centre de loisirs les pommiers figurant au catalogue des droits et tarifs annexé à la délibération du 17 mai 2021 ;

VU la délibération du 30 mai 2022 fixant les droits et tarifs applicables pour l'année 2023 et décidant notamment que les tarifs du centre de loisirs les pommiers étaient augmentés selon le taux directeur ;

CONSIDÉRANT l'erreur manifeste de plume pour les tarifs des mini-camps du centre de loisirs les pommiers figurant au catalogue des droits et tarifs annexé à la délibération du 30 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le catalogue des tarifs et taxes diverses 2021-2022, adopté par la délibération du conseil municipal du 17 mai 2021, pour rectifier les tarifs 2022 du centre de loisirs les pommiers ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le catalogue des tarifs et taxes diverses 2022-2023, adopté par la délibération du conseil municipal du 30 mai 2022, pour rectifier les tarifs 2023 du centre de loisirs les pommiers ;

Je vous propose :

- de modifier comme suit le catalogue des tarifs et taxes diverses 2021-2022, arrêté par la délibération du conseil municipal du 17 mai 2021, au chapitre « Centre de loisirs les pommiers, Tarifs mini-camps ;

Mini camps 4 jours/3 nuits	Tarifs 2021		Tarifs 2022	
	Albertvillois	Extérieurs	Albertvillois	Extérieurs
QF < 420	48,00 €	62,00 €	48,00 €	62,00 €
QF de 421 à 580	52,00 €	68,00 €	52,00 €	68,00 €
QF de 581 à 705	60,00 €	80,00 €	60,00 €	80,00 €
QF de 706 à 880	68,00 €	92,00 €	68,00 €	92,00 €
QF de 881 à 1250	80,00 €	110,00 €	80,00 €	110,00 €
QF > 1250	90,00 €	125,00 €	90,00 €	125,00 €

- de modifier comme suit le catalogue des tarifs et taxes diverses 2022-2023, arrêté par la délibération du conseil municipal du 30 mai 2022, au chapitre « Centre de loisirs les pommiers, Tarifs mini-camps :

Mini camps 4 jours/3 nuits	Tarifs 2022		Tarifs 2023	
	Albertvillois	Extérieurs	Albertvillois	Extérieurs
QF < 420	48,00 €	62,00 €	50,00 €	64,00 €
QF de 421 à 580	52,00 €	68,00 €	54,00 €	70,00 €
QF de 581 à 705	60,00 €	80,00 €	62,00 €	83,00 €
QF de 706 à 880	68,00 €	92,00 €	70,00 €	95,00 €
QF de 881 à 1250	80,00 €	110,00 €	83,00 €	114,00 €
QF > 1250	90,00 €	125,00 €	93,00 €	129,00 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 12	SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIÈRES Acceptation du don de l'association des Anciens Combattants d'Indochine T.O.E. et OP.EX.
RAPPORTEUR	Jean-Pierre JARRE

La ville d'Albertville a entrepris un programme de rénovation des différents monuments commémoratifs installés dans la commune, la stèle Indochine est inscrite à ce programme.

Aussi, les membres de l'association des Anciens Combattants d'Indochine T.O.E. et OP.EX. ont décidé de faire un don à la commune d'Albertville d'un montant de 500 euros pour la restauration de la stèle aux Anciens d'Indochine installée square d'Indochine.

Je vous propose :

- d'accepter le don d'un montant de 500 euros de l'association des Anciens Combattants d'Indochine T.O.E. et OP.EX. pour la restauration de la stèle aux Anciens d'Indochine ;
- d'autoriser monsieur le maire ou un adjoint ayant délégation à accomplir toutes formalités à ce sujet.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 13	SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure pour les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage et les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux
RAPPORTEUR	Morgan CHEVASSU

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2333-6 à L2333-16 ;

VU la délibération n° 28 du 30 mai 2022 fixant les montants de la taxe locale sur la publicité

extérieure (TLPE) pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT que les communes peuvent, par délibération prise avant le 1^{er} juillet de l'année précédant celle de l'imposition et portant sur une ou plusieurs de ces catégories, exonérer totalement les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou dépendant de concession municipales d'affichage ;

CONSIDÉRANT que cette exonération de la TLPE permettrait, dans le cadre des contrats de concession, le versement d'une redevance par les concessionnaires ;

CONSIDÉRANT que la TLPE ne peut être complétée par une redevance au sein d'un contrat de concession et que la redevance, au regard de la TLPE, offre une plus grande souplesse dans sa fixation étant donné que les modalités de détermination du montant de cette redevance sont fonction de l'économie générale du contrat ;

CONSIDÉRANT que la mise en concurrence et les négociations inhérentes aux procédures de concession peuvent ainsi aboutir potentiellement à une maximisation de la redevance là où la TLPE est nécessairement déterminée sans possibilité d'être négociée ;

CONSIDÉRANT qu'il convient enfin d'indiquer que dans le cas de dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux ou dépendant des concessions municipales d'affichage, l'instauration de l'exonération s'applique aux seuls contrats dont la mise en concurrence a été lancée postérieurement à la délibération relative à cette instauration ;

Je vous propose :

- d'instaurer une exonération totale de la TLPE pour les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou dépendant de concessions municipales d'affichage ;
- de maintenir sans autre modification le contenu de la délibération n° 28 du 30 mai 2022 relative à la taxe locale sur la publicité extérieure.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 14		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIÈRES Budget annexe du parc de stationnement - Compte de gestion 2021	
RAPPORTEUR	Jean-Pierre JARRE	
PIÈCE JOINTE	Compte de gestion 2021 du budget annexe du parc de stationnement	

Le conseil municipal ;

Après s'être fait présenter :

- les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
- les titres définitifs des créances à recouvrer ;
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ;
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats ;
- le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état

des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir pris connaissance du compte administratif du budget annexe du parc de stationnement 2021 communiqué par ailleurs ce jour ;

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la concordance entre le compte de gestion du trésorier principal et le compte administratif de l'ordonnateur :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion du budget annexe du parc de stationnement dressé pour l'exercice 2021 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 15	SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIÈRES Budget annexe du parc de stationnement - Compte administratif 2021
RAPPORTEUR	Jean-Pierre JARRE
PIECE JOINTE	Compte administratif 2021 - Budget annexe du parc de stationnement

Le parc de stationnement souterrain de l'Hôtel de ville est exploité en gérance depuis le 1^{er} février 2017.

Le compte administratif 2021 du parc de stationnement fait apparaître **un solde excédentaire des opérations propres à l'exercice de + 40 089,71 €**, toutes sections confondues.

La **subvention communale de 80 000,00 €** couvre une partie des dépenses de fonctionnement du service, du fait des contraintes tarifaires et de fonctionnement imposées par la collectivité, ainsi que du contexte de crise sanitaire qui a encore impacté le service en 2021.

Il convient d'ajouter à ce solde + 22 259,73 € d'excédents reportés.

Au global, le compte administratif 2021 du service est donc excédentaire de **+ 62 349,44 €**, avec :

- 30 078,36 € d'excédent en section de fonctionnement ;
- 32 271,08 € d'excédent en section d'investissement.

Résultat définitif de l'exercice 2021 – PARC DE STATIONNEMENT

Budget PARC DE STATIONNEMENT	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2020		28 527,42	6 267,69		6 267,69	28 527,42
Excédent affecté à l'investissement						
Soldes des exercices antérieurs		28 527,42	6 267,69			22 259,73
Opérations de l'exercice	0,00	3 743,66	156 679,73	193 025,78	156 679,73	196 769,44
Soldes de l'exercice		3 743,66		36 346,05		40 089,71
Total des opérations	0,00	32 271,08	162 947,42	193 025,78	162 947,42	225 296,86
Soldes avant restes à réaliser		32 271,08		30 078,36		62 349,44
Restes à réaliser (RAR)						0,00
Total général y compris RAR		32 271,08	162 947,42	193 025,78	162 947,42	225 296,86
RESULTATS DE CLOTURE 2021		32 271,08		30 078,36		62 349,44

FONCTIONNEMENT

Les **produits d'activité** du parc de stationnement s'élèvent à **110 849 €** (*chapitre 70*), contre 99 094 € en 2020.

Compte-tenu de la subvention communale de 80 000 € (*chapitre 77*), les recettes de fonctionnement atteignent 193 025 €. Cette subvention était de 77 323 € en 2020.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **153 837 €**, contre 170 112 € en 2020 :

- les charges à caractère général (*chapitre 011*) représentent 150 093 €, avec principalement :
 - la rémunération du gérant (société Indigo) pour 116 680 € (*compte 611*) ;
 - et les charges de copropriété pour 10 949 € (*compte 614*) ;
- les charges de personnel (*chapitre 012*) s'élèvent à 2 838 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent au total à 156 680 €, une fois intégrées les dotations aux amortissements pour 3 744 € (*chapitre 042*).

INVESTISSEMENT

La section d'investissement comptabilise uniquement les dotations aux amortissements pour 3 744 € en recettes (*chapitre 040*).

Je vous propose d'approuver ce compte administratif 2021 du budget annexe du parc de stationnement, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du comptable public.

Monsieur le maire ne prend pas part au vote

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 16		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe du parc de stationnement - Affectation du résultat 2021	
RAPPORTEUR	Jean-Pierre JARRE	

Les résultats de l'exercice 2021 du budget annexe du parc de stationnement s'établissent comme suit :

Investissement

Excédent global de fin d'année + 32 271,08 €

Fonctionnement

Excédent de l'exercice + 30 078,36 €

Compte-tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, l'affectation de l'excédent de fonctionnement, d'un montant de + 30 078,36 €, est totalement libre.

Je vous propose d'affecter ce résultat 2021 en report sur la section de fonctionnement 2022 pour la totalité, soit 30 078,36 € (*compte 002*).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 17		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe du parc de stationnement - Budget supplémentaire 2022	
RAPPORTEUR	Jean-Pierre JARRE	
PIECE JOINTE	Budget supplémentaire 2022 - Budget annexe du parc de stationnement	

Au titre de l'intégration des résultats 2021 :

Il nous faut reprendre au budget supplémentaire 2022 du budget annexe du parc de stationnement les résultats antérieurs comme suit, au vu de son compte administratif 2021 et de l'affectation de son résultat :

- **en recette de fonctionnement** - compte 002 : + **30 078,36 €**
- **en recette d'investissement** - compte 001 : + **32 271,08 €**.

Je vous propose d'équilibrer ce budget supplémentaire en tenant compte des opérations complémentaires suivantes :

Réduction de la subvention du budget principal de - 30 078,36 € (chapitre 77), pour la ramener à 19 921,64 €.

Augmentation des dépenses d'investissement de + 90 000,00 €

- chapitres 20, 21 et 23, pour des travaux de mise aux normes et de gestion des paiements des usagers.

Avance remboursable du budget principal à hauteur de + 57 728,92 € (chapitre 16)

*
* *

Je vous propose d'approuver ce budget supplémentaire du budget annexe du parc de stationnement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à + 0,00 € en fonctionnement et + 90 000,00 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

DELIBERATIONS AVEC DEBAT

N° 18	SA
OBJET	PROJETS-TRAVAUX-ECONOMIE Délégation de service public pour l'exploitation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur le territoire de la ville d'Albertville – Rapport annuel du délégataire – Exercice 2021
RAPPORTEUR	Bérénice LACOMBE
PIÈCES JOINTES	Rapport annuel 2021 du délégataire

Nous avons confié l'exploitation du service public de production, de transport et de distribution de chauffage urbain à un concessionnaire, le groupement d'entreprises 4 Vallées Energie/Dalkia, pour une période de 10 ans à compter de sa notification (délibération n° 1-1 du 12 novembre 2018).

Le contrat a débuté le 19 novembre 2018.

L'avenant 1 a été signé en octobre 2021, pour :

- Redéfinir la durée et l'échéance du contrat (12 ans à compter de sa notification). Le contrat prendra donc fin le 18/11/2030 ;
- Préciser les conditions d'approvisionnement en biomasse ;
- Redéfinir les indices de révision de l'élément R23 de la tarification.

Le concessionnaire nous a transmis son rapport annuel au titre de l'année 2021.

Ce rapport s'inscrit dans les obligations d'information des autorités concédantes par les concessionnaires de services publics, telles que fixées par l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et visées par les articles 29 à 35 de notre contrat de concession.

« Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, y compris dans le cas prévu au III de l'article 6 de la présente ordonnance, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public ». (art.52 ord. n°2016-65)

Le conseil municipal doit en prendre acte (art. L1411-3 CGCT). A cet effet, la commission de préparation du conseil municipal a procédé à son examen lors de sa séance du 20 juin courant.

Il en ressort les principaux éléments d'information suivants.

CHIFFRES CLES au 31/12/2021

- 61 sous-stations raccordées, livrées et facturées (55 en 2020)
- 1 960 équivalents logements (1 734 en 2020)
- 11,91 km linéaire de réseau (idem 2020)
- 20 834 kW souscrits (18 638 kW en 2020)
- 90,7 % d'ENR (73,2 % en 2020), taux d'ENR-R contractuel : 88 %.
- 7 220 tonnes de CO2 évitées (4 812 tonnes en 2020)

Travaux de raccordement

Lors de l'année 2021, 2 nouveaux raccordements ont été réalisés, comme le prévoit le contrat sous maîtrise d'ouvrage du fermier. Ces travaux ont été financés par Dalkia, avec une contribution demandée aux nouveaux abonnés sous la forme de droit de raccordement.

- Raccordement du complexe sportif (projet neuf) : 56 ml de réseau réalisés, 1 sous station (350 kW) implantée.
- Raccordement de la copropriété Le République : 60 ml de réseau réalisés, 1 sous station (600 kW) implantée au sein de la chaufferie existante. Ces travaux ont donné lieu à la valorisation de Certificats d'Economies d'Energie, ce qui est venu réduire le reste à charge de cet abonné.

Travaux de grosses réparations

Les travaux réalisés l'ont été dans le cadre du parfait achèvement ou de la création de la chaufferie, et ont directement été pris en charge par les constructeurs ou fabricants.

Au titre du contrat, il n'a pas été réalisé de grosses réparations.

Tronçons de réseau abandonnés durant l'année

Le tronçon de la galerie technique Rue de la République avec fuite a été mis en attente en septembre 2020.

Les compensateurs sont mal installés, des vannes ont été mises en place mais des compensateurs sont encore défaillants en amont.

Solution en étude avec le Bureau d'études NALDEO et les entreprises adjudicatrices des lots concernés (LANARO et SERTP/BIANCO)

Bilan commercial

En 2021, 4 affaires ont été contractualisées par une police d'abonnement, pour un total de 3 228 kW. Ces sous-stations ont été mises en service en 2021.

20 834 kW signés/souscrits/MES à fin 2021, pour un objectif de 22 190 kW (CEP).

1 750 kW prévus en 2022.

Soit une estimation de 22 584 kW souscrits à fin 2022, pour un objectif de 22 888 kW (CEP).

Compte-rendu financier

Résultat d'exploitation 2021 : 148 803,75 € HT

Le résultat est passé en positif, très proche du prévisionnel.

Rappel : le résultat de l'exercice 2020 était de - 442 k€ HT.

Par rapport à l'exercice 2020 :

- Les quantités de chaleur vendues ont augmenté de 41 %, la part R1 des abonnés raccordés en 2021 pesant 2 400 MWh et 105 k€ HT.
- Les ventes R1 ont quant à elles augmenté de 62 %, car l'effet prix dû au contexte exceptionnel du prix du gaz est venu se rajouter, effet limité par une part bien plus importante de biomasse dans le mix énergétique.
- Le total de charges énergies primaires n'a d'ailleurs augmenté que de 11%.
- Les ventes R2 ont progressé de 35 %, la part R2 des abonnés raccordés en 2021 pesant 129 k€.
- Le total des produits a progressé de 58 %.

VU le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L1411-3 et L413-1 ;

Je vous propose :

- de dire que le conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel du délégataire relatif à la concession pour l'exploitation du service public de production, de transport et de distribution de chauffage urbain au titre de l'exercice 2021.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 19	SA
OBJET	PROJETS-TRAVAUX-ECONOMIE Rénovation énergétique et restructuration du groupe scolaire du Val des roses - Réalisation en mandat de maîtrise d'ouvrage – Attribution
RAPPORTEUR	Jean-François BRUGNON

La ville a délégué la maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique et l'extension du groupe scolaire du Val des roses situé sur la commune d'Albertville comprenant une école élémentaire, une école maternelle ainsi qu'un ancien bâtiment de logements sur une surface d'environ 3 000 m². La construction initiale date de 1958/1959 puis il y a eu des extensions en 1967 et 1999.

L'objectif fixé par la collectivité est la réalisation d'une rénovation sous la forme d'un marché global avec engagement de performance énergétique. Pour répondre à cet objectif, la SPL OSER (1 place François Mitterrand – 69002 LYON) a été mandatée pour agir au nom et pour le compte de la collectivité.

Les objectifs de l'opération sont :

- d'améliorer les performances énergétiques et rénover les bâtiments vétustes des écoles maternelle et élémentaire ;
- de repenser l'aménagement des espaces existants pour répondre aux besoins de modularité des classes notamment pour adapter les lieux aux dédoublement des classes REP ;
- d'agrandir le site pour permettre la création d'une salle de classe supplémentaire en élémentaire et de nouveaux locaux nécessaires au fonctionnement de l'école aujourd'hui inexistantes par manque de surface (salles d'activité, bibliothèque, garderie, salle des professeurs, vestiaires etc.) ;
- de créer davantage d'espaces extérieurs couverts ;
- d'améliorer la visibilité et faciliter les synergies de l'école avec le quartier Val des Roses en ouvrant des espaces intérieurs vers l'extérieur, en améliorant l'aspect extérieur des bâtiments tout en s'inscrivant dans le projet de renouvellement urbain du quartier.

En termes de performance énergétique et environnementale, l'opération comprend :

- la réduction de 40% de la consommation réelle en énergie finale du groupe scolaire, extensions comprises. Cette économie est garantie sur toute la durée du contrat via un mécanisme de Contrat de Performance Energétique ;
- l'atteinte d'une excellente performance énergétique réglementaire : atteinte du niveau « Rénovation énergétique BBC » sur les parties rénovées, atteinte d'un objectif énergie E2* sur la partie neuve ;
- l'installation d'une centrale photovoltaïque de 36 kWc ;
- l'usage de matériaux biosourcés : isolation en laine de bois sur toutes les façades, atteinte du niveau Carbone 1 sur les extensions neuves, constructions neuves en ossature bois ;
- l'amélioration du confort thermique d'été et d'hiver ;
- la mise en place d'un dispositif de ventilation mécanique double flux permettant de garantir une bonne qualité d'air à l'intérieur des locaux.

Planning : chantier printemps 2023 à décembre 2024.

Le projet comporte un volet de sensibilisation des usagers avec en particulier l'organisation d'ateliers à destination de l'équipe éducative, des élèves et des agents de la ville.

Une procédure de marché public global de performance a donc été lancée par la SPL OSER.

Le jury s'est réuni ce 12 avril 2022 afin de procéder à l'examen et au classement des trois offres après avoir auditionné les candidats.

La commission d'appel d'offres (CAO), réunie ce 12 avril 2022, a décidé de suivre l'avis du jury et d'attribuer le marché public global de performance au groupement d'entreprises représenté par PATRIARCHE, pour un montant de 6 165 111,33 € HT/7 398 133,60 € TTC (études, travaux et maintenance).

Je vous propose :

- de prendre acte de la décision de la CAO d'attribuer le marché public global de performance au groupement d'entreprises représenté par PATRIARCHE pour un montant de 6 165 111,33 € HT ;
- d'autoriser le représentant de la SPL OSER à mettre au point le marché, dans le respect de l'enveloppe financière prévisionnelle ;
- d'autoriser le représentant de la SPL OSER à signer le marché public global de performance ;
- d'autoriser le représentant de la SPL OSER à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;
- d'autoriser le maire à solliciter des subventions dans le cadre de ce projet ;
- de prendre acte que les crédits afférents à cette opération seront inscrits aux budgets des années 2022 et suivantes.

INTERVENTIONS

Dominique RUAZ :

« Un petit éclaircissement, vous avez retravaillé après PATRIARCHE pour intervenir également sur l'école maternelle ? »

Jean-François BRUGNON :

« Oui tout à fait, on a parlé notamment de l'isolation avec les faux-plafonds. On pense que le préau devrait diminuer cet effet de chaleur et en cas de canicule on travaille sur un process de ventilation double flux mécanique. Il y avait aussi une problématique sur la laine de bois : PATRIARCHE comme les autres s'engageait sur 16 centimètres d'épaisseur de laine de bois mais les normes incendie préconisent 10 centimètres, il va donc falloir travailler sur de la laine de roche sur les 6 centimètres supérieurs. »

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 20	SA
OBJET	AFFAIRES GENERALES Régularisation de la restitution de la compétence promotion du tourisme à la commune de Villard sur Doron
RAPPORTEUR	Frédéric BURNIER FRAMBORET

Depuis le 1er janvier 2017, date de sa création, la communauté d'agglomération Arlysère est compétente pour la promotion du tourisme, au titre de ses compétences obligatoires, tel que prévu par la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, prévoyant le transfert obligatoire de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme » aux communautés de communes et d'agglomération au 1er janvier 2017.

La loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne (ci-après, loi Montagne II) permettait cependant, aux communes classées ou ayant engagé, avant le 1^{er} janvier 2017, une procédure de classement, de conserver la gestion de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme ».

Pour ce faire, la commune devait :

- d'une part, décider, par délibération prise avant le 1^{er} janvier 2017, de conserver l'exercice de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme » ;
- d'autre part, être une station classée de tourisme ou avoir engagé, avant le 1er janvier 2017, une démarche de classement en station classée de tourisme.

A l'automne 2016 et en amont de la création de la communauté d'agglomération, les communes de Beaufort, Hauteluze et Villard sur Doron ont ainsi délibéré pour s'opposer au transfert de la compétence à Arlysère, qui a intégré ces trois exceptions dans la mise en œuvre de sa compétence.

Toutefois, si la commune de Villard avait engagé une démarche de classement en « commune touristique », elle n'avait pas engagé de démarche de classement en « station classée de tourisme ».

C'est dans ce contexte que la commune, afin de régulariser la situation, s'est saisie de l'opportunité introduite par l'article 10 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 dite 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration), qui permet aux communes touristiques appartenant à une communauté d'agglomération de retrouver l'exercice de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme ».

Pour cela, la commune de Villard sur Doron a délibéré, en date 14 avril 2022, pour entériner le lancement de la procédure de reprise de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme », et a transmis cette délibération à Arlysère.

La communauté d'agglomération ARLYSÈRE a délibéré le 12 mai 2022 et approuvé la restitution de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme » à la commune de Villard sur Doron.

Dès lors, la restitution de cette compétence à la commune de Villard, qui correspond dans l'esprit à une régularisation d'une situation déjà existante (à savoir l'exercice de cette compétence par la commune de Villard et non par Arlysère) doit être décidée par délibérations concordantes du conseil communautaire de la CA ARLYSÈRE et des conseils municipaux des communes membres de la CA ARLYSÈRE, dans les conditions de majorité requises pour la création de la communauté d'agglomération.

Je vous propose :

- d'approuver la restitution de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme » à la commune de Villard sur Doron ;

- d'autoriser le maire ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 21	SA
OBJET	RESSOURCES HUMAINES Modification du tableau des effectifs
RAPPORTEUR	Lysiane CHATEL

Le tableau des effectifs de la Ville d'Albertville doit être modifié pour tenir compte de l'évolution de la situation administrative des personnels.

Je vous propose :

- de procéder à la création des postes suivants :

A compter du 1^{er} juillet 2022, au titre de la promotion interne :

- un poste d'ingénieur territorial à temps complet au sein de la direction des services techniques ;
- un poste de chef de service de police municipale à temps complet au sein du service police municipale.

A compter du 1^{er} juillet 2022, au titre des avancements de grades de l'année 2022 :

- un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet au sein du service périscolaire ;
- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au sein du service finances ;
- un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet au sein de l'équipe espaces verts n°1 ;
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30H00/35H00) au sein du service vie scolaire ;
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30H00/35H00) au sein du service vie scolaire ;
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (18H45/35H00) au sein du service vie scolaire.

A compter du 1^{er} août 2022 :

- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet au sein des services périscolaire et ALSH Les Pommiers ;
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet au sein des services périscolaire et ALSH Les Pommiers ;
- un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (30H12) au sein du service vie associative.

- d'inscrire la dépense correspondante au chapitre 012 de la section de fonctionnement du budget principal de la ville pour l'année 2022.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 22	SA
OBJET	RESSOURCES HUMAINES Contrat de projet – Manager de commerce (H/F)
RAPPORTEUR	Lysiane CHATEL
Pièce jointe	Fiche de poste

Depuis le 29 février 2020, « le contrat de projet » est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue aux articles L332-24 à L332-26 du code général de la fonction publique.

Ce nouveau contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifiée ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous secteurs confondus. Sont concernés les emplois non permanents, ils ne sont donc pas ouverts aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement.

Afin de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, les recrutements en contrat de projet devront suivre à minima les grandes étapes de la procédure de recrutement des contractuels sur emploi permanent (publication d'une offre d'emploi détaillée ; réception de chaque candidature, appréciation portée sur chacune au regard des compétences, aptitudes, qualifications et expériences professionnelles, potentiel du candidat et capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi).

Descriptif du projet ou de l'opération identifiée : objet, objectifs, durée, moyens humains nécessaires (pour quelle mission, pour quelle durée) :

La ville d'Albertville développe depuis plusieurs années une politique d'animation commerciale en centre-ville. Elle souhaite aujourd'hui mettre en œuvre un véritable plan d'actions visant à consolider son attractivité commerciale.

Pour ce faire, en 2021, un premier travail de diagnostic a été mené par la collectivité qui a permis d'analyser les facteurs de commercialité, l'offre marchande et sa dynamique, les profils et comportements d'achats de la clientèle.

Ce diagnostic complet de l'armature marchande et de la situation commerciale du centre ville d'Albertville dans son environnement conjoncturel et concurrentiel (atouts, faiblesses, opportunités, menaces) a permis d'identifier les principaux enjeux suivants :

- Retrouver des équilibres d'équipement commercial ;
- Identifier, assumer et organiser un parcours marchand lisible ;
- Adapter l'immobilier sur ce parcours marchand ;
- Adapter l'offre de commerces et de services ;
- Renforcer l'offre de commerces non sédentaires de qualité ;
- Construire une expérience client singulière ;
- Organiser la gouvernance et les conditions collaboratives du déploiement de la stratégie pour le centre-ville d'Albertville.

Compte tenu de ces enjeux, la ville souhaite désormais recruter au sein du Service Vie Locale et Relations Extérieures un manager de commerce (de niveau minimum bac + 2 dans les domaines du développement économique et touristique, aménagement du territoire, actions commerciales) qui aura un rôle opérationnel dédié à la mise en œuvre du plan d'actions stratégiques de la ville.

Je vous propose :

- de créer, selon les opérations/missions définies ci-dessus, l'emploi non permanent comme suit :

Durée prévisible du projet ou de l'opération identifiée	Nombre d'emploi	Emploi et catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
Du 1 ^{er} septembre 2022 au 31 août 2024 inclus	1	Rédacteur Territorial catégorie B	Manager de commerce (cf. fiche de poste jointe)	35 heures paie (39 heures terrain)

La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du grade de rédacteur territorial.

- Le régime indemnitaire instauré par la délibération du 17 décembre 2018 est applicable.

Je vous informe par ailleurs que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 de la section de fonctionnement du budget principal de la commune pour l'année 2022.

INTERVENTIONS

Stéphane JAY :

« Nos interrogations portaient sur le poste, en regardant la délibération ce n'était pas évident au début de comprendre quelle était la catégorie de ce poste et puis au fond on s'aperçoit que c'est un poste de rédacteur, catégorie B. J'ai regardé la fiche de poste, la fiche de poste elle est assez complète, c'est des gros postes, il me semble qu'il y a pas mal de stratégie également, j'ai regardé à quel niveau de recrutement cela se passait dans les autres communes, alors il y a des communes de toute taille depuis 9 000 habitants jusqu'à Saint-Étienne, et c'est quasiment tout le temps des postes d'attaché. Quel était le choix qui avait été fait, on verra si le recrutement est fructueux, mais je ne sais pas si on démarre pas un peu bas. »

Monsieur le maire :

« Au départ on a voulu démarrer haut, a on reçu pas mal de candidatures et de candidats mais aujourd'hui force est de constater que, eu égard aux offres qu'il y a sur le marché, on a du mal à trouver des candidats susceptibles de postuler dans la catégorie d'attaché. On a potentiellement des opportunités qui se feraient jour sur des gens en catégorie B dont le profil pourrait correspondre à ce poste. C'est la raison pour laquelle on ouvre le poste en catégorie B. »

Stéphane JAY :

« Par rapport à la durée ? Un CDD de 2 ans, quand on voit la fiche de poste et tout ce qui est à mettre en place, c'est long comme le bras. Pourquoi un CDD de 2 ans ? »

Monsieur le maire :

« C'est pour se caler sur les financements de l'État dans le cadre de petite ville de demain. Après on verra si l'on pérennise le poste, si la personne correspond et que l'on arrive à faire du bon travail efficient, on prolongera le moment venu. Mais pour l'instant on va partir cette base-là puisqu'elle est financée par l'État en partie. »

Laurent GRAZIANO :

« Pour poursuivre on va profiter de l'évocation de ce contrat de projet pour revenir sur l'étude qui avait été commandée auprès du bureau d'études AID en 2021. Ce dernier en septembre 2021 a fourni un diagnostic et proposé une stratégie, un plan d'actions pour le mandat de redynamisation de l'attractivité commerciale du centre-ville. Une partie de l'étude nous a finalement été communiquée en février 2022 suite à des demandes en

conseil municipal. Il est aujourd'hui utile de l'évoquer dans la mesure où le futur manager de commerce devra articuler sa mission autour des 7 principes définis par le cabinet, d'où l'ampleur de la tâche évoquée par Stéphane, une tâche ambitieuse, intéressante, mais à relever dans un délai relativement court. Cela est toujours intéressant de disposer d'un regard extérieur, que ce soit par une prestation comme celle d'un cabinet, mais aussi par une écoute, une association des usagers du territoire. Et pour l'ensemble du conseil municipal, des discussions engagées bien en amont sont souhaitables pour nourrir des décisions d'intérêt général et inscrites dans une temporalité dépassant l'horizon du mandat. Si tel avait été le cas depuis 2014, nous aurions évité quelques erreurs et sans doute gagné du temps sur cette stratégie parce que si l'on reprend l'étude on découvre certains des échanges qu'on a pu avoir en conseil municipal, pour certains qui n'étaient pas là, ça pouvait être sous la mandature précédente. Ce que nous avons fait, pour reprendre les mots de monsieur Chevassu, nous avons ouvert la boîte à outils livrée par le bureau d'études pour voir ce qu'elle contenait et nous nous sommes prêtés à un inventaire. Le déséquilibre centre-périphérie et la nécessité de travailler à la complémentarité des deux zones commerciales sont bien réels tout comme le besoin de redynamisation du centre. Il est évoqué également dans les actions, la nécessité d'agir sur des loyers jugés trop élevés, par l'achat de cellules voire des préemptions. Cela fait des années que nous en parlons en conseil municipal mais cela passe visiblement mieux quand c'est un bureau d'études qui le dit.

Le schéma de développement des fonctions commerciales du centre-ville à horizon 2026 proposé par l'étude se révèle intéressant. Il mérite cependant des éclaircissements de votre part dans la mesure où il intègre le cinéma sur le terrain de l'ancien boulo-drome. Comme nous en sommes toujours aux intentions et aux palabres sur ce projet, pouvez-vous nous assurer que le bureau d'études n'a pas travaillé sur des données erronées et que le nouveau cinéma ouvrira bien ses portes avant la fin du mandat ? »

Monsieur le maire :

« Sur le cinéma, les discussions sont en cours avec l'agglomération et les Amis du cinéma. L'agglomération est toujours favorable à construire ce cinéma, pour l'instant, il est toujours positionné là-bas mais on en rediscute avec les Amis du cinéma et avec l'agglomération. Après, il peut y avoir des évolutions en fonction des besoins réels de cinéma et une étude complémentaire va être faite pour juger de la pertinence des cinq salles qui étaient demandées, pour actualiser cette pertinence aujourd'hui. »

Laurent GRAZIANO :

« C'est quelque chose qui nous convient dans la mesure où nous avons demandé cette révision et parce que c'est aussi intéressant dans la mesure où il était envisagé d'étendre un peu le linéaire commercial, c'est aussi important dans ce schéma développement. »

Monsieur le maire :

« A voir en fonction de la nature du projet, de la grandeur du projet, si la pertinence se fait toujours là ou pas, pour l'instant je ne peux pas répondre. »

Laurent GRAZIANO :

« L'étude s'intéresse également à Conflans. Rappelons qu'en 2019 vous aviez sans aucune concertation décidé d'enterrer les médiévales qui drainaient 15 000 personnes, et on retrouve dans des propositions du cabinet je cite "des spectacles médiévaux de nature à varier la destination du public" ce qui laisse penser que c'était peut-être une erreur stratégique que de supprimer ce type d'animations. »

Monsieur le maire :

« Financièrement non, après sur l'opportunité de médiévales dans une cité médiévale, entourées de grosses manifestations médiévales, de mon point de vue ce n'est pas une erreur stratégique. »

Morgan CHEVASSU :

« Les fêtes médiévales ont peut-être été abandonnées mais vous avez pu voir qu'on a redynamisé de nombreuses animations, notamment les foires, toutes les animations de fin

d'année, dans le but de faire venir des consommateurs potentiels sur le centre ville et d'aider au soutien du commerce de centre ville.

Il faut extrapoler, ce qui ressort de l'étude AID c'est de garder en centre-ville les éléments importants soit en termes de services publics ou de services scolaires notamment les lycées, le cinéma avait été cité mais c'est juste un exemple qu'il faut prendre dans le sens où il faut éviter que ces établissements ou ces services partent vers l'extérieur et qu'on les concentrent en centre-ville pour toujours qu'il y ait un flux de consommation localisé sur le centre ville. C'est plus comme cela qu'il faut voir les choses, plus que vers un ciblage du cinéma. »

Jean-Pierre JARRE :

« En ce qui concerne les médiévales, il y a eu aussi un problème de sécurité puisque, à une période où la France était relativement visée, il fallait que ce soit dans des espaces complètement fermés, or Conflans étant relativement ouvert on ne pouvait pas sécuriser complètement l'espace. »

Laurent GRAZIANO :

« C'est quelque chose qui peut se rediscuter avec la préfecture. Mais, on a bien compris au niveau du cinéma, nous n'étions pas forcément favorables à le sortir, même dans cette mesure-là, du centre-ville, nous préférons vraiment une implantation au cœur de ville par rapport aux cheminements.

Notons enfin qu'à l'occasion le diagnostic peut surprendre quand il souligne l'opportunité que représente les 40 000 personnes fréquentant chaque année la maison du tourisme, maison du tourisme dont le site principal est situé en périphérie depuis janvier 2019. Une solution plutôt atypique quand on regarde ce qui se passe ailleurs, vous en conviendrez, même si cela semble s'inscrire dans une volonté petit à petit de déplacer des animations de grande envergure vers le parc olympique et notamment vers l'esplanade. Valoriser le centre-ville par un accueil principal de la maison du tourisme en périphérie, cela interroge quand même. »

Jean-Pierre JARRE :

« Ceci rentrait aussi dans une logique de meilleure réception des touristes et pour correspondre à leur demande. Lorsque la maison du tourisme était située rue Pargoud nous avions à peu près 20 à 22 000 visiteurs et nous en sommes maintenant au double. Il y avait quand même une demande sur le centre-ville, c'est pour cela que nous avons installé un espace temporaire à côté de l'octroi, sur lequel nous avons eu 4 500 visiteurs l'année dernière. »

Laurent GRAZIANO :

« J'ai les chiffres de 2018, qui étaient de près de 40 000 visites à la Maison du tourisme à vérifier.

Après, l'intérêt d'une étude n'est assurément pas négligeable, elle peut conforter nos opinions respectives comme celles énoncées précédemment. Mais elle peut aussi questionner nos certitudes, ainsi nous sommes ici tous favorables à la liaison Tram-Train avec Annecy. Pourtant l'étude perçoit une liaison bon marché comme une menace. Quels arguments ont été avancés et sur la base de quels précédents observés sur d'autres territoires ? »

Monsieur le maire :

« Je vous rejoins. Pour moi, ce n'est pas de l'ordre de la menace mais plutôt de l'ordre de la promotion du territoire. Cela permettrait non seulement à certains Albertvillois de se rapprocher du lac d'Annecy mais surtout à tous les habitants du bassin de Faverges de venir faire leurs emplettes sur Albertville, à savoir qu'actuellement 50 % des gens de Faverges viennent sur Albertville et l'autre moitié sur Annecy. On peut se dire qu'un transport en commun bon marché ou en tous les cas à prix attractif permettrait de venir sur Albertville. Mais l'étude AID présente cela plutôt comme une menace que comme une opportunité, je les laisse juge de leur analyse. »

Laurent GRAZIANO :

« Pour conclure, en tant que groupe minoritaire nous sommes attachés à notre ville, fiers de ses atouts, soucieux de son développement harmonieux et continuerons donc à alerter aussi souvent que nécessaire sur ce qui nous paraît pouvoir être des solutions sans qu'elles soient exclusives bien sûr. Il s'agit de vous amener à questionner vos certitudes - nous en avons, vous en avez, et c'est le débat qui permet à chacun d'entre nous de questionner ces certitudes - et entrer dans le débat d'idées pour enfin mettre en oeuvre une réelle stratégie commerciale après bientôt 5 années de mandat. Il ne suffit pas d'être auprès des commerçants, il faut vraiment impulser une vision stratégique et cesser parfois de défaire pour refaire. »

Monsieur le maire :

« Je n'ai pas l'impression de défaire pour refaire, j'ai plutôt l'impression aujourd'hui qu'il y a une vraie dynamique d'implantation commerciale sur Albertville avec l'installation de nouveaux types de commerçants qui ont de nouvelles idées, qui font des choses qui n'existaient pas sur Albertville, qui ne sont pas des franchises, notamment des jeunes Albertvillois ou de la région qui veulent travailler localement avec leurs confrères commerçants, créer des synergies. On est plutôt dans une nouvelle dynamique et je ne vois pas ce que l'on a pu défaire et refaire. On a fait la rue de la République, redonner une belle image de la rue de la République en terme d'urbanisme, et on peut penser que cela a participé à contribuer à l'arrivée de ces nouveaux commerces et je dois vous signaler que les seuls commerces qui sont partis de la rue de la République depuis les travaux, alors qu'on nous prévoyait une catastrophe mémorable, ce ne sont que des franchises qui ont des stratégies nationales pour se regrouper dans les zones commerciales . Les seuls trois commerces vacants aujourd'hui depuis les travaux de la rue de la République sont des commerces de franchises commerciales. »

Jean-François BRUGNON :

« On parlait du Tram-Train. On n'a pas abandonné nos efforts , on a rencontré la communauté de communes des sources du lac qui sont partie prenantes avec nous . L'agglomération a repris la voie ferrée jusqu'à Ugine, du fret pour le départ mais il s'agit, bien sûr, d'aller avec des voyageurs beaucoup plus loin jusqu'à Faverges, le bout du lac . Après, l'inconnue c'est la Haute-Savoie, actuellement ils hésitent, ils sont plus sur des bus à haut niveau de service en site propre, qui demandent 20 ou 22 mètres de large avec des expropriations énormes. Cela nous paraît complètement aberrant et on espère que la région va nous mettre d'accord rapidement. Pour nous c'est vital, on continue travailler. »

Laurent GRAZIANO :

« Visiblement, ils sont plutôt prêts à aller jusqu'à DUINGT mais pas beaucoup plus loin. Pour revenir rapidement sur la dynamique - et ce qui est important, c'est ne jamais se satisfaire de ce qu'on a en tant qu'élu et de vouloir tout le temps aller plus loin - il y a quand même une enseigne qui a fermé, qui n'était pas une grande enseigne nationale, PICK ONE, un commerce qui nous paraissait plutôt être un commerce dynamique, c'est l'image qu'il renvoyait. On voit bien qu'il y a peut-être un vrai besoin de soutien et, notamment, on sait qu'un des facteurs bloquants ce sont les loyers. La SODES visiblement a fait un effort sur les loyers et c'est payant. Quand un acteur privé qui le fait tant mieux, mais il faut arriver à impulser à avoir des loyers qui soient au juste prix pour notre ville. »

Monsieur le maire :

« C'est ce qui ressort de l'étude AID sur la rue Gambetta notamment avec des loyers 22 % plus cher que ce qu'ils devraient être, et c'est aussi tout le travail qui a été fait avec la SODES, de discussions et négociations avec eux, pour qu'ils acceptent de diminuer leurs loyers sachant que la première enseigne qui s'est installée, c'est grâce au dispositif boîte à commerce, c'était le chocolatier Franck JOUFFE, on avait pris une délibération dans ce sens, un partenariat financier à hauteur de 2 000 euros pour pouvoir lui permettre d'accéder à ce commerce.

La dynamique est là et on ne se satisfait pas de ça, on continue. »

Laurent GRAZIANO :

« Concernant le « faire pour défaire », l'accueil de la maison du tourisme en est un

exemple. Au départ, il était bien évoqué au nom de la mutualisation d'avoir un seul site et on s'est rendu compte que ce n'était pas forcément une bonne idée pour le centre ville donc on a bien rétro-pédalé, on a défait et on a refait au moins partiellement, c'est pas certain qu'en termes de mutualisation on soit dans l'optimum qu'on avait visé. »

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 23		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe de la cuisine centrale - Compte de gestion 2021	
RAPPORTEUR	Cindy ABONDANCE	
PIECE JOINTE	Compte de gestion 2021 du budget annexe de la cuisine centrale	

Le conseil municipal ;

Après s'être fait présenter :

- les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
- les titres définitifs des créances à recouvrer ;
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ;
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats ;
- le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir pris connaissance du compte administratif du budget annexe de la cuisine centrale de l'exercice 2021 communiqué par ailleurs ce jour ;

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la concordance entre le compte de gestion du trésorier principal et le compte administratif de l'ordonnateur :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion du budget annexe de la cuisine centrale dressé pour l'exercice 2021 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 24	SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIÈRES Budget annexe de la cuisine centrale - Compte administratif 2021
RAPPORTEUR	Cindy ABONDANCE
PIECE JOINTE	Compte administratif 2021 - Budget annexe de la cuisine centrale

Le compte administratif 2021 de la cuisine centrale fait apparaître **des opérations propres à l'exercice excédentaire à + 73 437,41 €**, toutes sections confondues.

Il convient d'ajouter à ce solde + 128 523,33 € d'excédents reportés et les restes à réaliser en investissement.

Au global, le compte administratif 2021 du service est excédentaire de + 180 797,08 €, avec :

- un excédent de + 166 332,93 € en section de fonctionnement, soit 15 % de ses produits de vente de l'année ;
- un excédent de + 14 464,15 € en section d'investissement.

Résultat définitif de l'exercice 2021 Cuisine Centrale

Budget CUISINE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2020		60 465,44		68 057,89		128 523,33
Excédent affecté à l'investissement					0,00	
Soldes des exercices antérieurs		60 465,44		68 057,89		128 523,33
Opérations de l'exercice	150 838,51	126 000,88	1 023 737,67	1 122 012,71	1 174 576,18	1 248 013,59
Soldes de l'exercice	24 837,63			98 275,04		73 437,41
Total des opérations	150 838,51	186 466,32	1 023 737,67	1 190 070,60	1 174 576,18	1 376 536,92
Soldes avant restes à réaliser		35 627,81		166 332,93		201 960,74
Restes à réaliser (RAR)	29 713,66	8 550,00			29 713,66	8 550,00
Total général y compris RAR	180 552,17	195 016,32	1 023 737,67	1 190 070,60	1 204 289,84	1 385 086,92
RESULTATS DE CLOTURE 2021		14 464,15		166 332,93		180 797,08

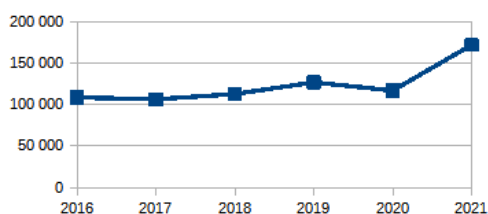
Le service s'équilibre par lui-même depuis 2017, sans subvention communale. En 2016, cette subvention était de 55 000 €.

FONCTIONNEMENT

Les **produits de vente des repas** s'établissent à 1 111 507 € (*chap.70*), en hausse de + 44 % par rapport à 2020, pour **172 428 repas livrés**, soit 52 330 repas de plus qu'en 2020 et une hausse de 30,3 % (+ 45 297 repas) par rapport à 2019).

Production des repas de 2016 à 2021

(en nombre de repas)



Cette hausse de la production s'explique notamment :

- par la vente de 23 039 repas à de nouveaux clients (communes d'Esserts Blay et Rognaix, association la Sasson) ;
- et la hausse de la production pour le CIAS d'Arlyère (+ 10 535 repas aux ventes avec un total de 57 557 repas en 2021).

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **905 230 €**, en hausse de + 19,5 % et donc selon un rythme plus restreint que l'évolution des recettes.

Les charges à caractère général (*chap.011*), premier poste de dépense, s'élèvent à 472 K€, en augmentation de + 34,7 %. Les achats de fournitures alimentaires (337 K€) représentent 73 % de ces dépenses.

La part alimentaire du coût des repas a été maîtrisée pendant l'année 2021 et représente 2 € par repas, grâce aux diverses mesures d'optimisation de l'approvisionnement mises en place par le service :

- accroissement de la part des fruits et légumes, de qualité et/ou locaux, dans le cadre du marché groupé du GRAAL et des 14 conventions de partenariat à long terme signées à l'été 2021 avec des producteurs locaux ;
- partenariat avec la société Atypique pour l'achat de fruits et légumes « moches » (en excédent et hors calibres, produits français, bio – HVE ou label rouge), pour réduire l'impact environnemental de la cuisine (réduction du gaspillage alimentaire – environ 830 kg de produits achetés mensuellement) ainsi que ses coûts d'approvisionnement (produits de 20 à 30 % moins chers) ;
- un marché d'approvisionnement en viande bovine provenant des prairies permanentes locales ou d'alpage a été mis sur pied en 2021 (il a été attribué à la SICA des producteurs du Beaufortain début 2022), pour augmenter la part d'approvisionnement en circuits courts de la viande ;
- la production de la pâtisserie et de préparations dites maison continue d'augmenter ;
- sans oublier la démarche de réduction du gaspillage alimentaire, aux deux phases clés de la préparation des repas et de leur consommation par les usagers. Les déchets sont ainsi limités à 40 g par repas contre une moyenne nationale de 70 g en primaire (ce dernier chiffre correspond à 30 à 40 % des produits du repas).

L'utilisation d'un nouveau four pour une cuisson lente en basse température de nuit permet depuis 2022 :

- d'augmenter la qualité des repas (meilleure préservation des textures et de la qualité nutritionnelle des aliments) ;
- et de réduire la consommation énergétique et donc les charges courantes de la cuisine, comme son impact environnemental.

La transformation d'une part croissante de légumes bruts, bio et locaux a permis de réduire fortement les emballages plastiques et l'impact environnemental de leur transport. L'ensemble des déchets alimentaires de la cuisine centrale et des restaurants scolaires, ainsi que du centre de loisirs d'Albertville, sont collectés pour alimenter l'usine de méthanisation installée sur notre territoire.

Les charges de personnel (*chap.012*), second poste de dépense, s'élèvent à 410 K€, en augmentation de + 8 %. Comme pour le chapitre 011, cette évolution est bien plus réduite que celle de l'activité de production de repas.

Les charges financières (*chap.66*) sont en baisse (- 13 %) et s'élèvent à 23 K€.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent **au total à 1 023 736 €**, une fois intégrées les dotations aux amortissements pour 118 506 €.

INVESTISSEMENT

Le service a remplacé du matériel de cuisine pour **51 518 €** (un lave-batterie, des chariots de transport et le changement du ballon d'eau chaude).

Il a remboursé 88 815 € de capital d'emprunt. **Son encours de la dette** s'élève à **499 900 €** au 31 décembre 2021, au titre d'un emprunt de 1,528 M€ souscrit en 2006 pour la construction du bâtiment, sur 20 ans, en taux fixe à 3,92 %.

Le financement de la section d'investissement est essentiellement assuré par :

- l'excédent reporté : 60 465 €
- les dotations aux amortissements : 118 506 €

Je vous propose d'approuver ce compte administratif 2021 du budget annexe de la cuisine

centrale, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du comptable public.

INTERVENTIONS

Philippe PERRIER :

« Nous voterons les comptes administratifs parce que ce sont des pièces comptables, aucune raison pour nous de ne pas les voter comme les comptes de gestion.

Le mois dernier, nous avons voté les tarifs de la cuisine centrale, en augmentation de 3,28 % suivant en cela le taux directeur, sans connaître le compte administratif. Ceci-dit nous avons pressenti un peu la chose, nous avons demandé le gel des tarifs au regard des excédents relativement importants de cette activité. Nous avons affirmé que la cuisine centrale était financièrement en très bonne santé. Aujourd'hui les chiffres nous donnent raison puisque sur un seul exercice la cuisine centrale a produit un excédent de 73 437 euros, auxquels il convient d'ajouter 128 523,33 euros d'excédents reportés et les restes à réaliser en investissement. Au global, le compte administratif 2021 du service est excédentaire de 180 797,08 euros. De plus, la cuisine centrale a connu une forte hausse en termes de volume. Nous avons une situation saine financièrement et des volumes qui se développent, nous n'avons pas grand-chose à craindre à court terme.

Nous sommes dans une période de crise systémique, un contexte de guerre, un contexte de perte de pouvoir d'achat importante pour les familles, nous renouvelons notre demande de geler les tarifs de la cuisine centrale de manière à soutenir les familles et ne pas rajouter des difficultés aux difficultés.»

Cindy ABONDANCE :

« L'année précédente à la cuisine centrale, on avait fait le choix d'absorber les excédents, les dépenses, sans augmenter les tarifs.

La Covid est passée par là, on a eu également des arrêts longues maladies qu'il a fallu absorber également.

Nous avons souhaité développer un axe qualitatif. Nous avons fait le choix de nous approvisionner en local et avons signé 14 conventions avec nos producteurs locaux, aujourd'hui la cuisine centrale s'approvisionne à moins de 20 kilomètres autour d'Albertville. Nous avons fait le choix de privilégier la qualité des matières premières ; cela permet aussi de pérenniser nos producteurs plutôt que de faire travailler des gens qui viennent de loin ou d'acheter du bio qui vient de l'autre bout de la terre. Nous avons également mis sur pied un marché avec la viande de Beaufort, qui est une viande de qualité, qui est locale, et qui permet de faire travailler les locaux et de pérenniser nos producteurs. Nous avons également signé une convention de partenariat avec Atypique, c'est une entreprise Bio, ouvert récemment, qui promeut les légumes et les fruits moches, des produits français, bio – HVE ou label rouge en excédent et hors calibres. Egalement, l'achat d'un nouveau four pour une cuisson lente en basse température de nuit qui permet d'augmenter la qualité des repas et de réduire la consommation énergétique. Mais tout cela a un coût. Nous avons un coût de matière première qui est augmenté de 40 % .»

Hervé BERNAILLE :

« Je rappelle que les ventes de la cuisine centrale sont 60 % extérieures à Albertville, la cuisine centrale ne vend pas qu'à la mairie d'Albertville mais beaucoup à l'extérieur, aux autres communes, aux CIAS, centres sociaux, ou à l'hôpital et, donc, il n'y a vraiment aucune raison que l'on soit très inférieur à l'inflation et on est relativement inférieur à l'inflation. Si jamais il y avait des excédents sur la cuisine centrale excessifs, ce qui ne sera pas le cas pour les raisons expliquées par Cindy, comme cela reste dans le budget annexe, un jour ou l'autre ça s'équilibre et ça revient. Ce n'est pas de l'argent qui s'en va ailleurs, pas même dans le budget principal. Une autre question que tu as en tête Philippe, c'est pourquoi nous n'avons pas gelé le prix de la cantine ? Parce que 3,20 euros environ par rapport à l'inflation qui est de 5 % et qui est encore en train de monter, ça nous semble déjà un effort important. Mais c'est deux sujets différents, ils sont un peu liés mais pas tant que cela. »

Bérénice LACOMBE :

« Comme vous l'a dit Cindy, il y a un prévisionnel de 30 à 40% d'augmentation des

matières premières, d'ores et déjà sur le premier trimestre on a déjà eu plus 15 %. On augmente de 3,28 % alors qu'on connaît déjà 15 % d'augmentation.

Sur la situation saine de la cuisine, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, elle est saine en 2021 elle ne le sera plus forcément en 2022. On sait qu'aujourd'hui qu'il y a des problèmes d'approvisionnement des matières premières et, comme l'a très bien dit Cindy, on veut continuer à développer les circuits courts, on veut continuer à faire travailler les producteurs et on ne veut surtout ne pas aller presser le citron de nos producteurs pour rentrer dans un budget.

Pour parler vraiment chiffres, on a fait le calcul, sur les coefficients les plus bas on parle de 8 centimes d'augmentation par repas, sur les coefficients les plus hauts on parle de 20 centimes d'augmentation. Cela veut dire que sur un mois en considérant que les enfants vont à la cantine tous les jours, 4 jours par semaine, on est sur un 1,50 euro sur les plus bas coefficients et pas tout à fait 4 euros sur les plus hauts coefficients. Alors, nous sommes d'accord un euro est un euro mais aujourd'hui pour continuer cette dynamique de travail avec les producteurs locaux on doit garder une cuisine centrale à l'équilibre. »

Philippe PERRIER :

« Il faut bien comprendre la situation, nous avons un outil qui fonctionne très bien, la situation elle est saine :

- en 2016, on a produit 108 000 repas avec un excédent de 148 000 euros soit un 1,37 euro par repas ;
- en 2017, on a produit 106 000 repas pour 194 000 euros d'excédent, 1,83 euro par repas d'excédent ;
- en 2018, on a produit 113 000 repas pour 215 000 euros d'excédent, 1,90 euro d'excédent par repas ;
- en 2019, on a produit 127 000 repas pour un excédent cumulé de 230 000 euros, soit 1,81 euro par repas ;
- l'année COVID, on a perdu 10 000 repas, on sait pourquoi, on a eu un excédent de 87 000 euros soit 74 centimes d'euros par repas ;
- en 2021, on apprend les chiffres aujourd'hui, on est passé de 117 000 repas pour l'année COVID à 172 428 repas. Par rapport à l'année 2019 qui est une référence, on a augmenté le nombre de repas d'environ 50 000 repas.

L'excédent global d'investissement est de 181 000 euros pratiquement, 1,04 euro par repas, donc la situation est relativement saine.

Ce que je voulais dire, c'est que l'on a un budget qui est excédentaire, on est tous accord là-dessus, et on augmente les tarifs. Contrairement, par exemple, au parking souterrain qui est déficitaire de 80 000 euros - on dit subvention d'équilibre mais c'est une subvention pour combler le déficit de 80 000 euros - et pour lequel on n'augmente pas les tarifs. Il y a d'autres postes comme celui-là, comme les locaux professionnels, on a un déficit de 66 000 euros, ça ne pose question à personne. On a aussi le réseau de chaleur qui accuse un déficit de 105 000 euros, ça ne pose question à personne. Par contre, la cuisine centrale qui fait de l'excédent, apparemment ça vous agace et vous augmentez les tarifs.

Il y a une logique qui n'est pas bonne : cet outil, la cuisine centrale, est fait pour aider les jeunes, les petits, mais aussi les personnes âgées. Quand on a de tels excédents, encore cette année, on peut se permettre de bloquer les tarifs. L'année prochaine, on verra, c'est une autre année, avec tout ce qui se passe on ne peut pas préjuger de ce qui va se passer. Quand on a des budgets déficitaires, je le redis, ça ne pose pas de questions et on n'augmente pas les tarifs et quand on a des budgets excédentaires, on augmente les tarifs ! C'est quelque chose qui nous interroge. »

Cindy ABONDANCE :

« A savoir que les excédents que l'on a eu précédemment, c'est ce qui nous permet d'être à l'équilibre l'année suivante justement, tout en continuant les investissements pour le bien des agents, en embauchant un nouveau livreur pour assurer le portage à domicile qui a augmenté avec la COVID, c'est ce qui nous a permis aussi de stabiliser les prix l'année dernière. Si on n'avait pas eu cet excédent, aujourd'hui on serait en déficit. Là, on ne va pas être en excédent mais à l'équilibre. »

Laurent GRAZIANO :

« Pour remettre dans la perspective de ce que disait Philippe, cela vous poserait problème de verser une subvention d'équilibre de 80 000 euros pour la cantine alors que cela ne vous pose pas de problème de verser 80 000 euros au parking souterrain ? Parce que c'est ça la question aussi. La question c'est est-ce que le parking souterrain c'est tellement important qu'il faut mettre 80 000 euros alors là, ce que dit Philippe ce n'est même pas de subventionner un déficit, c'est de faire moins d'excédent. »

Laurent GRAZIANO :

« Il n'y a pas de tarif unique, il y a un tarif extérieur donc on peut moduler les tarifs, libre à chaque commune qui vient se servir sur la cuisine centrale de proposer à ses habitants un coup de pouce sur les tarifs proposés. »

Philippe PERRIER :

« A contrario, cela ne vous gêne pas que des habitants qui n'habitent pas à Albertville se garent au parking souterrain et vous les aidez à stationner pas cher en accordant une subvention de 80 000 euros. »

Jean-Pierre JARRE :

« En ce qui concerne le parking souterrain, on veut donner l'habitude aux Albertvillois de venir au parking souterrain, je ne pense pas qu'en augmentant les tarifs ils viendront plus au parking souterrain. Lorsque tu as une structure avec beaucoup de frais fixes comme c'est le cas tu peux soit monter les tarifs mais tu auras moins de clients, soit tu laisses ton tarif de manière à ce qu'il soit un peu plus attractif et avec un surplus de client ton déficit se réduit, c'est un choix. »

Morgan CHEVASSU :

« C'est aussi une arme de la stratégie commerciale, plus le tarif est compétitif plus il y a de gens qui se garent et qui consomment en centre ville. »

Laurent GRAZIANO :

« On a déjà beaucoup de stationnement gratuit. De la même manière quand on parle de hausses de tarifs, est-ce que l'on veut habituer les gens à consommer local et bio, c'est un levier via la cuisine centrale et via les tarifs que l'on propose. On peut sans cesse discuter sur le sujet et là on comprend bien que vous ne pouvez pas répondre sur le parking, mais il faut avoir conscience que l'on est sur des arbitrages que l'on fait des choix entre différents budgets annexes. C'est un choix que vous faites, on est en désaccord avec ce choix. Vous pouvez assumer ce choix, il est évident que sur l'économie qui devait être libérale, sociale et solidaire on s'est arrêté à libérale. »

Bérénice LACOMBE :

« Alors, effectivement, on assume ce choix, on fait le choix de favoriser la qualité et les circuits courts à la cuisine centrale et de ne pas mettre notre structure en difficulté. »

Stéphane JAY :

« A chaque fois, vous nous rappelez la qualité, la qualité... On vous parle d'orientation politique. On n'a jamais dit le contraire, c'est très bien, et en plus pour le moment c'est en excédent, il n'y a aucun problème sur le travail réalisé. Après c'est un choix politique. »

Bérénice LACOMBE :

« Et on vient de dire qu'on l'assumait. »

Stéphane JAY :

« Mais nous, on n'est pas d'accord. »

Cindy ABONDANCE :

« On restera sur ce choix politique. »

Dominique RUAZ :

« Vendredi matin, le président du conseil départemental faisait le même constat que celui

que nous avons évoqué il y a 15 jours et puis à nouveau ce soir par la voix de Philippe : le coût des denrées alimentaires explose, le pouvoir d'achat diminue, les milieux les plus modestes n'arrivent plus à acheter le nécessaire pour vivre dignement. C'est pourquoi le département a voté le maintien des tarifs de la restauration scolaire sur tout le département contrairement à vous. Donc, à Albertville, les repas des collégiens sont maintenus au même tarif, alors que le tarif des repas augmente pour les écoles primaires. Vous nous renvoyez l'idée de la qualité, loi EGALIM..., le département a exactement les mêmes contraintes, la même loi EGALIM, la même volonté d'offrir du bio, d'offrir du local, les mêmes soucis de dépenser aussi bien, avec la viande de Savoie avec les légumes moches... Le département a, comme vous, la volonté de servir des repas de qualité. Votre explication des coûts n'est pas recevable et c'est bien un choix politique que vous faites, qui pénalise encore une fois les publics les plus modestes de notre ville. »

Bérénice LACOMBE :

« On peut faire des comparatifs, j'ai rencontré tous les maires des communes de la Haute Combe de Savoie, et je connais à peu près tous les tarifs de toutes les restaurations scolaires de Haute Combe de Savoie, on est de très loin pas les plus chers, on a des communes où l'on parle de 12 euros le repas. »

Stéphane JAY :

« Ce qui me paraît illogique dans cette histoire c'est que tout à l'heure tu ramenaient au coût par habitant, par repas, et tu disais ça ne coûte rien. »

Bérénice LACOMBE :

« Je n'ai pas dit cela ne coûte rien. Un euro est un euro mais on est sur une augmentation modérée. »

Stéphane JAY :

« Si c'est modéré, justement, il n'y a aucune raison de ne pas le faire, on ne craint rien, c'est là que je ne comprends pas. »

Philippe PERRIER :

« Je voulais juste préciser que l'on vote tous les comptes administratifs puisque les comptes administratifs sont des pièces comptables. »

Monsieur le maire ne prend pas part au vote

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 25		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe de la cuisine centrale - Affectation du résultat 2021	
RAPPORTEUR	Cindy ABONDANCE	

Les résultats de l'exercice 2021 du budget annexe de la cuisine centrale s'établissent comme suit :

Investissement

Excédent de l'exercice	+ 35 627,81 €
Restes à réaliser en dépenses	- 29 713,66 €
Restes à réaliser en recettes	+ 8 550,00 €
Excédent global de financement	+ 14 464,15 €

Fonctionnement

Excédent de l'exercice

+ 166 332,93 €

Compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, je vous propose d'affecter en totalité le résultat de fonctionnement 2021 du budget annexe de la cuisine centrale en report de la section de fonctionnement (*recette du compte 002*), au budget supplémentaire 2022 de ce service, soit à hauteur de + 166 332,93 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 26		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe de la cuisine centrale - Budget supplémentaire 2022	
RAPPORTEUR	Cindy ABONDANCE	
PIECE JOINTE	Budget supplémentaire 2022 - Budget annexe de la cuisine centrale	

Au titre de l'intégration des résultats 2021 :

Il nous faut reprendre au budget supplémentaire 2022 du budget annexe de la cuisine centrale les **résultats antérieurs** comme suit, au vu de son compte administratif 2021 et de l'affectation de son résultat :

- **en recette de fonctionnement** - compte 002 : + 166 332,93 €
- **en recette d'investissement** - compte 001 : + 35 627,81 €
- **en dépense d'investissement** - restes à réaliser : - 29 713,66 €
- **en recettes d'investissement** - restes à réaliser : + 8 550,00 €

Je vous propose d'équilibrer ce budget supplémentaire en tenant compte des opérations complémentaires suivantes :

- **Augmentation des recettes de fonctionnement de + 30 800 € :**
Chapitre 70 – *produits de services* : pour la vente des repas à la commune d'Esserts Blay
Chapitre 042 – *opérations d'ordre transfert entre sections* : + 800 €.
- **Augmentation des dépenses de fonctionnement de + 197 132,93 € :**
Chapitre 011 – *charges à caractère général* : + 126 632,93 € avec notamment :
 - article 60682 – *fournitures d'alimentation* : + 55 000 €
 - article 60632 – *fournitures de petit équipement* : + 35 000 €
 - articles 615 – *entretiens* : + 20 062,93 €
 - article 6135 – *matériel roulant* : + 10 000 €Chapitre 012 – *charges de personnel* : + 6 500,00 €
Chapitre 042 – *opérations d'ordre transfert entre sections* : +15 000,00 € (dotations aux amortissements)
- **Augmentation des dépenses d'investissement de + 78 464,15 € :**
Chapitre 21 – *immobilisations corporelles* : + 77 664,15, notamment pour l'acquisition de portables de télégestion des livraisons pour le portage à domicile
Chapitre 040 – *opérations d'ordre transfert entre sections* : + 800 €
- **Augmentation des recettes d'investissement de + 15 000 € :**
Chapitre 040 – *opérations d'ordre transfert entre sections* : + 15 000 € (dotations aux amortissements)
Autofinancement : + 49 000 € :

Le budget annexe est équilibré au global par un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à hauteur de 49 000 € (*chapitres 023 et 021*).

Je vous propose d'approuver ce budget supplémentaire 202 du budget annexe de la cuisine centrale, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à + 197 132,93 € en fonctionnement et + 108 177,81 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 27		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Compte de gestion 2021	
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE	
PIECE JOINTE	Compte de gestion 2021 du budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA	

Le conseil municipal ;

Après s'être fait présenter :

- les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
- les titres définitifs des créances à recouvrer ;
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ;
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, ;
- le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir pris connaissance du compte administratif du budget annexe des locations professionnelles à TVA de l'exercice 2021 communiqué par ailleurs ce jour ;

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la concordance entre le compte de gestion du trésorier principal et le compte administratif de l'ordonnateur :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion du budget annexe des locations professionnelles à TVA dressé pour l'exercice 2021 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 28	SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Compte administratif 2021
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE
PIECE JOINTE	Compte administratif 2021 - Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA

Ce budget annexe regroupe les activités de locations de locaux professionnels soumis à TVA de cinq secteurs analytiques de gestion : le centre des finances publiques, l'espace administratif, le centre national du ski et de snowboard, le campus des métiers de la montagne et des bâtiments professionnels divers.

BALANCE GENERALE

Le compte administratif 2021 de ce budget annexe fait apparaître un solde des **opérations propres à l'exercice déficitaire de - 25 591,42 €**, toutes sections confondues.

Il convient d'ajouter à ces opérations les résultats historiques, excédentaires de + 252 456,45 € et les restes à réaliser en dépenses pour - 3 190,00 €.

Au global, le compte administratif 2021 du service est **excédentaire de + 223 675,03 €**, avec :

- un excédent de + 115 976,86 € en section de fonctionnement
- un excédent de + 107 698,17 € en section d'investissement

Budget LOCATIONS LOC PRO	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Soldes des exercices antérieurs		148 029,53		104 426,92		252 456,45
Opérations de l'exercice	453 714,55	416 573,19	810 895,83	822 445,77	1 264 610,38	1 239 018,96
Soldes de l'exercice	37 141,36			11 549,94		-25 591,42
Total des opérations	453 714,55	564 602,72	810 895,83	926 872,69	1 264 610,38	1 491 475,41
Soldes avant restes à réaliser		110 888,17		115 976,86		226 865,03
Restes à réaliser (RAR)	3 190,00				3 190,00	
Total général y compris RAR	456 904,55	564 602,72	810 895,83	926 872,69	1 267 800,38	1 491 475,41
RESULTATS DE CLOTURE 2021		107 698,17		115 976,86		223 675,03

Centre des finances publiques

FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement liées à ce bâtiment s'élèvent à 192 833 €, avec pour l'essentiel :

- des charges d'entretien du bâtiment pour 8 614 € (*chapitre 011*) ;
- des charges financières des emprunts souscrits pour financer les travaux de construction : 45 091 € (*chapitre 66*) ;
- des dotations aux amortissements pour 139 128 € (*chapitre 042*).

Les recettes s'élèvent à 218 193 €, dont les loyers encaissés auprès de l'Etat pour 216 395 € (*compte 752*), et l'amortissement de subvention d'investissement pour 1 798 € (*chapitre 042*)

INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 194 756 € et correspondent principalement au remboursement du capital des emprunts (192 958 € - *chapitre 16*) et 1 798 € pour l'amortissement de la subvention d'investissement (*chapitre 040*).

Ces dépenses sont couvertes pour 139 128 € par les dotations aux amortissements en recettes (*chapitre 040*).

Espace administratif

FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 138 643 €, avec notamment :

- des frais généraux (frais de copropriété...) pour 116 716 € (*chapitre 011*) ;
- des charges de personnel liées au nettoyage des locaux pour 13 436 € (*chapitre 012*) ;
- des dotations aux amortissements pour 8 491 € (*chapitre 042*).

Ces dépenses sont couvertes par 212 767 € de recettes dont :

- 159 065 € de loyers (*compte 752*) ;
- 50 624 € de remboursement des frais par les locataires (taxe d'enlèvement des ordures ménagères... - *compte 70878*) ;
- 3 070 € de reprise de subvention d'investissement transférée au compte de résultat (*chapitre 042*) ;
- 8 € de mandats de réduction (*chapitre 77*).

INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 10 554 €, avec :

- 3 070 € d'amortissement de subvention d'investissement (*chapitre 040*) ;
- 947 € de matériels d'extincteur (*chapitre 21*) ;
- 6 537 € de travaux divers du bâtiment (*chapitre 22*).

Ces dépenses sont couvertes par les dotations aux amortissements pour 8 491 € (*chapitre 040*)

Centre national de Ski et de snowboard

FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 404 750 € et comprennent essentiellement :

- des frais généraux pour 79 179 € (*chapitre 011*) ;
- des frais de personnel de nettoyage pour 9 911 € (*chapitre 012*) ;
- des charges financières, au titre du bail emphytéotique conclu pour la construction du bâtiment, pour 108 713 € (*chapitre 66*) ;
- des dotations aux amortissements pour 206 947 € (*chapitre 042*).

Ces dépenses sont couvertes par 282 582 € de recettes, dont :

- la redevance pour occupation du terrain par la SAS développement, titulaire du bail emphytéotique de 1 € (*compte 70323*) ;
- les loyers versés par la Fédération Française de Ski : 105 983 € (*compte 752*) ;
- la quote-part de la subvention départementale versée par annuité, pour 68 500 € (*compte 7473*),
- la reprise des subventions d'investissement au compte de résultat pour 108 098 € (*chapitre 042*).

INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 226 879 € et comprennent principalement :

- le remboursement de la dette pour 115 579 € (*compte 1675*) ;
- la reprise des subventions d'investissement pour 108 098 € (*chapitre 040*).

Elles sont financées principalement à hauteur de 231 444 € par :

- les dotations aux amortissements pour 206 947 K€ (*chapitre 040*) ;
- la quote-part de la subvention départementale versée par annuité pour 22 692 € (*compte 1313*).

Campus des métiers de la montagne

Les dépenses de ce nouveau service s'élèvent en fonctionnement à 73 052 € :

- 8 689 € de frais généraux dont 6 700 € de frais de formation (*chapitre 011*) ;
- 26 974 € de frais de personnel (*chapitre 012*)
- 37 389 € de dotations aux amortissements (*chapitre 042*).

Ces dépenses sont couvertes principalement par les loyers encaissés auprès des organismes de formation extérieurs pour 24 298 € (*compte 752*).

Un achat de tableau pour une salle de réunion a été réalisé pour 279 € (*chapitre 21*).

Des amortissements sont comptabilisés à hauteur de 37 389 € en recettes (*chapitre 040*).

Divers locaux

Des charges générales sont réalisées à hauteur de 3 300 € pour le local les Colombes (*chapitre 011*).

Des dotations aux amortissements sont comptabilisées pour 121 € (*chapitre 042*).

Les recettes de locations perçus auprès de la Mam les Loupiots et de Dalkia (bureaux pour la gestion du RCU) s'élèvent à 13 361 € (*articles 70878 et 752*).

Equilibre général :

Le budget principal de la commune a versé une subvention de fonctionnement à hauteur de 66 000 € (*article 7552*).

Je vous propose d'approuver ce compte administratif 2021 du budget annexe des locations de locaux professionnels assujetties à la TVA, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du comptable public.

Monsieur le maire ne prend pas part au vote

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 29		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Affectation du résultat 2021	
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE	

Les résultats de l'exercice 2021 du budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA s'établissent comme suit :

Investissement

Excédent de l'exercice	+ 110 888,17 €
Restes à réaliser en dépenses	- 3 190,00 €

Soit excédent global de l'exercice + 107 698,17 €

Fonctionnement

Excédent global de l'exercice + 115 976,86 €

Compte-tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, je vous propose d'affecter en totalité le résultat de fonctionnement 2021 du budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA en report de la section de fonctionnement (*recette du compte 002*), au budget supplémentaire 2022 de ce service, soit à hauteur de + 115 976,86 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 30		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA – Budget supplémentaire 2022	
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE	
PIECE JOINTE	Budget supplémentaire 2022 - Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA	

Au titre de l'intégration des résultats 2021

Il nous faut reprendre au budget supplémentaire 2021 du budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA ses résultats antérieurs comme suit, au vu de son compte administratif 2021 et de l'affectation de son résultat :

- en recettes de fonctionnement
 - l'excédent reporté - *compte 002* : + 115 976,86 €
- en dépenses d'investissement
 - des restes à réaliser : - 3 190,00 €
- en recettes d'investissement :
 - un excédent antérieur - *compte 001* : + 110 888,17 €

Je vous propose d'équilibrer ce budget supplémentaire en tenant compte des opérations complémentaires suivantes :

- **Augmentation des dépenses de fonctionnement : + 71 976,86 €**
Chapitre 011 - *charges à caractère général* : 22 916,86 €
L'augmentation du coût de l'énergie nous oblige à prévoir une augmentation de 20 200 € dont 11 900 € pour les charges de copropriétés de l'espace administratif.
Chapitre 012 - *charges de personnel* : + 33 000 € pour l'emploi en contrat à durée déterminée de six mois pour le campus et le nettoyage du centre de ski.
Chapitre 042- *dotations aux amortissements* : + 1 680 €
Chapitre 67 - *charges spécifiques* : + 14 380 €
Une régularisation d'une baisse de loyer de l'espace administratif est nécessaire suite à la cession des bureaux au Conseil départemental en 2021.
- **Diminution des recettes de fonctionnement : - 44 000 €**
Il est possible de diminuer la subvention communale inscrite au budget primitif 2022 de - 44 000 €, pour la ramener à 87 500 € (*chapitre 75*).
- **Augmentation des dépenses d'investissement : + 109 378,17€**
Chapitre 16 - *emprunts et dettes assimilées* : + 50 460 € pour le remboursement partiel de l'avance du budget principal (pour l'espace administratif).
Chapitre 21 - *immobilisations corporelles* : + 8 918,17 € pour divers travaux de bâtiments.
Chapitre 22- *immobilisations reçues en affectation* : + 50 000 € pour divers travaux

de bâtiments.

- **Augmentation des recettes d'investissement : + 1 680 €**
Elle correspond à la dotation aux amortissements.

Je vous propose d'approuver le projet de budget supplémentaire 2022 des locaux professionnels soumis à TVA tel qu'il est présenté et tel qu'il figure dans le document annexé au présent rapport, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de + 71 976,86 € en fonctionnement et + 112 568,17 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 31	SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe du réseau de chaleur - Compte de gestion 2021
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE
PIECE JOINTE	Compte de gestion 2021 du budget annexe du réseau de chaleur

Le conseil municipal ;

Après s'être fait présenter :

- les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
- les titres définitifs des créances à recouvrer ;
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ;
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats ;
- le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir pris connaissance du compte administratif du budget annexe du réseau de chaleur de l'exercice 2021 communiqué par ailleurs ce jour ;

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la concordance entre le compte de gestion du trésorier principal et le compte administratif de l'ordonnateur :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion du budget annexe du réseau de chaleur dressé pour l'exercice 2021 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 32	SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe du réseau de chaleur - Compte administratif 2021
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE
PIECE JOINTE	Compte administratif 2021 - Budget annexe du réseau de chaleur

La construction du réseau de chaleur urbain et de sa chaufferie bois-énergie s'est achevée en 2019.

Le service public a été confié en concession, pour sa gestion et son exploitation (au groupement d'entreprises 4 Vallées Energie - mandataire du groupement - et Dalkia - groupe EDF).

BALANCE GENERALE

Le compte administratif 2021 du budget annexe du réseau de chaleur fait apparaître un solde déficitaire des opérations propres à l'exercice de - 131 838,66 €, toutes sections confondues.

Il convient d'ajouter à ce solde :

- - 3 478 897,14 € de déficit antérieur reporté
- - 124 562,52 € de restes à réaliser en dépenses d'investissement
- + 4 966 034,00 € de restes à réaliser en recettes d'investissement

Au global, le compte administratif 2021 du service est **excédentaire de + 1 230 735,68 €** avec :

- un déficit de - 166 785,10 € en section de fonctionnement
- un excédent de + 1 397 520,78 € en section d'investissement

Budget RCU	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2010/92	3 377 689,31		101 207,83		3 478 897,14	
Excédent affecté à l'investissement						
Soldes des exercices antérieurs	3 377 689,31		101 207,83		3 478 897,14	
Opérations de l'exercice	3 193 611,71	3 127 350,32	885 005,97	819 428,70	4 078 617,68	3 946 779,02
Soldes de l'exercice	66 261,39		65 577,27		131 838,66	
Total des opérations	6 571 301,02	3 127 350,32	986 213,80	819 428,70	7 557 514,82	3 946 779,02
Soldes avant restes à réaliser	3 443 950,70		166 785,10		3 610 735,80	
Restes à réaliser (RAR)	124 562,52	4 966 034,00			124 562,52	4 966 034,00
Total général y compris RAR	6 695 863,54	8 093 384,32	986 213,80	819 428,70	7 682 077,34	8 912 813,02
RESULTATS DE CLOTURE 2021		1 397 520,78	166 785,10		1 230 735,68	

FONCTIONNEMENT :

Les **dépenses** de fonctionnement s'élèvent à **885 005,97 €** :

- Les charges à caractère général (*chapitre 011*) s'élèvent à 22 012,25 €, avec essentiellement des frais d'assistance pour le suivi et le contrôle de la délégation du service public ;
- Des agents de la commune ont assuré la gestion de ce service public et de son

budget annexe. Les charges de personnel correspondantes s'élèvent à 17 999,10 € (*chapitre 012*) ;

- Les charges financières à 177 273,40€ (*chapitre 66*) ;
- La dotation aux amortissements à 667 720,32 € (*chapitre 042*).

Les **recettes** de fonctionnement s'élèvent à **819 428,70 €** :

- Les redevances, d'une part pour la mise à disposition des biens du service et, d'autre part, pour l'occupation du domaine public au concessionnaire, s'élèvent à 588 691 € Elles permettent notamment de couvrir le remboursement du capital des emprunts souscrits pour le financement de l'équipement ;
- La redevance de contrôle due par le concessionnaire s'élève à 28 134 € ;
- La subvention du budget principal de la commune (*chapitre 77*), d'un montant de 105 700 €, a permis de compléter ces financements.

INVESTISSEMENT

Dépenses :

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 206 214,07 € (suite des frais de construction et d'installations).

Le capital des emprunts a été remboursé à hauteur de 292 010,94 € (*chapitre 16*).

Un prêt relais a été remboursé auprès de la Banque postale pour 2 600 000 € (*chapitre 16*). Il avait été souscrit dans l'attente du solde des subventions d'investissement pour la construction du réseau.

Les crédits de subventions ouverts pour 4 966 034 € (*chapitre 13*) n'ont pas donné lieu à réalisation et font l'objet de reports, au titre du fonds chaleur de l'ADEME et du FEDER :

Co—financeurs	Subvention allouée	Réalisé avant 2021	Réalisé 2021	Reports fin 2021	Reste à encaisser
ADEME	7 225 090 €	1 083 764 €		4 696 308 €	1 445 018 €
Europe – FEDER	1 410 000 €	1 011 494 €		269 726 €	128 780 €
Etat – FSIPL	450 000 €	450 000 €			0 €
TOTAL	9 085 090 €	2 545 258 €	0 €	4 966 034 €	1 573 798 €

Recettes :

Deux prêts relance verte ont été souscrits auprès de la Caisse des dépôts pour compléter le plan de financement de la construction du réseau :

Prêteurs	Capital	Type taux	Taux	Durée
Caisse des dépôts	722 630 €	Taux fixe	0,88 %	25 ans
Caisse des dépôts	1 737 000 €	Taux Variable	Livret A + 0,60	40 ans
TOTAL	2 459 630 €			

Le deuxième prêt relais, souscrit en 2018 auprès de la Caisse d'Epargne, pour 2 592 00 € dans l'attente du versement du solde des subventions est toujours en cours. Sa durée a été rallongée d'un an par avenant pour porter son terme à fin mars 2023 :

Prêteurs	Capital	Type taux	Taux 2018	Durée
Caisse d'Épargne	2 592 000 €	Taux fixe	0,42 %	4 ans

Je vous propose d'approuver ce compte administratif 2021 du réseau de chaleur, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du comptable public.

Monsieur le maire ne prend pas part au vote

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 33	SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe du réseau de chaleur - Affectation du résultat 2021
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE

Les résultats de l'exercice 2021 du budget annexe du réseau de chaleur s'établissent comme suit :

Investissement

Déficit de l'exercice	- 3 443 950,70 €
Restes à réaliser en dépenses	- 124 562,52 €
Restes à réaliser en recettes	+ 4 966 034,00 €
Excédent global de fin d'année	+ 1 397 520,78 €

Fonctionnement

Déficit global de l'exercice	- 166 785,10 €
------------------------------	----------------

Le résultat de fonctionnement 2021 du budget annexe du réseau de chaleur étant déficitaire, je vous propose de l'affecter en totalité en report en dépense de la section de fonctionnement (*compte 002*) au budget supplémentaire 2022 du service, soit à hauteur de 166 785,10 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 34	SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe réseau de chaleur – Budget supplémentaire 2022
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE
PIECE JOINTE	Budget supplémentaire 2022 - Budget annexe du réseau de chaleur

Au titre de l'intégration des résultats 2021 :

Il nous faut reprendre au budget supplémentaire 2022 du budget annexe du réseau de chaleur les résultats antérieurs comme suit, au vu de son compte administratif 2021 et de l'affectation de son résultat de fonctionnement:

- **en dépenses de fonctionnement :**
 - déficit antérieur - *compte 002* : - 166 785,10 €
- **en dépenses d'investissement :**
 - déficit antérieur - *compte 001* : - 3 443 950,70 €
 - restes à réaliser - *chapitre 23* : - 124 562,52 € au titre de l'AP/CP n°2015-02
- **en recettes d'investissement :**
 - restes à réaliser - *chapitre 13* : + 4 966 034,00 €

Je vous propose d'équilibrer ce budget supplémentaire en tenant compte des opérations complémentaires suivantes :

- **Augmentation des dépenses de fonctionnement : + 6 477,90 €**
 Chapitre 011 - *charges à caractère général* : + 1 000 € (frais bancaires)
 Chapitre 65 - *autres charges de gestion courante* : + 50 €
 Chapitre 66 - *charges financières* : + 2 427,90 €
 Chapitre 042 - *opérations entre sections* : + 3 000 € (dotations aux amortissements)
- **Augmentation des recettes de fonctionnement : + 173 213 €**
 Chapitre 75 - *autres produits de gestion courante* : + 50 €
 Chapitre 042 - *opérations entre sections* : + 173 213 € (reprise des subventions au compte de résultat)
- **Augmentation des recettes d'investissement : + 731 838,00 €**
 chapitre 13 - *subvention d'investissement* : + 728 838,00 €
 chapitre 040 - *opérations entre sections* : + 3 000,00 € (dotations aux amortissements)
- **Augmentation des dépenses d'investissement : + 2 129 358,78 €**
 chapitre 040 - *opérations entre sections* : + 173 213,00 € (reprise des subventions)
 chapitre 16 - *emprunts* : Le budget annexe peut rembourser partiellement le prêt relais encore en cours pour un montant de 1 887 000 € sur les 2 592 000 €.
 chapitre 23 - *immobilisations en cours* : + 69 1245,78 €

L'autorisation de programme n°2015-02 dédiée à la construction du réseau de chaleur urbain se présente comme suit à ce jour :

AP/CP n°2015-02 Construction du réseau de chaleur	Montant global de l'AP en euros HT	Réalisations antérieures hors restes à réaliser	CP 2022 yc restes à réaliser
	21 040 000,00 €	20 913 138,74	126 861,26 €
<i>Chapitre 20 – Frais d'études</i>	404 827,64€	404 827,64 €	0 €
<i>Chapitre 23- travaux et achats</i>	20 635 172,36 €	20 508 311,10€	126 861,26€

Je vous propose d'approuver ce budget supplémentaire 2022 du budget annexe du réseau de chaleur qui s'équilibre en dépenses et en recettes à + 173 263,00 € en fonctionnement et + 5 871 135,00 € en investissement.

INTERVENTIONS

Dominique RUAZ :

« Le raccordement au chauffage urbain promettait à la fois du confort et des économies pour les utilisateurs. Or des remontées de terrain, relayées par des associations, font part de nombreux cas de mécontentement des usagers. D'abord, les économies promises ne sont pas au rendez-vous. Les utilisateurs dénoncent une hausse des charges peut-être imputable à un coût d'abonnement plus élevé.

On ne peut, en effet, expliquer cette hausse par l'augmentation du coût du gaz puisque la part du gaz n'a pas excédé 10 % dans le mix de l'année écoulée.

D'autre part, des utilisateurs se sont plaints cet hiver d'avoir froid et vous avez eu des pétitions qui sont arrivées en mairie. Et nous sommes allés dans des appartements pour le constater. On n'incrimine pas le réseau de chaleur, il y a peut-être d'autres raisons, mais ce que l'on voulait préciser c'est qu'il est évident que le meilleur système de chauffage, s'il n'est pas couplé à une rénovation thermique sérieuse ne peut pas faire ses preuves, ni en termes d'économie, ni en terme d'efficacité. Les passoires thermiques resteront toujours des passoires thermiques quelle que soit la qualité de l'installation. Hélas pour les habitants de notre parc social, il semble bien que la rénovation énergétique promise notamment au val des roses ne se fera pas. C'est une grosse erreur puisque l'énergie la moins chère sera toujours celle que l'on n'utilise pas... »

Monsieur le maire :

« Je ne peux pas vous laisser dire cela, on est en train de faire les travaux sur les trois tours et on a acté à la SEM4V les travaux sur la Roseraie pour l'année 2023. »

Dominique RUAZ :

« Le changement des huisseries, ce n'est pas vraiment une rénovation énergétique. Sur des bâtiments qui datent des années soixante, il y a d'autres choses à faire aussi. C'est à minima, ce n'est pas ce que l'on peut appeler une rénovation énergétique d'envergure. On fait les travaux indispensables, travaux de plomberie, travaux d'ouvertures qui laissent passer l'air, ce sont des travaux à minima, on en a déjà discuté. Simplement pour dire que le meilleur des systèmes de chauffage ne peut pas être efficace s'il n'est pas couplé à des travaux sérieux de rénovation énergétique parce que l'on sait bien que l'énergie la moins chère c'est celle qu'on ne consomme pas. »

Monsieur le maire :

« C'est ce qui est fait, c'est la politique initiée par la SEM4V dans le cadre de son plan d'intervention sur les quatre ans ou cinq ans à venir. »

Dominique RUAZ :

« Espérons que nous ne serons pas appelés cet hiver pour aller constater les radiateurs

froids dans les logements sociaux d'Albertville ! »

Laurent GRAZIANO :

« On ne peut pas laisser dire que les trois tours bénéficieront d'une rénovation thermique intégrale parce que ce n'est pas vrai. L'isolation ne concerne absolument pas les murs. »

Monsieur le maire :

« L'isolation par l'extérieur est impossible, eu égard au patrimoine, ce sont des tours « Novarina », et si on veut faire l'isolation par l'intérieur dans le logement social, cela veut dire qu'ils vont tous perdre cinq à six mètres carrés de surface. Dans les tours, l'ensemble des travaux vont être faits, les huisseries vont être changées, toutes les isolations possibles seront faites. Après, sur certains bâtiments trop anciens, trop complexes techniquement, on ne peut pas tout refaire. Par contre, on est en train de voir sur l'ensemble des bâtiments de la Roseraie pour les raccorder, alors qu'ils sont aujourd'hui en chauffage individuel gaz, plutôt que de changer des chaudières qui tombent toutes de toute façon en décrépidité, on est en train de faire le financement pour une rénovation complète thermique de l'ensemble des bâtiments. Suivra le champ de mars. Il y a des contraintes budgétaires, ce sont des millions d'euros, mais cela a bien été écrit dans le plan d'investissement de la SEM4V, le plan stratégique patrimonial qui a été voté au dernier conseil d'administration. »

Dominique RUAZ :

« Bien entendu qu'on est ravis que des choses se fassent sur le logement social, simplement encore une fois, on espère juste que comme l'hiver dernier, on ne sera pas obligés d'aller constater l'hiver prochain que les radiateurs sont froids dans certains appartements de notre parc social. »

Monsieur le maire :

« J'entends bien mais sachez qu'on est attentifs à ce dossier, qu'on y travaille et que la nouvelle directrice met un point d'honneur à être efficace dans l'ensemble des chantiers qui vont être réalisés.»

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 34		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe réseau de chaleur – Budget supplémentaire 2022	
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE	
PIECE JOINTE	Budget supplémentaire 2022 - Budget annexe du réseau de chaleur	

Au titre de l'intégration des résultats 2021 :

Il nous faut reprendre au budget supplémentaire 2022 du budget annexe du réseau de chaleur les résultats antérieurs comme suit, au vu de son compte administratif 2021 et de l'affectation de son résultat de fonctionnement:

- **en dépenses de fonctionnement :**
 - déficit antérieur - *compte 002* : - 166 785,10 €
- **en dépenses d'investissement :**
 - déficit antérieur – *compte 001* : - 3 443 950,70 €
 - restes à réaliser – *chapitre 23* : - 124 562,52 € au titre de l'AP/CP n°2015-02
- **en recettes d'investissement :**
 - restes à réaliser – *chapitre 13* : + 4 966 034,00 €

Je vous propose d'équilibrer ce budget supplémentaire en tenant compte des opérations complémentaires suivantes :

- **Augmentation des dépenses de fonctionnement : + 6 477,90 €**
 Chapitre 011 – *charges à caractère général* : + 1 000 € (frais bancaires)
 Chapitre 65 – *autres charges de gestion courante* : + 50 €
 Chapitre 66 – *charges financières* : + 2 427,90 €
 Chapitre 042 – *opérations entre sections* : + 3 000 € (dotations aux amortissements)
- **Augmentation des recettes de fonctionnement : + 173 263 €**
 Chapitre 75 – *autres produits de gestion courante* : + 50 €
 Chapitre 042 – *opérations entre sections* : + 173 213 € (reprise des subventions au compte de résultat)
- **Augmentation des recettes d'investissement : + 731 838,00 €**
 chapitre 13 – *subvention d'investissement* : + 728 838,00 €
 chapitre 040 – *opérations entre sections* : + 3 000,00 € (dotations aux amortissements)
- **Augmentation des dépenses d'investissement : + 2 129 358,78 €**
 chapitre 040 – *opérations entre sections* : + 173 213,00 € (reprise des subventions)
 chapitre 16 – *emprunts* : Le budget annexe peut rembourser partiellement le prêt relais encore en cours pour un montant de 1 887 000 € sur les 2 592 000 €.
 chapitre 23 – *immobilisations en cours* : + 69 145,78 €

L'autorisation de programme n°2015-02 dédiée à la construction du réseau de chaleur urbain se présente comme suit à ce jour :

AP/CP n°2015-02 Construction du réseau de chaleur	Montant global de l'AP en euros HT	Réalisations antérieures hors restes à réaliser	CP 2022 yc restes à réaliser
	21 040 000,00 €	20 913 138,74	126 861,26 €
<i>Chapitre 20 – Frais d'études</i>	404 827,64€	404 827,64 €	0 €
<i>Chapitre 23- travaux et achats</i>	20 635 172,36 €	20 508 311,10€	126 861,26€

Je vous propose d'approuver ce budget supplémentaire 2022 du budget annexe du réseau de chaleur qui s'équilibre en dépenses et en recettes à + 173 263,00 € en fonctionnement et + 5 697 872,00 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 36		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget principal - Compte de gestion 2021	
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE	
PIECE JOINTE	Compte de gestion 2021 du budget principal	

Le conseil municipal ;

Après s'être fait présenter :

- les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
- les titres définitifs des créances à recouvrer ;
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ;
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats ;
- le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir pris connaissance du compte administratif du budget principal 2021 communiqué par ailleurs ce jour ;

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la concordance entre le compte de gestion du trésorier principal et le compte administratif de l'ordonnateur :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2021 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 37	SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget principal - Compte administratif 2021
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE
PIECE JOINTE	Compte administratif 2021 – Budget principal

1. LA BALANCE GENERALE 2021

Le compte administratif 2021 du budget principal communal est excédentaire de **+ 4 721 844 €** :

- **+ 3 521 072 € d'excédent en fonctionnement** (dont 2 677 601 € au titre des opérations de l'année 2021 et 843 471 € de résultat antérieur reporté) ;
- **+ 1 200 772 € d'excédent de financement de la section d'investissement** :

Budget VILLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés n-1		812 118,96		843 470,71		1 655 589,67
Excédent affecté à l'investissement		2 902 825,56				2 902 825,56
A Solde exercices antérieurs		3 714 944,52		843 470,71		4 558 415,23
Opérations de l'exercice	8 598 752,14	8 047 637,21	22 073 337,88	24 750 939,44	30 672 090,02	32 798 576,65
B Solde opérations de l'exercice		-551 114,93		2 677 601,56		2 126 486,63
Total des réalisations	8 598 752,14	11 762 581,73	22 073 337,88	25 594 410,15	30 672 090,02	37 356 991,88
A+B Solde des réalisations		3 163 829,59		3 521 072,27		6 684 901,86
Restes à réaliser (RAR)	3 076 198,99	1 113 141,28			3 076 198,99	1 113 141,28
Total général y compris RAR	11 674 951,13	12 875 723,01	22 073 337,88	25 594 410,15	33 748 289,01	38 470 133,16
RÉSULTATS DE CLOTURE		1 200 771,88		3 521 072,27		4 721 844,15

L'excédent de fonctionnement de + 3 521 072 € est donc nettement supérieur à l'épargne volontaire (hors amortissements) qui était budgétée pour 2 093 125 €. Cette **épargne supplémentaire**, d'un montant de **+ 1 427 948 €**, provient pour :

- **795 344 € de crédits de dépenses réelles de fonctionnement non consommés**, et notamment :
 - 571 665 € de charges à caractère général (*chap.011*) ;
 - 96 934 € de charges de gestion courante (*chap.65*) ;
 - 93 321 € de charges de personnel (*chap.012*).
- **524 078 € de crédits pour dépenses imprévues non consommés**, prévus pour absorber les impacts de la crise sanitaire qui excéderaient les économies réalisées en 2021 grâce à l'adaptation de nos services publics. Ce crédit était également prévu pour permettre à la commune d'amortir l'impact de la crise sur les années 2021 et 2022, du fait de la temporalité de ses principales ressources, notamment fiscales ;
- **72 386 € de recettes réelles de fonctionnement complémentaires**, non prévues au budget¹, et notamment :
 - 195 498 € de produits des impôts et taxes, pour l'essentiel au titre des droits de mutation et de la taxe locale sur la publicité extérieure (*chap.73*) ;
 - 104 035 € de subventions attribuées (*chap.74*) ;
 - les produits des services et du domaine étant à l'inverse inférieurs de 150 839 € aux prévisions (*chap.70*).
- **36 140 € d'écarts favorables sur les autres opérations, dont celles pour ordre.**

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1. Les recettes toujours plus réduites et plus rigides

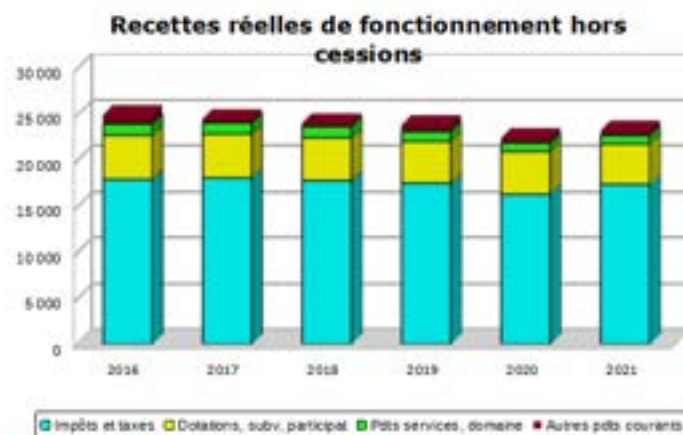
Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) hors cessions patrimoniales (ou « revenus courants ») de la commune avaient baissé pour la 1^{ère} fois en 2014 et n'ont pas cessé de décroître, essentiellement du fait de la réduction programmée des dotations et allocations de l'État, et de manière spécifique en 2020 du fait des effets induits par les mesures de gestion de la crise sanitaire.

Sur la période 2016 à 2021, l'**évolution annuelle moyenne** de ces recettes est de **-1,4 %**. Cette évolution atteint même - 1,5 % sur le début de période, entre 2016 et 2019.

Ces **RRF hors cessions patrimoniales s'élèvent en 2021 à 23,245 M€** et sont toujours en retrait sur leur niveau moyen d'avant la crise sanitaire, bien qu'elles progressent de 3,7 % sur l'exercice précédent :

¹ Les produits des cessions patrimoniales au chapitre 77 sont neutralisées puisque transférées à la section de fonctionnement par le biais d'opérations comptables prévues par l'instruction M57.

Les recettes de fonctionnement – K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evol 21/20	Evol moy 16-19	Evol moy 16-21
Impôts et taxes	17 877	18 070	17 760	17 478	16 334	17 387	6,4%	-0,7%	-0,6%
Dotations, subv. participat	4 847	4 732	4 623	4 618	4 573	4 314	-5,7%	-1,6%	-2,3%
Pôts services, domaine	1 244	1 257	1 243	1 097	999	995	-0,4%	-4,1%	-4,4%
Autres pôts courants	950	431	398	626	507	549	8,2%	-13,0%	-10,4%
Sous-total hors cessions patrimoniales	24 917	24 489	24 023	23 819	22 413	23 245	3,7%	-1,5%	-1,4%
Cessions patrimoniales	966	825	438	262	2 043	1 315	-35,6%	-35,2%	6,4%
RRF – Recettes réelles de fonctionnement	25 883	25 315	24 462	24 082	24 456	24 560	0,4%	-2,4%	-1,0%



Une prédominance très marquée des contributions directes dans les recettes courantes et des recettes fiscales toujours réduites en 2021

Les recettes fiscales (*chapitre 73*) retrouvent en 2021 un niveau proche de celui d'avant la crise sanitaire, mais qui reste toutefois légèrement en retrait, en passant de 17,877 M€ en 2016 à seulement 17,387 M€ cinq ans plus tard. Sur la période 2014-2019, elles avaient pris une **part croissante dans le panier de ressources** de la commune du fait de la réduction des dotations de l'État (*chapitre 74*) et de la faible évolution des autres ressources courantes, en passant de 69 à 73 % des recettes réelles de fonctionnement (RRF). Elles représentent **74,9 % des RRF** de la commune en 2021.

Au sein de ces recettes fiscales :

- les **attributions de compensation** (qu'elles soient ou non fiscales) versées par l'intercommunalité représentent **31 %** des RRF en 2021, contre 27 % en 2016 et 36 % en 2019 ;
- les seules **contributions directes**, pour lesquelles la commune conserve un pouvoir de taux, représentent **33 % de nos RRF** en 2021, contre 37 % en 2016.

Toute évolution de ces recettes fiscales a donc un impact sensible sur ses marges de manœuvre financières.

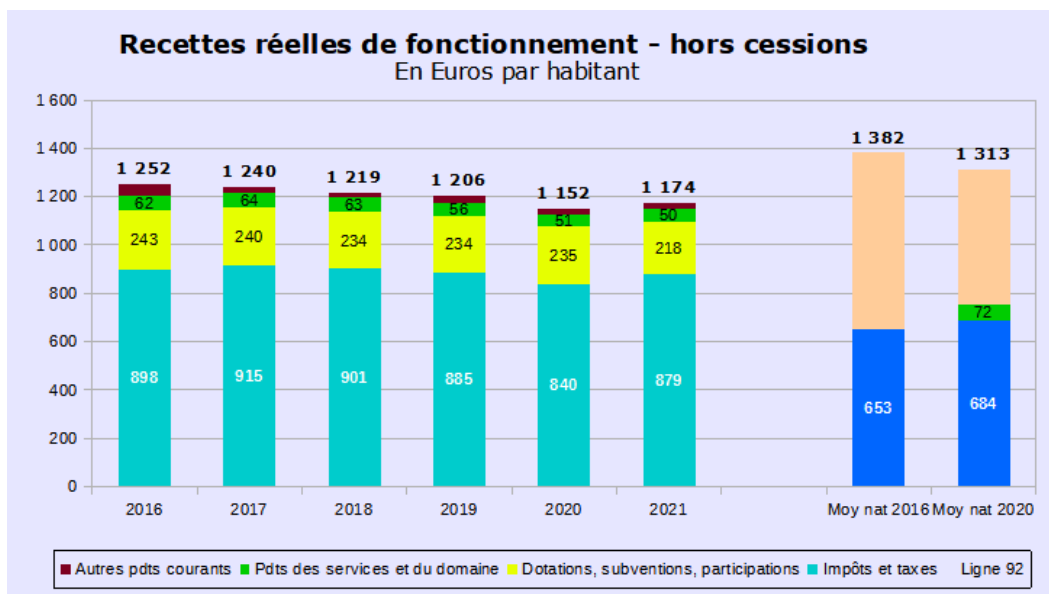
Si le poids relatif des **dotations et participations** (*chapitre 74*) est resté relativement stable sur la période 2016-2021, à 19 % des RRF, leur montant est en net retrait, puisqu'il passe de 4,847 M€ en 2016 à 4,313 M€ en 2021, soit une **perte annuelle de – 533 K€** entre ces deux bornes temporelles.

Rappelons que ces dotations étaient passées de 6,620 M€ en 2012 à seulement 4,846 M€ en 2016. Entre 2012 et 2021, la perte annuelle est donc de 2,306 M€.

Des revenus courants historiquement faibles et encore réduits par les effets induits de la crise sanitaire

Les recettes courantes hors cessions d'Albertville demeurent largement **inférieures en 2021 à celles de sa strate démographique**, comme sur toute la période 2016-2020.

L'écart relatif de revenu annuel se creuse toujours, puisqu'il s'élève en 2021 pour la commune à - 3,129 M€ contre - 2,594 M€ en 2016. Cet écart correspond à 14 % des RRF de la commune en 2021, contre 10 % en 2016.



Sources : DGCL – comptes des communes et analyse 2016-2020

2.1.1. Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les **ressources fiscales** de la commune s'établissent au total à **17,387 M€ en 2021**. Elles ont diminué chaque année depuis 2018, en raison essentiellement :

- de la **réduction de l'attribution de compensation** versée par l'agglomération Arlysère (part non fiscale), qui permet de compenser les impacts des différents transferts de compétences, et donc de charges et produits afférents. Cette AC est passée de **6,684 M€ en 2017-2018 à 5,170 M€ en 2020** (soit - 510 K€) pour prendre en compte les charges afférentes à la compétence sociale d'intérêt communautaire transférée au 1^{er} janvier 2019 (ainsi que divers ajustements de transferts de charges) ;
- ponctuellement en 2018, de la réduction de la taxe additionnelle aux droits de mutation (TADM) de - 312 K€, eu égard au montant très élevé perçu en 2017 ;
- de manière spécifique en 2020 du fait de mesures de soutien accordées par la commune pour atténuer l'impact de la crise sanitaire.

Une pression fiscale stable

Le **levier fiscal n'a pas été activé depuis 2009**, date de la dernière hausse de nos taux d'imposition (alors + 6,00 %). Le taux de **foncier bâti départemental est ajouté au taux communal en 2021**, dans le cadre de la réforme fiscale nationale (11,03 % pour la Savoie).

Les taux d'imposition ont été **gérés de manière concertée avec l'agglomération depuis 2017**, pour assurer une « **neutralité fiscale** » aux contribuables :

Taux	2014-2016	2017-2020		2021
		Commune	Agglo	Commune
TH	16,29%	12,78%	9,00%	
FB	24,37%	17,37%	7,00%	28,40%
FNB	95,94%	75,26%	22,27%	75,26%

Depuis cette date, Arlysère dispose en effet d'une fiscalité additionnelle sur les ménages (taxes

d'habitation et foncières), avec des taux intercommunaux unifiés à l'échelle de son territoire. Pour ne pas augmenter mécaniquement la pression fiscale, le groupement et ses communes membres ont retenu le principe volontariste de la « neutralité fiscale » territoriale, avec une baisse à due concurrence des taux communaux en 2017. La perte de ressources qui en a résulté pour la commune a été compensée par l'agglomération grâce au versement d'une **attribution de compensation fiscale dédiée de 2,466 M€** (dont le montant est figé).

Du fait de cette gestion fiscale concertée, les taux d'imposition d'Albertville apparaissent à présent inférieurs à ceux de sa strate démographique, alors qu'ils étaient au-delà des moyennes nationales. L'analyse comparative des seuls taux communaux perd cependant de son intérêt avec la montée en puissance des groupements intercommunaux et de leur pouvoir fiscal.

Les produits de contributions directes progressent mais le potentiel fiscal reste faible (compte 73111)

Les bases fiscales d'Albertville baissaient en 2016 (pour la 1^{ère} fois depuis 2011) de - 1,02 %, du fait de l'instauration par l'État d'une nouvelle exonération pour les parents âgés aux revenus modestes (dite « demie part des veuves »). Leur structure est bouleversée depuis 2018.

La loi de finances pour 2018 a en effet instauré un nouveau **dégrèvement d'office de la taxe d'habitation pour la résidence principale**, qui a bénéficié à environ **80 % des contribuables² en 2020**, par application d'un taux de dégrèvement **progressif**.

La cotisation à la TH est en revanche maintenue pour les personnes dont les ressources excèdent les seuils de dégrèvement. Elle sera progressivement **supprimée d'ici 2023 pour 100 % des redevables au titre de leur résidence principale**. A compter de 2023, seule les résidences secondaires et locaux professionnels demeureront imposables à la TH.



Source : Caisse d'Épargne – DOB 2020

Afin de compenser le manque à gagner pour les collectivités, un **nouveau schéma de neutralisation** est entré en vigueur **en 2021** :

- **l'ancienne part départementale de taxe foncière est transférée aux communes**, tandis que les intercommunalités et les départements perçoivent une part de la TVA ;
- **l'État complète si nécessaire le différentiel de ressources « taxe d'habitation + taxe de foncier bâti », de manière à les stabiliser à leur niveau 2020**. Ce mécanisme d'équilibrage prend la forme d'un coefficient correcteur neutralisant les sur ou sous-compensations³. Albertville fait partie des communes qui perçoivent ce coefficient correcteur.

2 Cette mesure bénéficie aux personnes qui gagnent jusqu'à environ 30 000 € par an pour un célibataire (27 000 € de revenu fiscal de référence - RFR) et jusqu'à environ 47 800 € pour une couple sans enfant (43 000 € de RFR). Ce plafond est majoré de 6 000 à 8 000 € pour les demi-parts suivantes.

3 En cas de sur-compensation, c'est à dire lorsque la commune recevra un produit de taxe foncière sur les propriétés bâties supérieur au produit de taxe d'habitation qu'elle percevait, le produit perçu par la commune sera diminué de manière à redistribuer cette part de sur-compensation aux communes sous-compensées. Les communes pour lesquelles la sur-compensation est inférieure ou égale à 10 000 € ne seront pas concernées par le dispositif et garderont le bénéfice de la compensation.

La perte de TH à compenser au niveau national étant supérieure à la TFPB transférée, l'État contribuera à l'équilibre du dispositif par un abondement (soit une fraction des frais de gestion issus des impositions locales).

Les bases

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evol 21/20	Evol moy 16/21
TH	24 371 840	24 233 804	24 508 138	25 526 895	26 088 771		-100,00%	3,2%
FB	22 894 208	23 181 174	23 840 345	24 276 541	24 601 697	24 193 907	-1,66%	1,1%
FNB	37 563	40 531	41 220	43 832	51 231	54 424	6,23%	7,7%
BASES	47 303 611	47 455 510	48 389 703	49 847 268	50 741 699	24 248 331	-1,64%	2,4%
<i>Evolution globale</i>	<i>-1,02%</i>	<i>0,32%</i>	<i>1,97%</i>	<i>3,01%</i>	<i>1,79%</i>	<i>-52,21%</i>		
<i>Evolution du foncier</i>	<i>1,80%</i>	<i>1,26%</i>	<i>2,84%</i>	<i>1,84%</i>	<i>-0,33%</i>	<i>-1,64%</i>		
Coeff reval forfaitaire	1,00 %	0,04 %	1,0 %	2,2 %	0,90 %	0,20%		
Dynamique intrinsèque	-2,02 %	0,28 %	0,97 %	0,81 %	0,89 %	-1,64 %		
						<i>FB et FNB</i>		
Population INSEE	19 907	19 742	19 714	19 758	19 453	19 214	-1,23%	
	-1,01 %	-0,83 %	-0,14 %	0,22 %	-1,54 %	-2,68 %		

Les bases d'imposition au foncier bâti de la commune apparaissent toujours largement inférieures aux ratios nationaux.

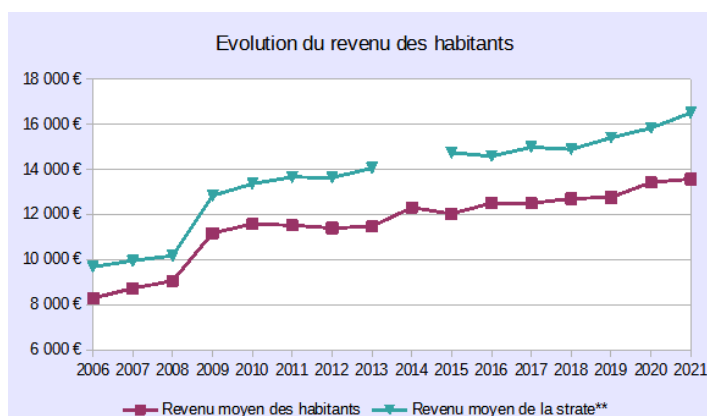


Sources : DGCL - comptes individuels 2016 et 2020

Cet écart s'explique notamment pour la TH par la **relative pauvreté de la population** albertvilloise.

Son revenu moyen s'est significativement écarté du ratio de la strate depuis 2009, de manière défavorable. Le revenu moyen des habitants d'Albertville oscille entre 82 et 85 % de ce ratio depuis 2014 (82 % en 2021), contre 89 % en 2008 (85 % en 2020).

Rappelons qu'Albertville relève **depuis 2015 de la politique de la ville**, avec un quartier prioritaire d'intérêt régional dans lequel le revenu moyen des habitants est significativement inférieur au regard des ratios nationaux.



Sources : DGCL - fiches individuelles DGF

89 % des cotisations de FB perçues en 2021 le sont sur les 16 % d'articles du rôle aux cotes les plus élevées (> 1 525 €).

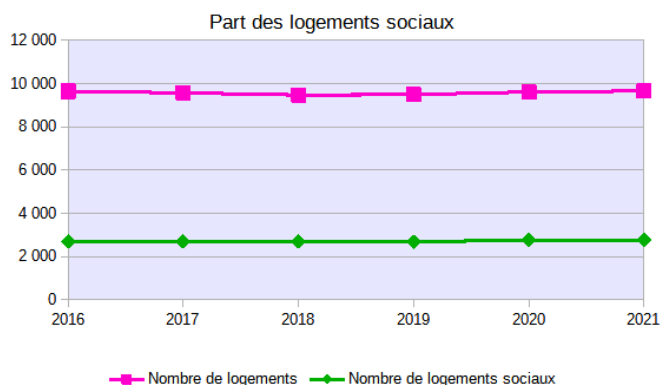
Entre 2016 et 2021, le nombre d'établissements professionnels est passé de 832 à 1 010, et leur part relative dans les bases d'imposition au FB de 31 % à 28 % en 2021.



Sources : états 1387 FB

Les **logements sociaux représentent de manière stable 29 % du parc passible de TH** (29 % en 2021, avec 2 755 logements sociaux).

L'augmentation du parc de logements entre 2006 et 2020 n'a pas modifié cette structuration de l'habitat communal (il est passé de 8 498 à 9 658 logements).

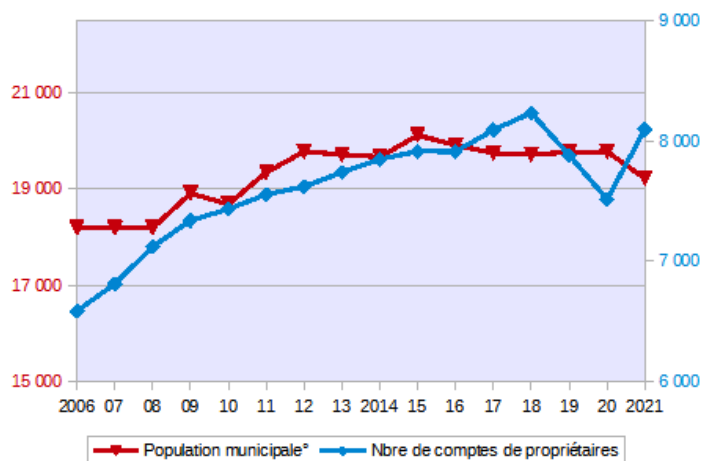


Sources : fiches DGF

Le nombre de comptes de propriétaires redevables du FB croît de manière bien plus soutenue que la courbe démographique entre 2007 et 2018.

Leur baisse entre 2019 et 2020 est presque totalement effacée en 2021.

On note après 2018 un **mouvement de concentration** très important des propriétés foncières : le nombre de comptes passe de 8 230 en 2018 à seulement 7 513 en 2020, avant de remonter à 8 094 en 2021.



Sources : états 1387 FB

Le produit des contributions directes s'établit en 2021 à 8,175 M€⁴ et progresse de + 6,9 % sur 2020, du fait du seul effet « bases »⁵, contre environ 2 % par an entre 2018-2020, et alors même que le coefficient de revalorisation forfaitaire n'est que de 0,20 % (compte 73111).

4 Des soldes de versements peuvent être comptabilisés en N+1, qui peuvent générer des écarts entre les montants notifiés au titre de l'exercice et ce qui est comptabilisé au compte 73111.

5 Effet de hausse du produit imputable à la seule évolution des bases. Du fait de la stabilité de nos taux d'imposition, nous n'avons pas d'effet « taux ».

Les produits

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evol 21/20	Evol moy 16/21
TH	3 970 173	3 097 080	3 132 140	3 262 337	3 334 145	173 346	-94,80%	-46,54%
FB	5 579 318	4 026 570	4 141 068	4 216 835	4 273 315	6 871 070	60,79%	4,25%
FNB	36 038	30 504	31 022	32 988	38 556	40 960	6,23%	2,59%
Coefficient correcteur*						1 089 987		
PRODUITS	9 585 529	7 154 154	7 304 230	7 512 160	7 646 016	8 175 362	7,01%	-3,13%
évolution en €	-0,47%	-25,37%	2,10%	2,85%	1,78%	6,92%		
Perte / anc taux	-45 455	-2 431 375	150 076	207 930	133 856	529 346		
AC Fiscale agglo		2 465 814	2 465 815	2 465 815	2 465 815	2 465 815	0,0%	0,0%
RECETTE GLOBALE	9 585 529	9 619 968	9 770 045	9 977 975	10 111 831	10 641 177	5,30%	2,11%
évolution en €	-0,47%	0,36%	1,56%	2,13%	1,34%	5,23%		

* Coefficient qui intègre les frais de gestion de l'État

L'attribution de compensation fiscale s'élevant à 2,466 M€ (*compte 732111*), la commune dispose d'un **produit fiscal global de 10,641 M€** en 2021, en progression de + 529 346 € sur l'exercice 2020, soit une hausse de + 5,23 %.

Des ressources fiscales ont disparu durablement depuis 2018

La commune a fait le choix de rendre le **stationnement de voirie gratuit au 1^{er} janvier 2018**, dans le cadre de la réforme de ce service public.

L'objectif était de préserver le pouvoir d'achat de ses concitoyens et l'attractivité économique du centre-ville (tout en sachant que la définition de nouvelles zones bleues apporte de nouveaux outils de régulation et de fluidification de la circulation en centre-ville). Les droits de stationnement s'élevaient à 170 389 € en 2017 (*compte 7337*).

La **taxe de séjour**, facultative, indirecte et déclarative, a été perçue entre 2016 et 2018. Une taxe communautaire s'y est substituée depuis le 1^{er} janvier 2019 avec l'accord de la commune, pour financer les actions relevant de la compétence tourisme de l'agglomération. Elle s'élevait à 52 341 € en 2018 (*compte 7362*).

D'autres ressources fiscales ont été fortement impactées par la crise sanitaire en 2020

Pour rappel, ces recettes ont diminué de - 6,3 % en 2020 pour les communes à l'échelle nationale⁶.

* * *

Parmi les autres ressources fiscales qui composent le panier de ressources de la commune, la **taxe additionnelle aux droits de mutation** (TADM) représente de loin la plus importante en volume avec un produit de **880 699 €** en 2021, soit 5 % des ressources fiscales et 3,6 % des RRF (*compte 7381*).

Son **évolution apparaît très favorable** puisqu'elle dépasse largement les 742 774 € perçus en 2019, avant l'impact de la crise sanitaire.

Les professionnels du secteur décrivent le marché d'Albertville comme attractif et dynamique :

- arrivée de nouveaux acheteurs en provenance de la région ou du bassin parisien (nouveaux projets de vie, retour dans la région d'implantation familiale, ...), qui s'ajouteraient aux profils d'acheteurs plus traditionnels, avec un pouvoir d'achat moyen en hausse ;
- un centre-ville demeurant très attractif pour les retraités, qui y trouvent de nombreux services de proximité ;
- des prix qui restent attractifs sur ceux des territoires plus urbains.

6 DGCL – Les finances des collectivités locales 2017-2020.

Si la crise financière de 2008-2009, puis la crise des dettes souveraines de 2012-2013, ont impacté les droits de mutation à titre onéreux (DMTO - sur la base desquels est calculée la TADM), leur évolution nationale demeure fortement haussière depuis 2007, avec cinq années de hausse du volume des transactions entre 2014-2018, conjuguées à quatre années de hausse des prix, notamment grâce à l'accès au crédit facilité par des taux d'intérêt bas⁷.

La TADM d'Albertville s'inscrivait dans cette tendance nationale haussière, avec une dynamique plus soutenue de 2016 à 2019 (+ 11,5 %, contre une moyenne nationale de + 9,7%).

Les prévisions nationales très pessimistes du printemps 2020 quant à l'évolution probable du produit des droits de mutation, sous l'effet de la crise sanitaire, ont progressivement été révisées : - 35 % au printemps 2020 en raison du confinement strict. Mais le chiffre définitif d'une réduction de - 2,2 % sur l'année record 2019 a démontré la résistance du marché immobilier.

Source pour les DMTO : rapport Cazeneuve du 29/07/2020 et son baromètre n°3 du 25/02/21

Le montant exceptionnel de la TADM 2017 d'Albertville s'explique par d'importantes transactions immobilières suite à la restructuration d'un important acteur économique (353 K€ de TADM).



Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont des impôts payés par les acheteurs et perçus par les notaires lors de l'achat d'une transaction immobilière (vente de biens immobiliers neufs ou anciens, de terrains à bâtir, usufruit d'un produit, nue-propiété d'un immeuble).

Ils sont calculés sur la base du montant des ventes immobilières et dépendent donc du nombre de transactions et du prix des biens.

Une taxe communale additionnelle (TADM) s'ajoute aux DMTO, au taux de 1,20 %. Elle est reversée par l'État aux communes dès le trimestre suivant.

* * *

La **taxe locale sur la publicité extérieure**⁸ représente pour la commune une recette de **298 289 € en 2021** (compte 73681), contre 257 016 € en 2019 (avant l'abattement de 25 % accordé en 2020 par la commune pour soutenir les agents économique dans le contexte de crise sanitaire⁹)

Cette taxe facultative, indirecte et déclarative, frappe les supports publicitaires fixes, visibles de toute voie ouverte à la circulation, pour leur surface exploitée hors encadrement (calcul au prorata temporis pour les supports créés ou supprimés en cours d'année).

La taxe est déclarative (au 1^{er} mars) et son recouvrement intervient à partir du 1^{er} septembre de l'année d'imposition.

Du fait de la lourdeur et de la complexité technique de sa gestion¹⁰, la commune se fait assister dans sa gestion depuis 2015 par un prestataire externe. Cette gestion a permis de revaloriser son produit annuel (d'environ 100 000 € avant 2016).

* * *

Les **droits de place** représentaient 115 815 € en 2019 pour Albertville, dont 51 559 € pour les droits auprès des commerces et 63 356 € auprès des commerçants non sédentaires présents sur ses marchés (compte 7336).

7 Données du rapport Cazeneuve du 29 juillet 2020.

8 Instituée par l'art.171 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, elle remplace depuis 2009 les anciennes taxes sur les affiches, emplacements publicitaires et véhicules publicitaires.

9 Abattement de 10 à 100 % autorisé par l'art.16 de l'ordonnance n°2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19. Le rapport Cazeneuve du 29/07/2020 estime le taux moyen d'abattement accordé par les communes à 20 %.

10 Lourdeur du recueil des déclarations et des vérifications sur site, complexité de son analyse juridique du fait de nombreuses catégories d'articles soumis à taxation et des écarts possibles d'interprétations juridiques.

Cette redevance a été mécaniquement affectée par la crise sanitaire en raison de la fermeture administrative des commerces et marchés pendant les confinements sanitaires décidés successivement à partir du printemps 2020. Les communes ont pu en sus décider de réduction ou d'exonération complémentaires pour soutenir les commerçants. Albertville a accordé une **exonération de 100 % pour les deux années 2020 et 2021**¹¹.

Des droits de place ont été perçus auprès des **commerçants non sédentaires** des divers marchés de la ville à hauteur de **54 778 €** en 2021.

Redevance dont doivent s'acquitter les commerçants en contrepartie d'une autorisation d'occupation du domaine public, dont les tarifs sont librement fixés par délibération du conseil municipal et calculés proportionnellement à l'espace occupé.

Versée à la commune selon un rythme trimestriel ou semestriel, voire à la journée.

2.1.2. Les dotations et participations reçues (chapitre 74)

Des dotations de l'État en baisse

La principale d'entre elle, la **dotation globale de fonctionnement - DGF** (comptes 7411 à 74127) a été stabilisée par l'État en 2021 pour la 4^{ème} année consécutive pour les communes, après la forte baisse¹² entamée en 2014 au titre de la contribution des collectivités locales à la réduction du déficit public. Sa part forfaitaire a toutefois baissé pour financer la hausse de ses parts de péréquation.

La DGF d'Albertville atteint **3 033 500 € en 2021**, en baisse de - 114 552 € sur 2020, du fait de la réduction de la dotation de solidarité rurale. Elle apparaît cependant très largement en retrait de son niveau 2013, puisqu'elle atteignait alors 4,584 M€.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation forfaitaire	2 393 465	2 079 716	2 027 787	1 980 610	1 904 954	1 892 979
Dotation de base population	1 904 046	1 891 443	1 891 964	1 899 779	1 867 010	1 904 530
Dotation de base superficie	9 422	9 422	9 422	9 422	9 422	9 422
Complément de garantie ¹	1 482 150	1 482 150	1 482 150	1 482 150	1 482 150	1 482 150
Compl baisse des dotations compens TP ²	86 117	86 117	86 117	86 117	86 117	86 117
Contribution au redress finces publiques	-931 503	-1 164 844	-1 164 844	-1 164 844	-1 164 844	-1 164 844
Ecrêtement (PF/hab > 0,75 x PF hab moy – 0,85 en LFI2022) Plafonné à 1 % des RRF n-2	-156 767	-224 572	-277 022	-332 014	-374 901	-424 396
Dotations de péréquation	724 503	799 358	856 600	896 361	1 243 098	1 140 521
Dotation de solidarité rurale – DSR Fraction bourg-centre – chefs lieux arrondiss ^t	0	0	0	0	321 260	160 630
Dotation de solidarité urbaine – DSU Indice synthétiq charges et ressources ³ Rang DSU	592 921 1,15 368	676 956 350	724 635 1,15 368	763 992 1,15 373	802 706 391	836 933 387
Dotation nationale de péréquation – DNP ⁵ Part principale / faiblesse richesse fiscale	131 582	122 402	131 965	132 369	119 132	142 958
TOTAL DE LA DGF	3 117 968	2 879 074	2 884 387	2 876 971	3 148 052	3 033 500
<i>Evolution en %</i>	<i>-17,8%</i>	<i>-7,7%</i>	<i>0,2%</i>	<i>-0,3%</i>	<i>9,4%</i>	<i>-3,6%</i>
<i>Evolution en Euros</i>	<i>-676 267</i>	<i>-238 894</i>	<i>5 313</i>	<i>-7 416</i>	<i>271 081</i>	<i>-114 552</i>
<i>En € / hab DGFINSEE</i>	<i>154,90</i>	<i>143,90</i>	<i>144,13</i>	<i>143,22</i>	<i>159,21</i>	<i>150,67</i>

11 Délibérations du 14/12/2020 et du 01/03/2021.

12 Baisse qui fait suite au gel des dotations entre 2009 et 2013.

¹ Compensation visant à garantir le montant de DGF perçu avant la réforme de la DGF en 2004. Montant minoré depuis 2009 (gel des dotations)
² Compensation des baisses de DCTP (dotations de compensation de TP) supportées par certaines communes entre 1996 et 2001 (réforme de la TP).
 Pour les communes éligibles à la DSU ou la DSR (fractions bourg-centre ou péréquation)
³ Indice = 30% potentiel financier + 30% nbr de logements sociaux et % de prestations logement + 25% revenu moyen par habitant
⁴ Fraction réservée notamment aux chefs-lieux d'arrondissement de 10 à 20 000 habitants. 50 % de garantie l'année de la perte
⁵ Avoir potentiel fiscal < 85 % du ratio et effort fiscal > 85 % du ratio

Albertville est **éligible aux dotations de péréquation** :

- en sa qualité de bourg-centre de moins de 20 000 habitants avec la dotation de solidarité rurale – DSR¹³ de manière ponctuelle en 2020. Sa population DGF dépassant de nouveau les 20 000 habitants en 2021, la commune perd de nouveau son éligibilité et ne bénéficie plus que du mécanisme de garantie de 50 % du montant de n-1 ;
- du fait d'un indice défavorable de richesse (qui s'améliore) avec :
 - la dotation de solidarité urbaine – DSU (la commune est passée du 372^{ème} rang des communes éligibles en 2013 à la 387^{ème} place en 2021, signe de l'amélioration de sa situation financière relative) ;
 - la dotation nationale de péréquation - DNP.

Les financements de l'action jeunesse, contractuellement réduits et également impactés par la crise sanitaire

La **Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie** (CAF) participe de manière importante au financement des services communaux pour l'enfance et la jeunesse : **565 790 €** en 2021. La diminution de ses financements est cependant conséquente, puisqu'ils s'élevaient à 912 193 € en 2014 (environ 1 M€ par an entre 2006 et 2013). Il convient également de rappeler que la CAF avait choisi de stabiliser ses financements auprès des communes au titre des opérations 2020, sans tenir compte de la réalité de la fréquentation des actions couvertes par la convention, pour assurer la pérennité des dispositifs.

La CAF soutient la commune au travers de divers engagements conventionnels :

- le **contrat enfance jeunesse** (CEJ), **convention d'objectifs et de gestion pour des actions jeunesse ciblées**, qui lie la branche famille de la CAF, la collectivité, le conseil départemental de la Savoie, les employeurs et la Mutualité sociale agricole.

Les sommes perçues en 2021 ont été calculées sur la base des dispositions du nouveau contrat CEJ signé pour la période 2019-2022, qui ne retient que les opérations répondant à des critères restrictifs :

- de nombreuses actions sont rendues inéligibles ;
- les actions conduites depuis au moins 15 ans subissent une forte baisse de leur financement (baisse supérieure au taux de 3 % de dégressivité antérieurement appliqué - taux qui disparaît) ;
- le taux de fréquentation doit être supérieur à 60 % de l'objectif initial annoncé par la collectivité pour que les dépenses afférentes à chaque action soient effectivement financées en n+1.

Albertville a encaissé à ce titre 302 552 €, contre 395 026 € en 2019¹⁴ (*compte 74781*). Le CEJ ne représente plus que 1,23 % des recettes réelles de fonctionnement en 2021.

- des **conventions de prestations de service ordinaire** (PSO) pour les **services périscolaires et d'accueil de loisirs**, dont les financements, s'élèvent à **259 877 €** en 2021, contre 196 304 € en 2019 (*compte 74782*).

La PSO est calculée au prorata du nombre de jours de fonctionnement des dispositifs et de la

¹³ La commune l'a perçue en tant que bourg-centre de moins de 20 000 habitants jusqu'en 2014. En 2015, elle a bénéficié que du mécanisme de garantie, puisqu'elle dépassait le seuil démographique. Elle n'y est plus éligible entre 2016 et 2019.

¹⁴ Au titre du précédent CEJ, hormis la somme perçue pour la petite enfance, versée directement au CIAS depuis 2020 après le transfert de cette compétence, et hormis la somme à reverser à la Confédération Syndicale des Familles.

fréquentation réelle. Son augmentation reflète donc l'attractivité de ces services pour la population albertvilloise ;

- **diverses conventions** pour **d'autres actions sociales** (sorties familles, vacances, formations BAFA...), d'un enjeu financier bien plus restreint (3 360 € au titre des actions 2021).

* * *

Le **conseil départemental de la Savoie** a également contractualisé avec la commune et lui alloue une **contribution cantonale jeunesse** (CTJ) de **56 000 €** pour ses actions jeunesse, comme en 2019-2020 après l'avoir revalorisé (elle était de 54 990 € auparavant - *compte 74731*).

Comme la CAF, le Département avait choisi de soutenir la commune en maintenant à l'identique sa contribution en 2020, sans tenir compte de l'activité réduite du fait des mesures de gestion de la crise sanitaire (essentiellement les confinements successifs).

2.1.3. Les autres produits

L'exploitation des services publics et du domaine public (chapitre 70)

Les **produits des services et du domaine** (*chapitre 70*) s'élèvent à **995 424 € en 2021** et ne représentent qu'une très faible quote-part des recettes réelles de fonctionnement de la commune (4,1 %).

La commune réalise chaque année un effort financier très conséquent, qui bénéficie directement aux usagers de ses services publics, et notamment aux plus défavorisés d'entre eux, grâce à une politique tarifaire tenant compte de leur capacité contributive. Pour préserver le pouvoir d'achat des habitants mais aussi absorber au moins partiellement les effets de l'inflation sur sa marge de manœuvre financière, la commune retient le principe général d'un taux directeur d'augmentation annuelle de ses tarifs, modulé selon les tarifs et les années.

Les tarifs des activités périscolaires et des accueils de loisirs ont par exemple été refondus en 2018, pour suivre notamment les recommandations de la CAF :

- réduire le nombre de tranche de quotients familiaux (QF - de 8 à 6 tranches) ;
- simplifier et harmoniser les grilles tarifaires pour plus de lisibilité ;
- favoriser les tarifs des « travailleurs pauvres » pour une meilleure accessibilité aux dispositifs proposés par la ville.

Les revenus du patrimoine (chapitres 75-76)

Les **loyers immobiliers** procurent **143 608 €** de revenu à la commune en 2021 (*compte 752*), soit une très faible quote-part des recettes réelles de fonctionnement (0,6 %).

* * *

La commune a perçu **15 031 € de redevances contractuelles** de la part des délégataires de services publics (*comptes 757 et 75814*), dont :

- 10 116 € au titre de la concession de GRDF ;
- 3 993 € pour l'affermage du camping municipal ;
- 1 521 € pour la concession d'énergie hydro-électrique (chute d'eau des usines) ;
- 3 000 € de prime fixe pour l'affermage du CIS / Citadelle.

* * *

La commune a également encaissé 75 € de recettes du fait de sa participation au capital de la Compagnie nationale du Rhône et de la Caisse d'Épargne (*chapitre 76*).

Les cessions patrimoniales (comptes 775 et 7788)

La commune a **vendu des biens immobiliers** pour **1 265 280 €** en 2021 :

Bâtiment de l'EEEFVS – le Département de la Savoie a racheté les locaux qu'il occupait comme locataire	825 000 €
Maison des Accordéonistes	310 200 €
Locaux et terrains au Sauvay (pour locaux d'habitation)	110 700 €
Terrain de la Pachaudière	12 000 €
Divers biens	7 380 €

Compte-tenu de la neutralisation comptable en section de fonctionnement des recettes inscrites au compte 775 (une fois l'ensemble des opérations comptables de cession réalisé), ces recettes financent en réalité la section d'investissement.

Elles n'ont pas vocation à financer le fonctionnement courant de nos services publics. C'est pourquoi nous calculons certains ratios en les excluant, quand bien même elles participent du résultat comptable de la section de fonctionnement.

Ces cessions ont eu pour objectifs de :

- restreindre le périmètre des biens communaux à ceux qui étaient réellement affectés à des services publics, afin de limiter le coût d'entretien du patrimoine ;
- permettre la réalisation d'opérations privées de revalorisation de l'habitat et de l'économie du centre-ville ;
- réduire le recours à l'emprunt.

Ont également été **cédés 49 661 € de matériels** en 2021 (comptes 775 et 7788) :

Patrimoine vendu	Prix de la vente	Affectation de ce produit	Imputation comptable	Montant des dépenses financées
Véhicules usagés et équipements annexes	48 708 €	Renouvellement de la flotte automobile	investissement – art.2182/020	310 021 €
Matériel et biens divers	953 €			

La commune a recours au service d'une plate-forme de vente aux enchères en ligne des biens d'occasion du secteur public et des grandes entreprises, Agorastore.

Les autres produits exceptionnels (autres comptes du chapitre 77)

Parmi les 155 497 € d'autres recettes de fonctionnement encaissées en 2021 par la commune (chap.77), on peut relever **18 221 € de remboursement de sinistres** par nos assureurs (pm nos primes d'assurances hors personnel s'élèvent à 149 226 €).

2.2. Des dépenses courantes qui demeurent inférieures à leur niveau d'avant crise sanitaire

Alors qu'une hausse modérée des dépenses de gestion du secteur public local était enregistrée au niveau national depuis 2008, Albertville se distinguait avec une réduction de - 1,4 % en moyenne annuelle sur la période 2014-2018. En 2019, elle stabilisait ses dépenses de fonctionnement (+ 0,2 %).

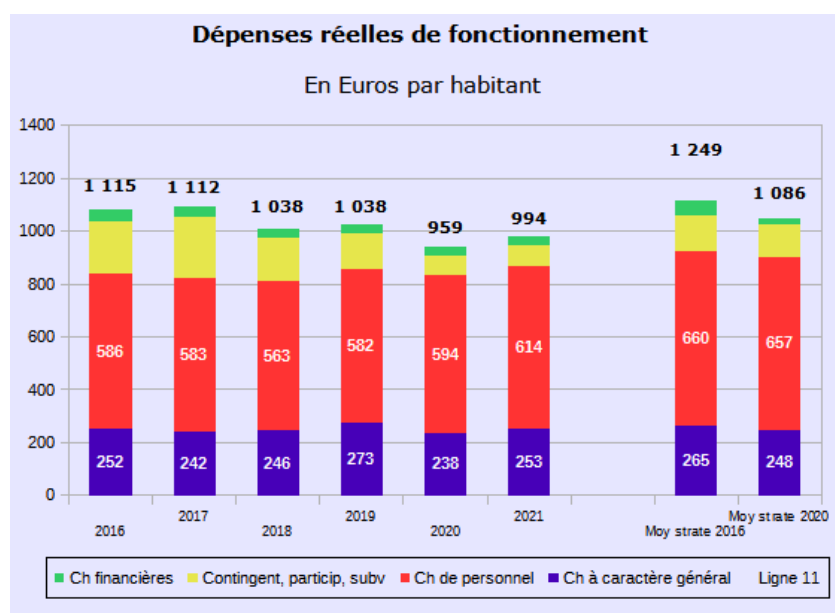
Ses dépenses réelles de fonctionnement 2019 étaient **inférieures à celles de sa strate démographique**, notamment du fait de **moindres dépenses de personnel**, comme sur toute la période 2014-2019. L'écart relatif de dépense représentait alors pour la commune une économie annuelle de 3,202 M€, soit 16 % de ses DRF. Cet écart s'était creusé en faveur de la commune, tant en valeur absolue qu'en part relative, puisqu'il n'était que de - 2,414 M€ en 2014 (11 % de ses DRF) :

Les dépenses de fonctionnement – KE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evol 21/20	Evol moy 16-19	Evol moy 16-21
Ch à caractère général	5 015	4 787	4 859	5 394	4 635	5 002	7,9%	2,5%	-0,1%
Ch de personnel	11 661	11 510	11 106	11 500	11 557	12 131	5,0%	-0,5%	0,8%
Contingent, particip, subv	4 023	4 519	3 256	2 667	1 448	1 644	-13,5%	-12,8%	-16,4%
Sous-total ch de gestion courante	20 698	20 815	19 221	19 562	17 640	18 776	6,4%	-1,9%	-1,9%
	1,7%	0,6%	-7,7%	1,8%	-8,8%	6,4%			
Ch financières	850	777	706	715	718	661	-8,0%	-5,6%	-4,9%
Ch exceptionnelles*	655	369	536	231	294	213	-27,5%	-20,3%	-20,1%
DRF – dépenses réelles de fonctionnement	22 204	21 961	20 463	20 508	18 652	19 650	5,3%	-2,6%	-2,4%
	-6,0%	-1,1%	-6,8%	0,2%	-9,0%	5,3%			

La commune enregistrait en 2016 une baisse de -6,0 %, qu'il convient toutefois de corriger puisqu'elle tient compte de l'annulation du rattachement du produit de la cession du local Cebal à l'exercice 2014 pour 1,9 M€ (chap.67 de dépenses exceptionnelles). Après cet aménagement, nos dépenses réelles 2016 diminuent encore de - 1,0 %, ce qui reste très favorable au regard de l'évolution nationale (+1,8%).

En 2020, les communes réduisent leurs DRF de - 0,8 % sur celles de 2019¹⁵. Albertville affiche une réduction bien plus importante de - 9 % et continue donc de creuser l'écart avec les ratios nationaux. Ses DRF atteignent alors 18,652 M€.

Pour 2021, Albertville affiche des réalisations à hauteur de **19,650 M€**, en hausse de 5,3 % sur l'année précédente, mais qui restent **en retrait de celles d'avant la crise sanitaire, et alors même qu'elle a dû faire fonctionner le centre de vaccination d'Albertville, tout en retrouvant un rythme proche de la normale pour ses services publics.**



Sources : DGCL – comptes des communes et analyse 2016-2021

15 DGCL – Les finances des collectivités locales 2017-2020.

La structure des dépenses d'Albertville diffère de celle de sa strate démographique :

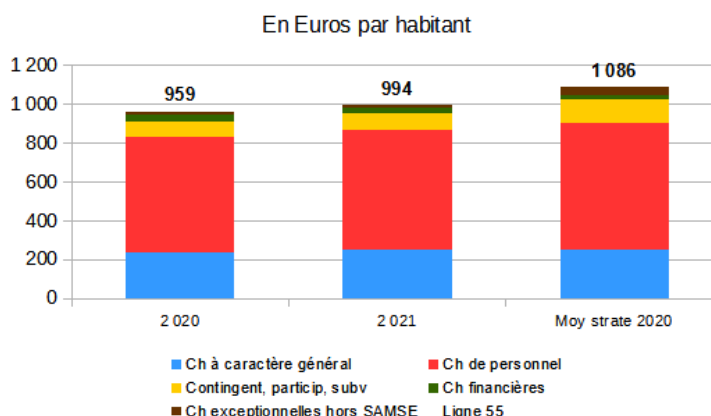
les charges de personnel sont bien plus réduites (écart de - 1,242 M€ sur le ratio en 2020).

Idem à présent pour **les contingents et subventions versés** (- 920 K€ en 2020),

A l'inverse, les charges financières sont supérieures (+314 K€ en 2020- même si elles ont été fortement réduites depuis 2014).

Quant aux charges exceptionnelles, elles sont très réduites pour Albertville (elles correspondent notamment aux subventions versées aux budgets annexes).

Structure des dépenses de fonctionnement



2.2.1. Un effort de restructuration des services municipaux, qui se traduit par des frais de personnel en hausse (chapitre 012)

Ces charges s'établissent en 2021 à **12,131 M€**, contre 11,557 M€ en 2020, soit une évolution de **+ 5,0 %**.

La longue période de charges de personnel très réduites au regard des ratios de la strate démographique, et en baisse sur une période longue 2014-2020 alors qu'elles progressent à l'échelle nationale, prend fin en 2021. La commune a procédé à des **recrutements pour renforcer les moyens des services et améliorer la coordination de leurs actions**. Le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes appelait ce renforcement de ses ressources humaines de ses vœux.

Ces orientations de gestion auront des répercussions financières en année pleine en 2022.

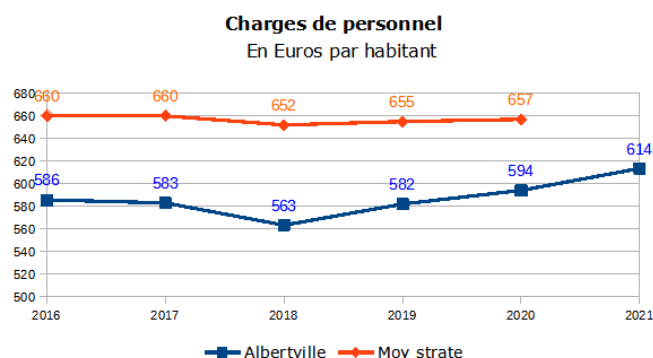
La faiblesse relative de ce poste de dépense était d'autant plus remarquable qu'Albertville joue le rôle d'une ville-centre dans un environnement de montagne. La majeure partie des communes de 20 000 habitants appartiennent à la sphère d'influence d'une métropole et ne doivent donc pas offrir la même palette de services publics, et par conséquent n'ont pas à supporter le même niveau de charges de centralité.

Evolution du chapitre 012 – charges de personnel

En K€	2017	2018	2019	2020	2021	Evol 21/20	Evol moy 17-21
- 641 rémunérations	7 787	7 621	7 966	7 962	8 382	5,0%	1,9%
- 645 charges sociales	3 208	2 946	3 113	3 124	3 166	1,3%	-0,3%
- 6455 cotisations assurances	260	248	252	266	292	9,8%	2,9%
- 6336 cotisations CDG CNFPT	143	140	86	86	151	75,6%	1,4%
- divers	112	151	84	82	140	70,7%	5,7%
Ville	11 510	11 106	11 501	11 540	12 131	5,1%	1,3%

Ce poste correspond à une dépense de 614 €/hab. pour la commune en 2021, le ratio de la strate étant de 657 € en 2020.

En 2016, ce poste représentait pour Albertville 586 €/hab., contre un ratio moyen de 660 €.



Les charges de personnel représentent **61,7 % des dépenses réelles de fonctionnement (DRF)** de la commune en 2021, contre 56,1 % en 2019 (ratio moyen national de 59,2 %) et 52,5 % en 2016 (ratio de 52,8 %).

Il est à noter que l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement, plus conséquent que celui produit en moyenne par les collectivités de sa strate démographique, conduit mécaniquement à augmenter la part relative des frais de personnel. Ce constat est encore accentué en 2020, l'essentiel de l'effort de gestion de la crise sanitaire se traduisant pour la commune par la mobilisation de ses ressources humaines, alors que ses autres dépenses d'activités sont réduites (fermetures de services pendant le confinement, déprogrammation d'événements,...).

* * *

Parmi les autres contraintes supportées par la commune en matière de personnel en 2021, nous pouvons relever :

- **des contraintes externes haussières :**

- le remboursement des 52 991 € de frais de personnel du Centre hospitalier pour les agents chargés de la gestion du **centre de vaccination covid-19**, par ailleurs intégralement subventionnés par l'Agence Régionale de Santé (*chapitre 74*) ;
- la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2021 de + 0,99 % (+ 1,24% au 1^{er} janvier 2018 , + 1,5 % en 2019 et 1,20 % en 2020) ;
- une nouvelle phase de mise en œuvre du Protocole Parcours Carrière et Rémunération (PPCR), avec une revalorisation indiciaire pour certains agents ;
- l'instauration de diverses indemnités permettant la revalorisation des rémunérations de la fonction publique ;
- les frais d'organisation des élections régionales et départementales, ainsi que du recensement de la population ;
- pour mémoire, après les deux revalorisations successives de 2016 et 2017 pour 1,2 %, le point d'indice de la fonction publique est de nouveau gelé depuis ;

- **des évolutions internes :**

- l'impact lié au glissement vieillesse¹⁶ technicité¹⁷ (GVT) est d'environ + 0,90 % par an, soit environ **+ 104 000 € à effectif constant** ;
- 28 agents ont quitté la collectivité (dont 10 départs à la retraite et 2 contrats d'apprentissage arrivés à leurs termes) et 21 l'ont rejointe (dont 1 adulte-relais et 1 parcours emploi compétence/PEC). Certains de nos recrutements intervenant dans un cadre contractuel ou réglementaire (adulte-relais, apprentissage), la commune bénéficie de subventions dédiées (*chapitre 74*).

* * *

Certaines charges de personnel font l'objet d'une **compensation financière par des tiers** (indemnités journalières, compensation des décharges syndicales, refacturations internes aux budgets annexes, ou externes – notamment à l'agglomération pour 35 442 € (*compte 70846*), subventions de

16 Composante vieillesse = avancement quasi automatique d'un agent sur sa grille indiciaire.

17 Composante technicité = avancement de grade d'un agent laissé à la discrétion de son employeur.

certaines postes, comme ceux du centre de vaccination).

Le coût net des charges de personnel s'établit en 2021 à 11,657 M€, et progressent à l'image des charges brutes de personnel d'environ 5 % :

En K€	2017	2018	2019	2020	2021
Rémunérations et charges	10 995	10 567	11 012	11 175	11 548
Primes d'assurance	260	248	252	266	292
Cotisations CNFPT CDG	143	140	86	86	151
Divers	112	151	150	47	140
Chap.012 Charges de personnel	11 510 -1,3%	11 106 -3,5%	11 501 3,6%	11 557 0,5%	12 131 5,0%
Chap.013 Atténuation de charges*	217	126	180	228	234
Chap 70 Refacturations aux tiers**	320	317	211	210	130
Chap 74 Subventions***	98	80	63	37	110
Charges nettes de personnel pour le budget principal	10 875 -1,0%	10 583 -2,7%	11 047 4,4%	11 082 0,3%	11 657 5,2%

nd : non déterminé

* indemnités journalières, décharges syndicales, remboursements d'assurance,...

** budgets annexes, EPCI, autres tiers

*** Pour emplois d'avenir et contrat unique d'insertion, adultes-relais, médiateurs, FIPHFP, centre de vaccination

2.2.2. Des frais généraux qui progressent pour retrouver un niveau d'avant crise (chapitre 011)

Ces frais généraux, qui regroupent nos achats de fournitures et prestations de services, s'élevaient à environ 4,8 M€ par an entre 2014 et 2018 (l'année 2019 était marquée par une hausse ponctuelle en raison de l'accueil de grands événements avec 5,4 M€). Ils représentent **5,002 M€ en 2021**, contre 4,635 M€ en 2020.

Le poste le plus important demeure celui des fluides, avec 1,232 M€ de dépenses (29 % du chapitre), en sachant qu'une part importante de ce montant provient des dépenses rattachées en fin d'année par prudence dans l'attente des dernières facturations. Ce poste n'a pas été impacté de manière significative par la crise sanitaire, en raison de l'importance relative et de la rigidité des dépenses d'électricité et de chauffage.

	2017	2018	2019	2020	2021
Chapitre 011	4 787 158 €	4 858 852 €	5 394 074 €	4 634 888 €	4 997 817 €
Evolution en % (sur réalisé)	-4,5%	1,5%	11%	-14%	8%
Dont eau et énergies	1 321 854 €	1 329 241 €	1 307 234 €	1 341 313 €	1 232 359 €
Evolution en % (sur réalisé)	29%	0,6%	-1,7%	2,6%	-8,1%
% du chapitre 011	28%	27%	24%	29%	25%

Parmi les dépenses du chapitre 011, nous pouvons également relever:

- **des dépenses autres que de personnel pour le centre de vaccination pour 18 384 € ;**
- **des dépenses nouvelles engagées pour préserver la santé publique pour + 25 410 €** (achat de produits désinfectants et petits matériels de protection pour la population, ses usagers et ses agents) ;
- **de l'annulation ou de la moindre envergure des manifestations et réceptions,** avec une économie sur les crédits dédiés de **- 42 023 €** (comptes 6232, 6233, 6257) ;
- **du moindre recours à des prestataires externes** en raison du contexte sanitaire, avec une économie sur les crédits dédiés de **- 40 011 €** (compte 6226 et 6228) ;

- **l'importance des dépenses de formation du personnel : 70 876 €** (compte 6184), en raison notamment de report de certaines d'entre elles en 2020.

2.2.3. Soutien à l'action sociale et à la vie associative (chapitre 65)

Du fait du **transfert de la compétence sociale d'intérêt communautaire à l'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2019**, qui concerne l'offre de services à destination des jeunes enfants et des personnes âgées et handicapées, le besoin de financement de notre centre communal d'action sociale (CCAS) est fortement réduit depuis.

La subvention communale au **CCAS** était de 490 000 € en 2018 (compte 657362). **En 2019-2020**, le CCAS **parvient à se financer sans subvention communale** en puisant dans son important excédent historique¹⁸ (216 967 € en fonctionnement).

Une **subvention de 30 000 € lui est accordée en 2021** pour pallier ses difficultés récurrentes de trésorerie, du fait d'un décalage entre ses recettes courantes et ses charges.

* * *

Les subventions de fonctionnement aux associations avaient été maintenues à 745 000 € lors du vote du budget primitif 2021, après analyse des premières demandes de financement (compte 6574). Le réalisé s'établit à **699 696 €**, soit en retrait de – 51 501 € :

Subventions aux associations	2017	2018	2019	2020	2021
Crédits ouverts au budget – BP	740 000	740 000	740 000	745 000	745 000
Crédits consommés	780 641	759 843	739 521	699 696	693 499

2.2.4. Les flux entre budget principal et budgets annexes (chapitres 65 et 67)

Du fait de leur caractère industriel ou commercial, ou de leur assujettissement à la TVA, certains de nos services publics font l'objet d'une individualisation dans un budget annexe. Le budget principal contribue lorsque cela est nécessaire à leur équilibre financier.

Réseau de chaleur

Mise en service du réseau et de sa chaufferie bois énergie fin 2019

Poursuite des opérations de raccordement en 2020-2021

Service délégué par voie d'affermage depuis le 19 novembre 2018 pour 10 ans (2018-2028)

Fonctionnement :
Subvention communale de 105 700 €

Cuisine centrale

Service géré en régie

Fonctionnement :
Pas de subvention communale (pas de subvention versée depuis 2017)

Parking souterrain de l'Hôtel de ville

¹⁸ Pour sécuriser ses ressources, le CCAS avait constitué des provisions pour risques dont l'objet ne s'est jamais réalisé et n'a plus de pertinence. Il avait appelé des subventions communales pour couvrir ces provisions.

Gestion en gérance depuis le 1^{er} février 2017 pour 4 ans (2017-2021). Nouveau contrat de gérance depuis le 1^{er} février 2021 pour 1 an

Fonctionnement :

Subvention communale de 80 000 €

Locaux professionnels loués

Ce budget annexe regroupe également les opérations de gestion des Centre des finances publiques, Centre de Ski et de Snowboard et divers locaux loués à des professionnels.

Fonctionnement :

Subvention communale de 66 000 €

2.2.5. Des frais financiers en baisse (chapitre 66)

Les frais financiers s'élèvent à à **660 632 €** en 2021 (soit 33 €/hab. contre 21 € pour le ratio national 2020), contre 850 436 € en 2016.

Ces frais financiers représentent 3,36 % de nos dépenses réelles de fonctionnement en 2021, contre 3,83 % en 2016. Le ratio national de la strate s'établit à 1,93 % en 2020.

La collectivité a donc **dégagé sur la période une importante marge de manœuvre budgétaire** (675 K€ en cumul entre 2017 et 2021, comparativement au montant 2016) grâce à la gestion de sa dette (cf. infra § 3.3), **mais son poids budgétaire demeure largement plus élevé** que ce qui est observé en moyenne dans sa strate démographique.

2.2.6. Contribution au FPIC (chapitre 014)

Grâce à la transformation de notre groupement en une communauté d'agglomération en 2017, aux territoire et compétences élargis, la contribution d'Albertville¹⁹ au Fonds de péréquation intercommunal et communal a été réduite fortement en 2017-2018, passant de 433 369 € à 199 053 €. Sa contribution augmente annuellement depuis, pour atteindre **244 621 € en 2021**.

Entre 2017 et 2020, la commune aura contribué à hauteur de 1,211 M€ au FPIC. Si sa contribution avait été maintenue à son niveau 2016, elle aurait enregistré un surcroît de dépense de 956 K€. Malgré les dernières hausses de sa contribution, le bilan de la réforme de sa carte intercommunale demeure donc largement bénéfique pour Albertville à fin 2021 en la matière :

FPIC	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Enveloppe nationale – Md €	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
Contrib territoire Arlysère – K€			1 408	1 412	1 507	1 530
Contribution Albertville – K€	433,3	296,0	199,1	226,3	244,6	244,6
Evolution annuelle	52,2%	-31,7%	-32,8%	13,7%	8,1%	0,0%

* * *

L'État a organisé la **contribution des communes au « redressement » des finances publiques**, en utilisant principalement deux outils²⁰: d'une part en réduisant puis gelant la DGF (*dotation globale de fonctionnement* – cf. supra 2.1.2), d'autre part en instaurant le FPIC.

Bien que retenue par la politique de la ville en raison d'un quartier prioritaire d'intérêt régional,

19 Le FPIC est prélevé sur les groupements intercommunaux dont le potentiel financier est supérieur à 90 % de la moyenne nationale. La contribution est répartie entre l'agglomération et ses communes membres en fonction de leur population et potentiel financier.

20 Leurs montants n'ont pas été modifiés par l'État dans le contexte de crise sanitaire en 2020. Le rapport Cazeneuve du 29 juillet 2020 soulève la question de la soutenabilité de ces prélèvements pour les communes contributrices, qui si elles sont les plus aisées au regard des critères du FPIC, ont été également les plus lourdement impactées par la réduction de leurs recettes du fait de la crise financière.

Albertville a participé de manière significative à ce dispositif **entre 2016 et 2021**, pour un montant cumulé de **3,606 M€** :

Contribution Albertville – K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	CUMUL 2016-2021
Contribution au FPIC	433,3	296,0	199,1	226,3	244,6	244,6	1 644
Baisse de la DGF	676,3	238,0	0,0	7,0	0,0	115,0	1 036
TOTAL	1 109,6	534,0	199,1	233,3	244,6	359,6	3 606

2.3. L'épargne

En 2021, l'**épargne brute de gestion** (EBG - reflet du fonctionnement courant de la commune) s'élève à **4,487 M€**, en réduction sur l'année atypique de 2020 (- 9,0%). Elle retrouve cependant son niveau de 2019, avant la crise sanitaire, et apparaît comme supérieure à son montant d'environ 3,9 M€ par an en 2016-2017 :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
EBG - Epargne brute de gestion = RRF – DRF, hors résultats financier et exceptionnel	3 924 027	3 903 321	4 936 216	4 477 415	4 928 847	4 487 394
<i>Evolution</i>	<i>-22,4%</i>	<i>-0,5%</i>	<i>26,5%</i>	<i>-9,3%</i>	<i>10,1%</i>	<i>-9,0%</i>
CAF – capacité d'autofinancement	2 964 112	2 842 543	4 016 545	3 572 803	3 978 455	3 770 205
<i>Evolution</i>	<i>-25,1%</i>	<i>-4,1%</i>	<i>41,3%</i>	<i>-11,0%</i>	<i>11,4%</i>	<i>-5,2%</i>
Amortissement du capital de dette y compris désendettement des CLTR	-2 033 651	-2 093 771	-1 979 933	-2 739 505	-2 070 192	-2 165 294
CAF nette du remb capital dette*	930 461	748 772	2 036 612	833 297	1 908 263	1 604 911
<i>Evolution</i>	<i>77,4%</i>	<i>-19,5%</i>	<i>172,0%</i>	<i>-59,1%</i>	<i>129,0%</i>	<i>-15,9%</i>
Composantes de la CAF :	2 964 112	2 842 543	4 016 545	3 572 803	3 978 455	3 770 205
- dotations aux amortissements	1 294 208	1 028 082	277 288	1 092 183	1 075 629	1 092 604
- épargne complémentaire	1 669 904	1 814 461	3 739 257	2 480 620	2 902 826	2 677 602
Poids de la dette :	2 884 087	2 870 391	2 685 910	3 454 482	2 788 586	2 825 926
- intérêts	850 436	776 620	705 977	714 977	718 394	660 632
- remboursement du capital	2 033 651	2 093 771	1 979 933	2 739 505	2 070 192	2 165 294
Poids de la dette / EBG	73,5%	73,5%	54,4%	77,2%	56,6%	63,0%

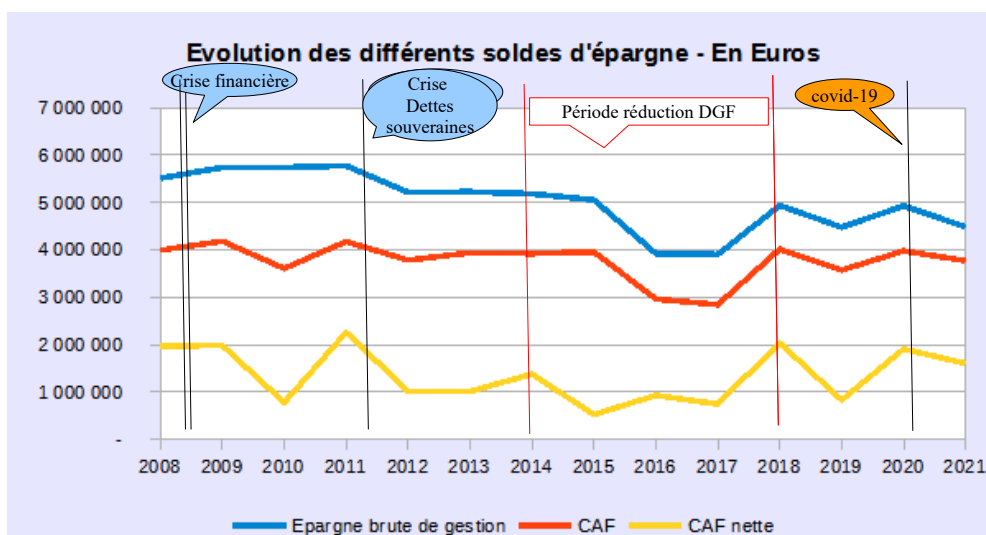
* Au sens de la loi n°2018-32 du 22/01/2018 de programmation des finances publiques pour 2018-2022

* * *

La **capacité d'autofinancement** (CAF) d'Albertville, qui intègre les résultats financiers et exceptionnels, atteint quant à elle **3,770 M€**, soit un niveau supérieur à celui de 2019, et bien au-delà de ceux de 2016-2017, où elle n'atteignait que 2,9 M€ par an. Son retrait d'avec le montant de 4,016 M€ en 2018 s'explique par l'importance du solde des opérations en 2018 (216 K€).

* * *

La **CAF nette** (du remboursement du capital de la dette) atteint **1,605 M€** et reste donc positive sur tout le mandat. La commune affiche un ratio de CAF nette 2021 largement supérieur à celui de 2016, où elle est de 930 K€. La **réduction du poids de la dette est très sensible** (il passe de 73,5 % de l'EBG en 2016 à 63,0 % en 2021) et participe largement à l'amélioration de ce ratio.



La commune s'est rapprochée des ratios moyens nationaux exprimés en Euros par habitant. L'écart le plus important concerne sa CAF nette, en raison d'un poids supérieur de sa dette dans les équilibres financiers. Son écart se réduit cependant tendanciellement aussi pour ce ratio :



Source : DGCL – comptes individuels des communes

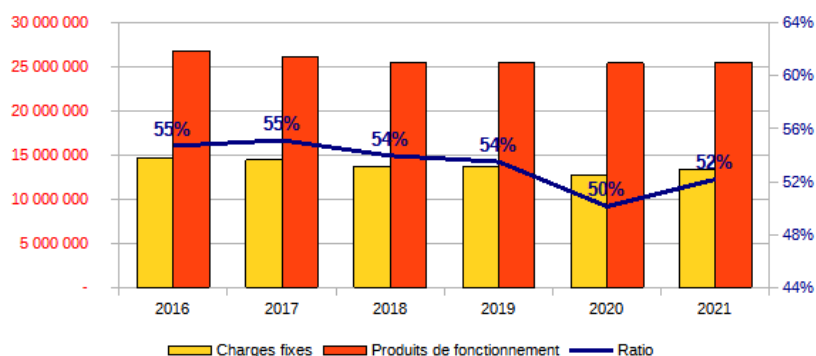
Le tableau ci-après détaille les modalités de calcul de ces soldes intermédiaires de gestion, puis du résultat de l'exercice et du résultat de clôture (qui intègre les excédents antérieurs reportés en section de fonctionnement) :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produits de gestion courante	23 967 787	24 058 191	23 625 019	23 193 573	21 905 975	22 696 343
Dépenses de gestion courante	-20 698 121	-20 815 450	-19 221 167	-19 561 875	-17 640 191	-18 776 314
Solde de gestion courante	3 269 666	3 242 741	4 403 852	3 631 698	4 265 784	3 920 028
Autres produits de gestion	654 361	660 581	532 364	845 717	663 063	567 366
EBG - Excédent brut de gestion	3 924 027	3 903 321	4 936 216	4 477 415	4 928 847	4 487 394
Evolution	-22,4%	-0,5%	26,5%	-9,3%	10,1%	-9,6%
Produits financiers	15 605	10 688	5 807	661	58	75
Charges financières	-850 436	-776 620	-705 977	-714 977	-718 394	-660 632
Résultat financier	-834 831	-765 932	-700 170	-714 316	-718 336	-660 557
Solde opérations cession, hors 1.5M€ rattaché Cebal en 2014	51 623	33 891	216 579	8 077	22 060	953
Pdts exceptionnels	479 063	40 965	100 275	32 692	39 799	155 497
Subv exception budgets annexes	-129 301	-154 000	-209 100	-194 944	-258 000	-185 700
Autres ch exceptionnelles, hors 1.5M€ annulation rattaché Cebal en 2015, transfert résultat eau en 2018	-525 869	-214 912	-327 255	-36 121	-35 915	-27 382
Résultat exceptionnel hors cession	-176 107	-327 947	-436 080	-198 373	-254 116	-57 585
CAF - Capacité d'autofinancement	2 964 112	2 842 543	4 016 545	3 572 803	3 978 455	3 770 285
Evolution	-25,1%	-4,1%	41,3%	-11,8%	11,4%	-5,2%
Dotations aux amortissements	-1 294 208	-1 028 082	-277 288	-1 092 183	-1 075 629	-1 092 604
Reprise d'amortissements	-	-	-	-	-	-
Résultat propre à l'exercice	1 669 904	1 814 461	3 739 257	2 480 620	2 902 826	2 677 692
Dépenses imprévues						
Solde des reports						
Excédent eau/assit intégré			249 977			
Excédent n-1 reporté	800 000	640 000	500 000	1 253 000	800 000	843 471
Résultat de clôture	2 469 904	2 454 461	4 489 234	3 733 620	3 702 826	3 521 072

* * *

L'effort de maîtrise des dépenses se mesure notamment avec le ratio des charges fixes, qui s'établissait annuellement à environ 54-55 % des produits de fonctionnement de d'Albertville.

Ratio de rigidité structurelle



Ce ratio s'établissant à 52 % des produits de fonctionnement en 2021, soit un niveau favorablement inférieur à celui d'avant la crise sanitaire :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Charges de personnel	11 660 624	11 509 775	11 105 827	11 500 467	11 557 451	12 131 179
Contingents (incendie + aide sociale historiquement)	958 237	958 238	975 562	994 098	-	-
Contrib EPCI CCAS FIPHP FPIC école	1 238 897	1 221 790	951 792	483 999	509 514	562 761
Charges d'intérêt dette	850 436	776 620	705 977	714 977	718 394	660 632
Charges fixes	14 708 194	14 466 423	13 739 158	13 693 541	12 785 359	13 354 572
Evolution	0,0%	-1,6%	-5,0%	-0,3%	-6,6%	4,8%
Produits de fonctionnement	26 885 975	26 235 940	25 456 422	25 588 125	25 502 283	25 594 410
Ratio de rigidité structurelle	55%	55%	54%	54%	50%	52%

Le transfert du contingent incendie à l'intercommunalité n'a pas d'effet direct sur le ratio, puisqu'il disparaît autant côté dépense que recette (du fait de la baisse de l'attribution de compensation).

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1. Les dépenses d'investissement

La commune a dépensé **5,820 M€** pour l'équipement de son territoire en **2021** (hors restes à réaliser) :

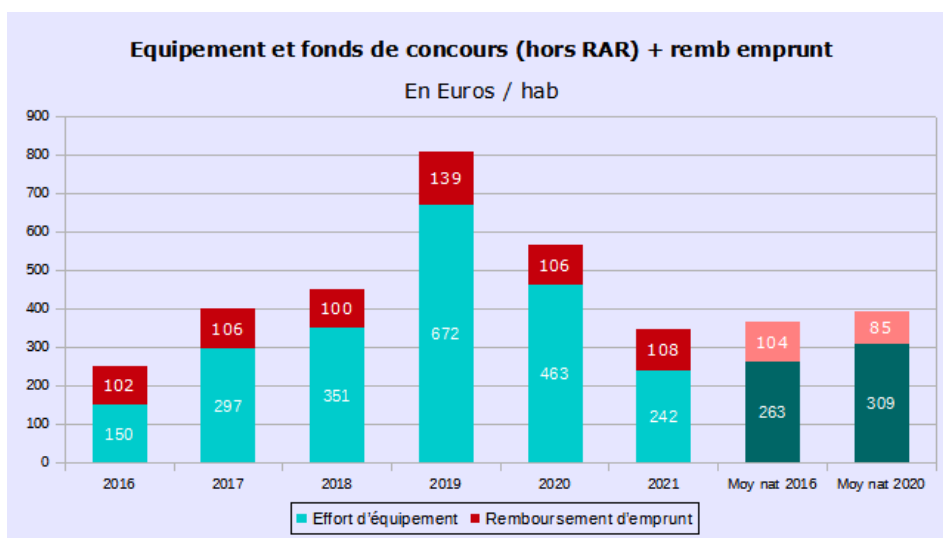
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
L'effort d'investissement (hors RAR)						
Equipement propre	2 970 190	5 860 740	6 944 393	13 271 015	9 000 100	4 777 902
Participation annuelle à la ZAC Parc Olympique		0	1 000 000	0	500 000	1 000 000
Portage foncier EPFL – NPNRU					38 439	37 670
Avances remboursables aux budgets annexes	10 668	0	50 000	184 960	129 500	0
Subv d'équipement versées aux tiers	264 541	131 951	132 971	135 195	163 500	4 386
Effort d'équipement hors restes à réaliser	3 245 399	5 992 691	8 127 363	13 591 171	9 831 539	5 819 958
	-38,6%	84,7%	35,6%	67,2%	-27,7%	-40,8%
Remb du capital dette	2 033 651	2 093 771	1 979 933	2 202 086	2 070 192	2 135 388
Désendettement CLTR	0	0	0	537 419	0	0
Remboursement avance FCTVA		299 470	299 470			
Remboursement d'emprunts et dettes	2 033 651	2 393 241	2 279 403	2 739 505	2 070 192	2 135 388
	-40,8%	17,7%	-4,8%	20,2%	-24,4%	3,1%
TOTAL hors restes à réaliser	5 279 050	8 385 932	10 406 766	16 330 676	11 901 731	7 955 345
	-39,5%	58,9%	24,1%	56,9%	-27,1%	-33,2%

L'essentiel de cet effort concerne les dépenses d'équipement propre de la commune, réalisées au travers de son budget général (4,778 M€ en 2021).

Albertville a également **remboursé 2,135 M€ de dettes en 2021** (cf. *infra* § 3.3).

L'effort d'investissement global s'élève donc au total à 7,955 M€ en 2021, hors reports de fin d'année.

Le niveau d'investissement moyen de la commune, une fois exprimé en Euros par habitant s'est rapproché de celui de la moyenne de sa strate démographique. La décomposition de cet effort d'équipement fait apparaître une part plus importante pour le remboursement des emprunts sur Albertville :



Source : DGCL – comptes des communes

3.1.1. Les dépenses d'équipement propre (chapitres 20, 21, 23, 040-722 travaux en régie)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
L'équipement propre						
Frais d'études, logiciels	43 543	144 741	145 104	257 390	247 331	505 585
Achats	951 208	560 076	757 690	1 145 540	1 685 204	1 413 938
Travaux yc en régie et AP/CP	1 975 439	5 155 923	6 041 599	11 868 085	7 067 565	2 858 379
Sous-total des réalisations dans l'année	2 970 190	5 860 740	6 944 393	13 271 015	9 000 100	4 777 902
Restes à réaliser	1 599 000	1 934 848	3 927 790	6 899 691	2 872 223	3 076 199
Total	4 569 190	7 795 588	10 872 183	20 170 707	11 872 323	7 854 101
	-24,7%	70,6%	39,5%	85,5%	-41,1%	-33,8%

Les opérations pluriannuelles gérées au travers d'AP/CP

Ces dépenses d'équipement propre représentent **605 862 € de réalisations**, sur les 1,553 M€ budgétés en crédits de paiement 2021. Les crédits non consommés s'élèvent donc à 947 447 € et seront, comme les reports, automatiquement intégrés aux crédits de paiement 2021 :

N°	Objet	Montant AP après DM1 2021	Révision BP 2022	Montant AP après BP 2022	CP2021	Réalisé antérieur hors RAR	Réalisé 2021 hors RAR	Réalisé historique total	CP2022
2015-01	Restaur. Église Conflans	379 261,00		379 261	30 262,06	340 998,94	30 262,00	379 260,94	
2015-04	Équipements pour une « ville intelligente »	3 129 067,99	-21 000	3 108 068	1 039 641,15	1 682 726,84	167 716,58	1 850 442,42	306 500
2015-06	Bâtiment serv. Techniques	1 513 424,38		1 513 424	19 811,74	1 493 612,64	19 811,74	1 513 424,38	
2015-07	Agenda d'accessibilité programmée	128 229,66		128 230	83 452,24	44 777,48	19 839,60	64 617,08	
2017-02	Maison de l'enfance	7 416 000,00		7 416 000	372 142,36	7 043 857,62	360 232,57	7 404 090,19	
2022-01	Rénovation de l'école élémentaire Pargout		1 859 000	1 859 000					564 000
2022-02	Rénovation de l'école du Val des Roses		8 474 000	8 474 000					500 500
TOTAL AP ville en cours - € TTC		12 566 783,03	10 312 000	22 878 783	1 553 309,57	10 605 972,52	605 862,49	11 211 835,01	1 451 000

Les autres opérations d'équipement propre

Ces autres dépenses d'équipement propre représentent **4,172 M€ de réalisations**. **Les restes à réaliser s'élèvent à 3,076 M€**. Parmi ces opérations, peuvent être relevées les principales réalisations suivantes (montants des réalisations) :

- dépenses incompressibles :
 - travaux d'entretien et de renouvellement du patrimoine communal (520 K€),
 - gestion foncière (228 K€),
 - renouvellement du parc auto (57 K€), dans le cadre d'un programme pluriannuel dédié,
 - mesures d'économie d'énergie financées par le fonds intracting (45 K€),
- plan écoles :
 - paiement de l'étude pour un **schéma directeur des écoles 2021 – 2025** (40 K€)
 - lancement de la rénovation de l'école Raymond Noël (47 K€),
 - aménagement d'une **cour résiliente à l'école maternelle Louis Pasteur** (111 K€),
 - réalisations des études préalables à la rénovation – extension de l'école du Val des Roses (70 K€),
- culture et patrimoine :
 - travaux complémentaires de sécurité pour le musée d'art et d'histoire (49 K€),
 - fin de l'aménagement de la Maison Perrier de la Bathie à Conflans (45 K€),
 - fin de la rénovation de la tour Sarrasine et de ses abords (30 K€),
 - restauration de la voûte et reprise de l'embranchement de l'église Saint-Grat (50 K€)
 - 1ère tranche du **PPI de restauration des monuments commémoratifs** (65 K€),
- jeunesse, sports, loisirs :
 - suite des travaux de **réparation du gymnase municipal rue des Fleurs** suite à l'incendie (130 K€),
 - aménagement du **nouvel Espace jeunes** à la Maison des associations (30 K€),
 - maîtrise d'oeuvre et études en vue de la rénovation du stade Jo Fessler (68 K€),
 - travaux pour l'**éclairage du lancer de poids** au Parc Olympique (59 K€),

- mise en accessibilité de l'Annexe de la Maison des associations (14 K€),
- espaces publics et réseaux :
 - **étude du schéma directeur des rues** (48 K€),
 - **travaux de protection – gestion des risques** de la montée Saint-Sébastien (274 K€),
 - achat foncier pour la requalification des espaces urbains du centre-ville (254 K€),
 - travaux d'aménagement des **espaces publics du Parc Olympique**, notamment autour du Mât Olympique (171 K€),
 - fin des travaux de **réfection de la rue Jean Moulin** (210 K€) et autres travaux du schéma directeur des rues (79 K€),
 - fin de l'aménagement de places de dépôt et d'une piste forestière (54 K€),
 - fin de l'aménagement des abords de la Maison de l'enfance (39 K€).

3.1.2. Fonds de concours et autres participations versés

Les dépenses qui contribuent à l'effort d'équipement communal

Investissements	Tiers bénéficiaire	Montants versés
Réalisation des équipements publics dans la ZAC du Parc Olympique participations 2020-2021	SAS - Concessionnaire d'aménagement de la ZAC	500 000 € participation 2021 500 000 € en report pour 2020
Portage foncier EPFL – Contamine - NPNRU²¹	EPFL de Savoie – convention financière de portage 17-376	37 670 €
TOTAL versements aux tiers pour équipements communaux - compte 276		1 037 670 €

Le soutien à l'investissement de tiers sur le territoire communal

Investissements	Tiers bénéficiaires	Montants versés <i>chapitre 204</i>
Plan départemental de qualité routière de 2003-2032	Département de la Savoie	0 € remise gracieuse / crise sanitaire
Participation pour la réalisation d'une aire de covoiturage	Département de la Savoie	31 250 € en report
Aides à l'habitat pour la maîtrise de l'énergie²²	Particuliers	4 386 €
TOTAL		35 636 €

3.1.3. Les autres dépenses d'investissement hors remboursement des emprunts

Dépenses	Montants versés
Reversement de la taxe d'aménagement et de la TLE suite à l'annulation de permis de construire (<i>compte 1022</i>)	73 720 €
Interventions sanitaires pour compte de tiers remboursées par ces derniers (<i>compte 4541</i>)	19 667 €
TOTAL des opérations réelles	93 057 €
Opérations d'ordre (valeurs vénales, récupérations d'avances sur commandes d'immobilisations) (<i>chapitre 041</i>)	533 302 €

21 Dans le cadre du programme de renouvellement urbain – NPNRU

22 Les aides en faveur du logement social relèvent à présent de la compétence intercommunale.

TOTAL des opérations d'ordre patrimoniales	533 302 €
Neutralisation des cessions patrimoniales	16 718 €
Intégration des travaux en régie à l'actif communal (<i>chapitre 040</i>)	174 279 €
TOTAL des opérations d'ordre entre sections	190 997 €

3.2. Les recettes d'investissement

	CA 2021
Epargne communale :	4 807 548 €
Affectation en réserves résultat 2020	2 902 826 €
Excédent antérieur reporté	812 119 €
Amortissements	1 092 604 €
Cessions patrimoniales	1 330 706 €
Recettes externes :	4 684 499 €
FCTVA	2 074 961 €
Taxe locale d'équipement - TLE	362 042 €
Amendes de police	148 642 €
Autres subventions d'investissement et dons	1 021 509 €
Restes à réaliser de subventions - RAR	1 113 141 €
Divers	204 €
TOTAL DES RECETTES hors emprunts	10 822 753 €
Endettement net (désestimation si négatif):	- 635 388 €
Emprunts souscrits	1 500 000 €
Remboursement du capital des emprunts	2 135 388 €
TOTAL DES RECETTES net de l'endettement	10 187 365 €

* % des dépenses d'équipement (équipement propre et subventions versées, reports compris)

Lorsque l'on rapporte ces recettes d'investissement 2021 à l'effort d'équipement de la commune pour cet exercice, soit 7,858 M€ - reports de 3,076 M€ compris, le plan de financement apparaît atypique, avec :

- **l'apport important des subventions pour 2,265 M€** (dont 1,113 M€ en reports - *chapitre 13*), soit **29 %** du besoin de financement, alors que le ratio moyen de subvention de la commune était de 23 % sur la période 2016-2020.

Ce pourcentage élevé s'explique par le caractère cyclique des dépenses communales d'investissement, qui connaissent traditionnellement un pic de réalisation - et donc de financement - en fin de mandat (les soldes de subventions sont versés lors de la réalisation complète des projets, soit entre 2021 et 2022, voire 2023),

- **un FCTVA²³ de plus de 2 M€**, soit 26 % du besoin de financement (*compte 10226*).

Si son pourcentage est conforme à son taux moyen depuis 2014, (16,404%) son montant est élevé puisqu'il est calculé pour 2021 au regard de la TVA acquittée par la commune sur ses dépenses d'équipement éligibles de 2019, elles-même élevées,

- **un désestimation net** (net des remboursements de capital)²⁴, de **- 635 K€**,
- et au final **un excédent de financement de la section d'investissement de 1,201 M€ à**

23 *Fonds de compensation de la TVA, qui se substitue pour la commune au remboursement de la TVA acquittée.*

24 *Nous ne retenons ici que les cas où l'endettement net est positif, puisqu'en cas de désestimation, par nature, la collectivité ne dispose en la matière d'aucune ressource pour financer ses investissements.*

la fin de l'exercice, qui s'explique notamment par le lancement début 2022 et non fin 2021 de certaines opérations, pour laquelle il avait été prudemment prévu des crédits budgétaires, et notamment la rénovation du stade Jo Fessler (500K€), des achats fonciers (245 K€), le programme d'équipement numérique de travail dans les écoles (150K€), les études pour l'école du Val des Roses (120 K€).

3.3. La gestion de la dette

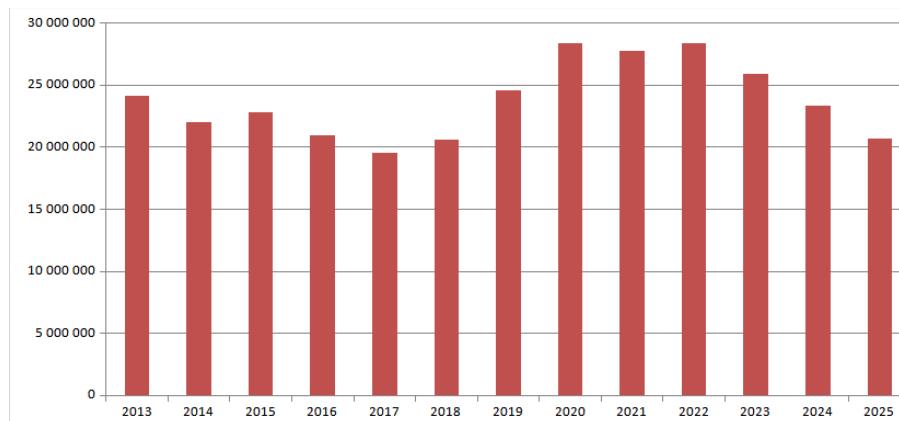
Les éléments développés ci-après ont été présentés au conseil municipal en mai dernier, à l'occasion du rapport annuel sur la stratégie d'endettement 2022.

3.3.1. L'évolution de l'encours de la dette – budget principal

	Encours 31/12/2020 <i>yc report</i>	Remboursé	Souscription hors reports	Encours 31/12/2021	Variation 2021-2020
Emprunts long terme	28 347 949	2 130 622		27 717 327	
Emprunt CIS		4 766	31 593	26 827	
CLTR	0			0	
Reports d'emprunt N	1 500 000			0	
TOTAL banques	29 847 949	2 135 388	31 593	27 744 154	-2 103 795

L'encours de dette communale au titre du budget principal s'établit à **27,744 M€ fin 2021**, une fois intégrée la dette du CIS après la clôture du budget annexe dédié à ce service courant 2021²⁵. **Aucun report d'emprunt n'est comptabilisé fin 2021.**

Evolution prévisionnel de l'encours de la dette au 31 décembre



* * *

Le **remboursement en capital des emprunts** s'est élevé à **2,135 M€** en 2021.

Seul l'emprunt reporté de 2020 fait l'objet d'une mobilisation en cours d'année :

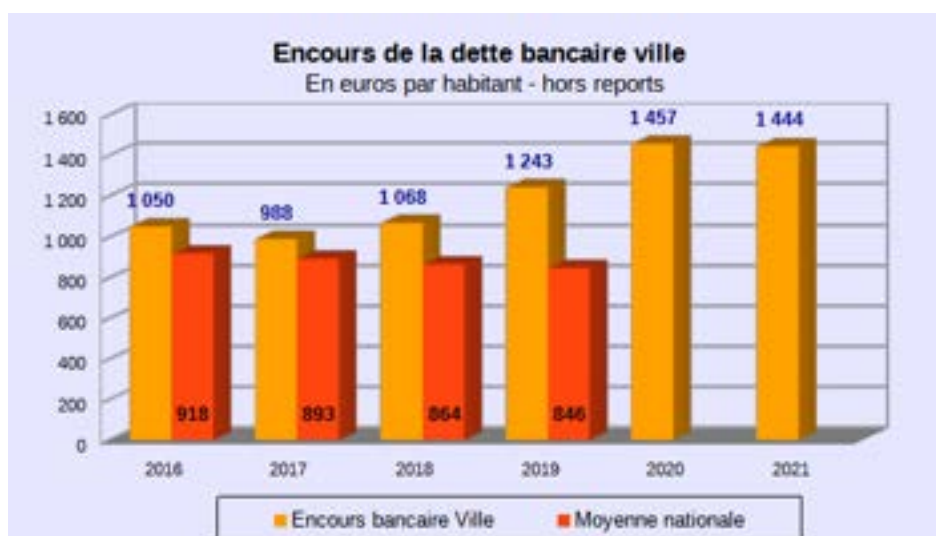
25 D'où l'écart avec les données présentées au budget primitif 2022.

	Affectation	Prêteur	Capital	Taux	Durée
Emprunt souscrit fin 2020 et reporté en 2021	Investissement 2020	Caisse d'Épargne	1 500 000 €	Fixe 0,38%	15 ans
TOTAL emprunts long terme			1 500 000 €		
<i>Dont mobilisations 2021</i>			<i>1 500 000 €</i>		

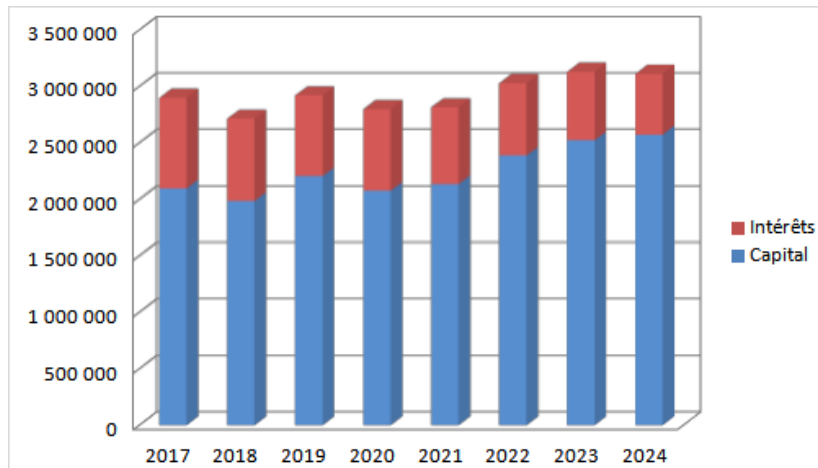
* * *

Le **niveau d'endettement** auprès des banques s'élève à **1 444 €/habitant** en 2021²⁶ et reste supérieur à la moyenne observée dans les autres communes de notre strate démographique (846 €/hab en 2020).

Il convient d'appréhender ce ratio de manière prudente du fait de l'hétérogénéité des transferts de compétences intervenues à l'échelle nationale ces dernières années, qui ont pu induire d'importants transferts d'emprunts des communes vers leurs groupements.



Les profils d'évolution et de remboursement des prêts long terme en cours sont les suivants (y compris les prêts souscrits en 2022) :



Les emprunts en cours ont tous été souscrits à taux fixe, à l'exception d'un emprunt souscrit en 2016 pour la rénovation de La Poste auprès de la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts) pour 20 ans, dont le capital restant dû au 1^{er} janvier était de 135 090 €, dont le taux variable est indexé sur le livret A. Il ne présente donc pas de risque élevé.

La ville n'a donc aucun emprunt toxique.

26 Après intégration de l'emprunt du CIS au bilan de fin d'année.

L'encours est réparti entre les **prêteurs classiques** du secteur public local,

la Banque Postale étant notre premier prêteur avec 30 % de l'encours au 31 décembre 2021.

PRÊTEUR	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
BANQUE POSTALE	8 292 491,73	29,84	8
Crédit Agricole	3 978 058,01	14,32	1
Caisse d'Épargne	3 968 526,73	14,28	5
Caisse Française Financ Local	3 013 645,12	10,85	4
LA NEF	2 904 633,51	10,45	1
Société Générale	2 063 871,86	7,43	4
Autres prêteurs	3 564 927,03	12,83	12

Nous pouvons souligner les caractéristiques spécifiques de certains contrats :

- 5 d'entre eux ont été **souscrits à taux 0 %**, pour un encours de **1 068 668 €** au 31 décembre 2021 (soit 3,9 % du total – capital souscrit pour 1 335 834 €) :
 - 2 prêts auprès de la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts), sur 20 ans, pour les rénovations thermiques des écoles du Val des Roses et du Champ de Mars. Leur encours est de 556 668 € (capital souscrit en 2017 pour 695 834 €),
 - 3 prêts auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, pour la Maison de l'enfance et le point info CAF, pour une durée de 10 ou 15 ans. Leur encours est de 512 000 € (1,8 % du total – capital souscrit en 2019 pour 640 000 €) ;
- **1 emprunt contracté auprès de la banque éthique et solidaire** La Nef, au taux de 0,65 % sur 16 ans, dont l'encours s'élevait au 31 décembre 2021 à **2 904 633 €** (soit 10,5 % du total – capital souscrit en 2019 pour 3 000 000 €) ;
- **1 contrat labellisé « prêt vert »** par la Banque Postale, au taux de 1,12 % sur 30 ans, pour le réseau d'eaux pluviales, dont l'encours est de **871 733 €** au 31 décembre 2021 (soit 3 % du total – capital souscrit en 2019 pour 934 000 €).

Compte-tenu de la faiblesse historique des taux d'intérêt entre 2018 et 2021, nous avons pu réajuster notre stratégie d'endettement, en privilégiant la réduction du poids de nos emprunts sur nos équilibres financiers plutôt que la diminution du stock de dette. Cette nouvelle approche a également été retenue par l'ensemble du groupe communal sur la fin du mandat précédent, pour les mêmes raisons objectives.

Ainsi, sur la période 2013-2021 :

- notre **taux moyen**²⁷ est passé de 3,89 % à **2,31 %** ;
- nos charges financières annuelles (intérêts de la dette) sont passées de 993 701 € à 660 632 € (- 34 %) et nos remboursements du capital des emprunts de 2,924 M€ à 2,135 M€ (- 27%) ;

2021 :

Taux actuariel	2,31 %
Taux actuariel résiduel	2,30 %

2013 :

Taux actuariel	3,89 %
Taux actuariel résiduel	3,80 %

²⁷ A périmètre identique avec celui de 2021.

- **59,5 % de l'encours** de la dette a été souscrit à des **taux inférieurs à 2 %** fin 2021, contre 13,1 % en 2013 (59 % de l'encours y est alors souscrit à des taux entre 4 et 5%) ;

2021 :

TRANCHES DE TAUX	ENCOURS	%
6.00% < taux	0,00	0,00
5.00% < taux <= 6.00%	972 329,78	3,50
4.00% < taux <= 5.00%	7 808 053,74	28,10
3.00% < taux <= 4.00%	1 759 258,93	6,33
2.00% < taux <= 3.00%	715 102,28	2,57
taux <= 2.00%	16 531 409,26	59,50

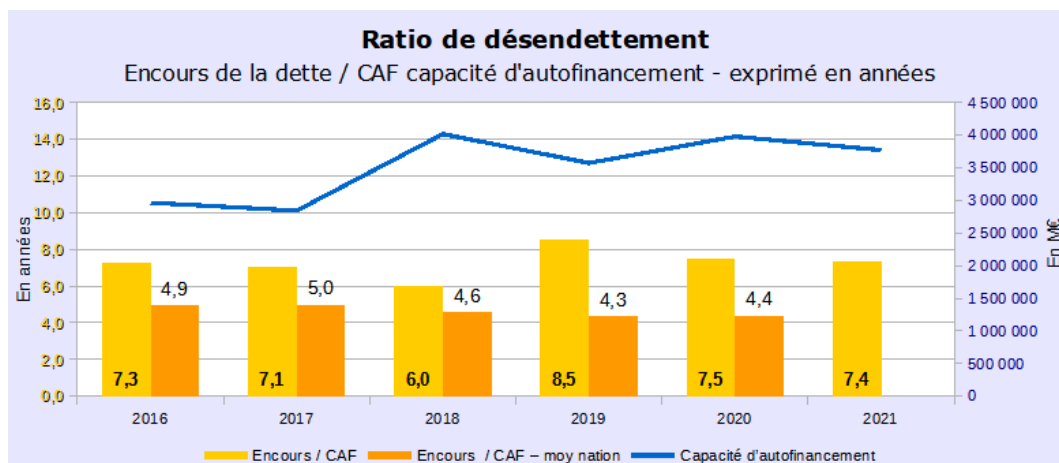
2013 :

6.00% < taux	0,00	0,00
5.00% < taux <= 6.00%	1 876 420,97	7,04
4.00% < taux <= 5.00%	15 768 224,31	59,15
3.00% < taux <= 4.00%	4 798 520,85	18,00
2.00% < taux <= 3.00%	96 852,37	0,36
taux <= 2.00%	4 118 347,35	15,45

La maturité de notre dette (durée de vie résiduelle) est longue, avec **77 % du capital avec une durée de vie résiduelle de plus de 10 ans**. Ceci s'explique notamment par les nouveaux emprunts souscrits en 2017-2019 sur des durées longues à taux bas.

MATURITÉ DE LA DETTE	ENCOURS	%
inférieure à 2 ans	0,00	0,00
de 2 à 5 ans	1 788 181,37	6,44
de 5 à 10 ans	4 683 367,58	16,86
de 10 à 15 ans	13 969 378,03	50,27
au-delà de 15 ans	7 345 227,01	26,43

Le ratio de désendettement demeure ainsi en-deçà du ratio d'alerte de 12 années fixé au niveau national par la loi de programmation des finances publiques 2018-2021. La moyenne nationale était de 4,4 ans en 2020 (elle ne tient pas compte des reports d'emprunts).



Ce ratio indique que la commune serait en mesure de rembourser intégralement sa dette en 7,4 ans, à condition de consacrer toute son épargne à cette dépense, alors que ses emprunts ont généralement souscrits pour une durée de 15 à 20 ans. Les chiffres 2022

La ville disposait pour 2021, à titre prudentiel, d'un outil de financement de la trésorerie pour un montant maximum de 1 000 000 €, qu'elle n'a pas eu besoin de mobiliser.

Je vous propose d'approuver ce compte administratif 2021 du budget principal, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du comptable public.

INTERVENTIONS

Philippe PERRIER :

« Quelques commentaires sur ce compte administratif 2021. La balance générale avec un excédent de 4,7 millions (3,5 millions en fonctionnement et 1,2 million en investissement) semble meilleure qu'en 2020 mais en regardant de plus près nous observons que l'excédent de fonctionnement est inférieur de 181 754 euros (3,7 millions en 2020 contre 3,521 millions cette année), l'excédent d'investissement est supérieur de 1 million (250 000 euros en 2020 contre 1,2 million cette année). Ce qui fait la différence, en partie, c'est l'excédent d'investissement, il y a des restes à réaliser importants en terme d'investissement et nous aimerions connaître le taux de réalisation des budgets d'investissement. Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 5,3 % avec 19 650 000 en 2021 contre 18 652 000 en 2020. Les recettes réelles de fonctionnement sont également en hausse, de seulement 0,4 %, soit 24 460 000 en 2021 contre 24 456 000.

Un paragraphe nous interroge, le paragraphe 2.2.1, avec cette phrase « Un effort de restructuration des services municipaux, qui se traduit par des frais de personnel en hausse ». Il y a eu apparemment une restructuration au niveau du personnel et les frais de personnel sont en hausse de 5 %. Ce serait bien qu'on ait l'organigramme de la ville parce que pour nous ce n'est pas très clair.

On a un autofinancement de 3,7 millions, l'autofinancement brut soit 1,6 million net, c'est ce qui reste réellement de l'autofinancement une fois qu'on a payé l'emprunt. L'autofinancement est en baisse et le poids de la dette est en hausse, 2 825 000 euros contre 2 782 000 euros, c'est quelque chose qui évolue et qui va continuer d'évoluer puisque l'on a emprunté 3 millions cette année.

Le résultat de clôture est de 3,521 millions d'euros, en baisse pour la troisième année consécutive.

Pour l'enveloppe des travaux, le tableau affiche 5,8 millions mais ce n'est pas 5,8 millions de travaux, il faut regarder d'un peu plus près. Dans les équipements propres il ne faut pas comptabiliser le million que l'on donne à la ZAC, c'est une créance, ce n'est pas un investissement. Si l'on regarde l'investissement pur, les chapitres 23 (les travaux) et 040 (les travaux en régie), nous sommes autour de 2,8 millions de travaux. 1,4 million d'achats au chapitre 21, 505 000 euros d'études, je crois qu'on n'a jamais autant étudié depuis 2016 ! Ce sont des choses qui ont été reprochées dans le passé, on s'interroge, surtout quand vous avez tenu le discours inverse. Un reste à réaliser 2021 important, 3 millions d'euros. Nous souhaiterions connaître le taux de réalisation des travaux.

Concernant la dette, la dette reste toujours élevée, proche des 28 millions, 1 444 euros par habitant contre 850 euros pour les communes de la même strate. L'encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement est à 115 euros contre 65 euros pour les communes de la même strate. Le ratio de désendettement en prenant en compte les annuités que nous remboursons, on peut calculer aussi ce ratio, nous avons eu ce débat une fois précédente, si l'on prend la dette, 27,744 millions divisée par l'épargne brute, cela fait 7,4 ans mais si l'on calcule par rapport à ce que l'on rembourse réellement, 2,1 millions, on est sur 13 années. Voilà, c'est à titre indicatif, ce qui est fait est tout à fait légal, je voulais juste amener une complémentarité par rapport aux ratios.

Le compte administratif démontre une situation qui reste tendue pour notre ville. La ville en situation de COVID avait réduit son train de vie, réduit ses dépenses. Ce qui n'est plus le cas en 2021, les dépenses progressent de 5,3 % alors que les recettes réelles de fonctionnement sont quasi stables. Le retour de l'effet ciseau se profile à nouveau, les deux courbes ne se touchent pas, bien heureusement on n'en est pas là mais il faut faire attention, il faut éviter que cette situation se dégrade, et que nous parvenions à améliorer nos équilibres. »

Hervé BERNAILLE :

« Comme tes remarques sont très proches de celles que tu as fait naguère mes réponses sont les mêmes en les actualisant avec les chiffres.

Sur le ratio de la dette. Plus le nombre d'années que l'on a pour rembourser notre dette est élevé, plus la maturité de notre dette est longue, mieux c'est. Si on a un étalement très long de notre dette, cela ne nous empêche pas de dégager des surplus etc, mais cela veut dire que l'on n'est pas tenu de la même façon que si tu empruntes, à taux égal, sur du plus court terme. Tu as l'air de dire que c'est un mauvais ratio, non, c'est un bon ratio. On a

réussi à emprunter à très long terme parce que les banques ont confiance dans les finances de la ville.

On s'est désendetté de 600 et quelques milles euros sur l'exercice, c'est incontestable.

Le taux de réalisation des travaux, tu peux le calculer facilement, tu regardes les restes à réaliser de l'année d'avant, ce que tu as fait cette année sur les crédits de cette année et ce que tu n'as pas fait et que tu as reporté. Mais là, je dirais que c'est très aléatoire, ça va ça vient, il suffit de très peu de choses, il suffit que les travaux démarrent en octobre, en novembre ou janvier pour basculer dans les restes à réaliser. Mais, effectivement, tu as raison, c'était une remarque de la chambre régionale des comptes, que nous ne maîtrisons pas vraiment financièrement, parce que techniquement c'est parfaitement maîtrisé, que financièrement nous ne planifions pas très bien.

C'est pour cela que l'on a réorganisé les services en embauchant des cadres là où c'était nécessaire. Il est vrai que les frais de personnel ont augmenté de 500 000 euros en 2021, et aussi de 500 000 euros en 2022. Il y a, d'une part, une revalorisation tout à fait normale des salariés de la fonction publique, il y a le GVT, il y a le réaménagement de notre propre grille dans la mesure où on la maîtrise, et également des embauches pour faire face aux besoins de la population et ça aussi on le revendique.

On dégage une épargne en hausse. Je ne vois pas pourquoi tu dis que notre épargne est en baisse ; en 2021 elle est en hausse, en 2022 elle ne le sera peut-être pas mais en 2021 elle était en hausse, on s'est désendetté.

On a investi 5,8 millions. Le cycle des études par rapport aux travaux, c'est aléatoire parce que, quand on a des grands projets qui arrivent, au début il y a des études, c'est le cas de l'école du val des roses, et puis vient ensuite la phase de travaux. Ce qui compte c'est le taux moyen études sur travaux et je ne pense pas qu'il y ait la moindre étude qui a été engagée à tort et à travers.

Je dirais que l'exercice 2021 est bon, il est normalement bon, il ne faut pas non plus exagérer de l'autre côté parce que je rappelle que pendant la même période l'Etat à mon avis et à juste titre, c'est la théorie du quoi qu'il en coûte, a fait le maximum pour minimiser l'impact social de la crise économique et un petit peu ce qui restait de crise de la COVID en 2021.

Quand on ne dépense pas assez, vous nous dites « vous ne soutenez pas l'économie et le social » et quand on dépense trop, vous nous dites « vous augmentez la dette ». Cela veut dire que si l'on est attaqué d'un côté et de l'autre c'est que l'on est probablement dans le juste. En gros on maintient notre dette, on a baissé notre dette de 2,3 millions depuis le début, avec des ratios qui redeviennent cohérents. Alors, c'est vrai qu'on est un petit peu plus endettés que la strate des communes, on l'explique à chaque fois, mais cela date depuis bien longtemps, début 2014 on était déjà dans cette situation. »

Philippe PERRIER :

« Tu disais tout à l'heure « On dépense trop, on ne dépense pas assez ». Je pense que ce qu'il faut surtout éviter, c'est l'effet de ciseau, cela doit être un souci permanent. Quand les dépenses augmentent beaucoup plus vite que les recettes, c'est une anomalie. Il faut travailler sur les recettes, cela sera peut-être à un moment un travail de la commission des finances qui devra être mise en place. Les dépenses, on n'arrivera pas à les compresser, je suis d'accord, mais il faut travailler sur les recettes. On ne peut pas rester dans cette ornière sachant qu'on risque d'avoir des charges de plus en plus lourdes. Il faut travailler sur les recettes et peut-être aller voir Arlysère, voir comment au niveau d'une dotation de solidarité communautaire, qui existait avant, Arlysère pourrait soutenir les communes, ou une attribution de compensation qui pourrait être revalorisée. Avant, il y en avait une DSC, elle n'existe plus, je pense qu'il y a des leviers qu'il faut essayer de lever. Alors, la discussion, elle ne sera pas confortable avec Arlysère mais je pense qu'à un moment donné il faut peut-être piquer un peu. »

Hervé BERNAILLE :

« Tu as raison de souligner les dangers de l'effet de ciseau, néanmoins, je constate que notre résultat étant correct, l'effet de ciseau n'a pas joué sur 2021.

Concernant Arlysère, n'oublions pas qu'Arlysère sera touchée par l'accident très malheureux qui a conduit à la fermeture pendant six mois d'UGITECH pour des montants très importants et que, par ailleurs, Arlysère doit aussi avoir, non pas des soucis de financement mais la

situation pourrait ressembler à ce que tu appelles l'effet de ciseau, si on n'y prend pas garde. Il n'y a certainement pas de réserves colossales non plus mais compte sur nous pour défendre la position de la ville quand c'est possible. »

Philippe PERRIER :

« On se rappelle tous qu'Arlysère a une réserve de 15 millions d'euros en fonctionnement. Bien sûr que le drame d'UGITECH va pénaliser Arlysère, mais je pense qu'il faut avoir une vision sur 5-6-7 ans pour avoir une vision à moyen terme et ne pas regarder seulement aujourd'hui si l'on discute de cela. Je pense que la ville a intérêt à piquer un peu là-dessus, parce que j'entends des choses qui pourraient nous faire mal en termes de recettes donc on a peut-être intérêt à attaquer les premiers. »

Laurent GRAZIANO :

« Le principe d'une interco c'est aussi la solidarité. Albertville a des charges de centralité qui sont importantes, qui pèsent peut-être de plus en plus lourd et qui méritent peut-être une meilleure reconnaissance ou actualisation parce que l'on sait que toutes ses attributions sont figées dans le temps. Peut-être que cela nécessite de réinterroger.

Concernant les recettes, nous sommes un peu sceptiques sur une solution que vous semblez avoir trouvée, la solution miracle : il s'agit des cessions. Tant qu'il reste des éléments de valeurs à céder bien sûr. Pour 2021 le montant des cessions s'élève à 1 million 260 mille euros. Quand allez vous cesser de brader le patrimoine des Albertvillois ? Nous avons appris récemment que la Maison Aubry allait être cédée. Avec la Maison Aubry vous touchez à un lieu emblématique de la culture populaire qui hébergeait la MJC et qui était un lieu public et partagé. Faute de projet et après avoir réduit les capacités d'investissement de la ville en l'endettant vous mettez les Albertvillois aujourd'hui devant le fait accompli sans même leur indiquer le montant escompté. On sait que la Maison Aubry est en vente mais on ne sait même pas le montant qui est exigé pour cette vente. La vente se fait en catimini sans publicité sur le site de la mairie, une pratique bien opaque et d'un autre temps. Une ville qui est incapable d'entretenir son patrimoine, c'est une triste réalité mais ce n'est pas une fatalité, c'est le résultat de choix !

En décidant de sortir ce bâtiment du patrimoine et du domaine public pour en faire un lieu privé inséré au sein d'un pôle qui est plutôt un pôle de services publics aujourd'hui, vous touchez aussi par là-même au patrimoine historique de notre ville. Votre décision est celle d'une majorité en difficulté financière après des choix budgétaires qui ont ôté toute marge de manœuvre, y compris une marge qui permettrait d'entretenir son patrimoine. On ne vend pas son passé, on l'entretient et ce plus encore quand sa situation est stratégique dans le tissu urbain.

Pour conclure, vous sortez du patrimoine des bâtiments qui, entretenus ont une durabilité et une valeur sans commune mesure avec à ce que vous construisez. Il suffit de se pencher sur le cas de la maison de l'Enfance et ses malfaçons pour s'en convaincre. 88 bis, parc Olympique, Maison Aubry, à quand le Château Manuel de Locatel ? Il est temps de changer de logiciel et de cesser de faire table rase de l'histoire de notre ville et de ses habitants. Dans l'affaire vous ferez quand même un heureux : l'investisseur qui fera à n'en pas douter une bonne affaire vu la qualité de cette bâtisse. »

Pascale MASOERO :

« Je ne peux pas vous laisser dire que la ville brade son patrimoine, tout au contraire la ville a pour objectif d'essayer de sauver ce qui peut l'être au niveau patrimonial, en permettant à des bâtiments que la ville ne peut plus rénover, non pas parce que le budget de la ville est dans le rouge ou que nous sommes en faillite mais parce que nous avons la chance d'avoir une ville avec un patrimoine historique très important, mais cette chance, je ne veux pas dire que c'est aussi une malchance, mais c'est aussi un poids très important et tout rénover ce n'est pas possible. Alors, on a deux solutions : soit on dit, on garde, on garde, on garde, comme un peu ces vieilles familles aristocratiques qui ont des châteaux dans lesquelles on met des bassines pour récolter l'eau et pour lesquels on ne fait rien parce que l'on veut que ça reste dans la famille, et ça pourrit et ça tombe, ou alors on préfère que certains éléments de ce patrimoine soient rénovés et mis en valeur par d'autres que la ville. Cela ne va pas être bradé, on a aussi la main sur l'acquéreur, on ne va pas vendre à n'importe qui.

Par ailleurs, on a déjà fait pas mal de travaux sur Conflans, sur la rénovation. Je suis

d'accord avec vous, il a y encore énormément de choses à faire. On a un patrimoine historique, on a des salles, on a un magnifique théâtre, le théâtre de Maistre qu'il va falloir rénover, cela va coûter très cher cette rénovation.

On ne peut pas tout faire, mais plutôt que de la laisser se délabrer, je crois que vous connaissez l'état de la maison Aubry, c'est dans un état très dégradé et s'il n'y a pas de travaux faits cela risque d'être irrécupérable. Et c'est un souci de tous les jours parce qu'on a cette chance d'avoir une ville avec un patrimoine historique extrêmement important. Rassurez-vous le château Manuel de Locatel, on ne va pas le vendre, on a déjà fait des travaux de rénovation mais on va encore faire plus, je parle sous le contrôle de Muriel TEATHE, il y a le plancher de la salle principale, il y a les plafonds. Il y a plein de choses qui vont être faites, et qui prennent un petit peu de temps au niveau des études et des devis, mais on ne va pas laisser tomber notre patrimoine. Simplement, on ne peut pas tout entretenir, hélas. »

Hervé BERNAILLE :

« Pour compléter ce que dit Pascale, aucune cession que nous avons faite depuis 2014 ne s'est avérée négative. Il n'y a que des exemples de bâtiments qui ont été bien entretenus et dont l'état est bien meilleur que si on les avait gardés. Alors, certes, il ne faut pas tout vendre, et comme l'a dit Pascale, plutôt que de s'éparpiller, il vaut mieux se concentrer sur les bâtiments dont on peut assumer l'entretien. »

Laurent GRAZIANO :

« Si on prend le 88 bis, à l'heure actuelle quand on voit les huisseries qui ont été placées, il n'est pas certain que ce soit d'un point de vue patrimonial très heureux. Comme ce n'est pas forcément très heureux d'avoir vendu ce bâtiment pour ensuite le relouer pour le Grand Bivouac à un tarif élevé sur une longue durée si on ne trouve pas un autre lieu d'accueil. On gagne, on empoche à court terme mais à long terme les dépenses sont bien là s'il faut aider une association à assurer un loyer supplémentaire, c'est une réalité. Quant à la maison Aubry, on n'a toujours pas connaissance du montant estimé de la vente. C'est d'une opacité incroyable, il n'y a pas de communication, on ne sait pas qui sont les acquéreurs, c'est assez incroyable en termes de transparence de l'action politique. »

Hervé BERNAILLE :

« On reprendra ce point après, si vous le voulez, dans le cadre du budget supplémentaire 2022. »

Monsieur le maire ne prend pas part au vote

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 38		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget principal - Affectation du résultat 2021	
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE	

Les résultats de l'exercice 2021 du budget principal de la ville d'Albertville s'établissent comme suit :

LES RESULTATS	2021
SECTION DE FONCTIONNEMENT :	
Résultat reporté n-1	843 470,71
Résultat de l'exercice	2 677 601,56
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT	3 521 072,27
SECTION D'INVESTISSEMENT :	
Résultat reporté n-1	812 118,96
Affectation en réserves n-1	2 902 825,56
Résultat de l'exercice	-551 114,93
Résultat d'investissement de l'exercice	3 163 829,59
Restes à réaliser en dépenses	-3 076 198,99
Restes à réaliser en recettes	1 113 141,28
Solde des restes à réaliser	-1 963 057,71
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT	1 200 771,88
ou excédent / besoin de financement résiduel	
SOLDE GLOBAL DE CLOTURE	4 721 844,15

L'affectation du résultat de fonctionnement

Compte-tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, l'affectation de l'excédent de fonctionnement, d'un montant de + 3 521 072,27 €, est totalement libre et vous est donc proposée de la manière suivante :

- **mise en réserves en recette d'investissement de 1 821 072,27 €** (compte 1068 – *excédents de fonctionnement capitalisés*) pour :
 - d'une part, transférer les 99 445 € de recettes de fonctionnement ayant vocation à alimenter le fonds intracting pour des mesures en faveur des économies d'énergie (en sus des 73 078 € déjà affectés au budget primitif 2022 ; soit un total affecté de 172 523 € à ce compte au titre de 2021) ;
 - et d'autre part, compléter l'auto-financement de la section d'investissement en 2022 à hauteur de 1 721 627,27 € ;
- **report du solde en recette de fonctionnement** (compte 002), soit **1 700 000,00 €**, à titre prudentiel, compte-tenu de la forte inflation actuelle et des incertitudes quant au niveau des recettes des communes en 2023 (évolution des dotations de l'État, de la péréquation, des attributions de compensation intercommunales, des subventions de nos partenaires institutionnels,...) ;

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	2021
AFFECTATION EN RESERVES	
Pour couvrir le besoin de financ de l'investisst n-1	0,00
Pour transférer les recettes du fonds intracting - solde	99 445,00
Pour de nouveaux projets 2022	1 721 627,27
REPORT DU SOLDE EN FONCTIONNEMENT	1 700 000,00
RESULTAT AFFECTE	3 521 072,27

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 39	SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget principal – Budget supplémentaire 2022
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE
PIECE JOINTE	Budget principal – Budget supplémentaire 2022

VU le code général des collectivités territoriales, articles L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants ;

VU la délibération du 14 mars 2022 du conseil municipal approuvant le budget primitif du budget principal 2022 ;

VU la délibération de ce jour du conseil municipal affectant le résultat de fonctionnement 2021 du budget principal ;

VU les travaux de la commission des finances du 20 juin courant, je vous propose d'adopter le budget supplémentaire 2022 du budget principal de la commune, tel qu'annexé à la présente délibération et détaillé ci-après.

1. Au titre de l'intégration des résultats 2021 : + 4 721 844,15 €

Au vu de l'approbation des résultats 2021 et de l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 :

Recettes de fonctionnement - résultat 2021 reporté (compte 002): + 1 700 000,00 €

Financement complémentaire de l'investissement :	+ 3 021 844,15 €
• Dont dépenses d'investissement :	- 3 076 198,99 €
◦ restes à réaliser :	- 3 076 198,99 €
• Dont recettes d'investissement :	+ 6 098 043,14 €
◦ excédent de financement fin 2021 (compte 001) :	3 163 829,59 €
◦ affectation en réserves du résultat 2021 (compte 1068) :	1 821 072,27 €
◦ restes à réaliser :	1 113 057,71 €

2. Inscriptions complémentaires en section de fonctionnement et ajustement du niveau d'autofinancement

2.1. En recettes complémentaires de fonctionnement (hors excédent reporté de 2021) : + 749 951,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP	BS	Budget après BS
70 Produits des services et du domaine	1 127 191,00	0,00	1 127 191,00
73 Impôts et taxes	17 502 093,00	541 026,00	18 043 119,00
74 Dotations et participations	3 954 794,00	208 925,00	4 163 719,00
75 Autres produits de gestion courante	250 548,00	0,00	250 548,00
77 Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
013-76 Autres recettes	225 086,00	0,00	225 086,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont travaux en régie)	100 000,00	0,00	100 000,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE	23 159 712,00	749 951,00	23 909 663,00
002 Excédent antérieur reporté		1 700 000,00	1 700 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	23 159 712,00	2 449 951,00	25 609 663,00

Le chapitre 73 – impôts et taxes passe à **18,043 M€**, soit + **541 026 €** :

Les produits des contributions directes sont revalorisés de + 26 500 €, au vu de la notification des bases fiscales et du versement du coefficient correcteur par l'État. Ils s'élèvent à ce stade à 8,458 M€ (*compte 73111*).

Au vu des encaissements du début d'année, la prévision de taxe additionnelle aux droits de mutation peut être revalorisée de + 353 000 € et portée à 1 133 000 € (*compte 73123*). Nous avons en effet encaissé une recette exceptionnelle de 353 000 € en janvier, dont nous avons demandé l'origine aux services de l'État. Le rythme d'encaissement de la taxe est soutenu en 2022.

Le produit attendu de la part communale de taxe sur la consommation finale d'électricité (taux national de 4 % en 2021, de 8,5 % en 2022 dont 5 % pour la ville) est augmenté de 166 540 €, pour être porté à 312 010 € (*compte 73141*).

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP	BS	Budget après BS
73 Impôts et taxes	17 502 093,00	541 026,00	18 043 119,00
<i>Contributions directes</i>	<i>8 431 093,00</i>	<i>26 500,00</i>	<i>8 457 593,00</i>
<i>Attribution de compensation - part transfert de charges</i>	<i>5 169 560,00</i>		<i>5 169 560,00</i>
<i>Attribution de compensation fiscale</i>	<i>2 465 814,00</i>		<i>2 465 814,00</i>
<i>Autres :</i>	<i>1 435 626,00</i>	<i>514 526,00</i>	<i>1 950 152,00</i>
Taxe additionnelle sur les droits de mutation	780 000,00	353 000,00	1 133 000,00
TLPE taxe locale sur la publicité extérieure	280 000,00		280 000,00
Taxe sur les pylones	125 000,00	-5 014,00	119 986,00
TCCFE	145 570,00	166 540,00	312 110,00
Divers	105 056,00		105 056,00

Le chapitre 74 – dotations et participations passe à **4,164 M€**, soit + **208 925 €** :

Nous pouvons ajuster nos prévisions en matière de dotations et d'allocations compensatrices de fiscalité de l'État de + 92 702 € (*comptes 7411, 74123, 74127, 74833*) et du FCTVA de + 4 773 € (*compte 744*), au vu de ses notifications.

Les subventions attendues de la Caisse d'Allocations Familiales sont revalorisées de 66 000 € au vu des encaissements 2021, et du fait d'un rythme d'activité plus élevé en 2022 (*compte 747818*).

Diverses subventions sont budgétées au vu des sommes notifiées pour une somme totale de 45 450 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP	BS	Budget après BS
74 Dotations et participations	3 954 794,00	208 925,00	4 163 719,00
<i>Dotations de l'État et allocations compensatrices de fiscalité</i>	<i>2 999 826,00</i>	<i>82 702,00</i>	<i>3 082 528,00</i>
DGF	1 831 693,00	51 814,00	1 883 507,00
DSU	870 410,00	4 582,00	874 992,00
DNP	142 958,00	28 592,00	171 550,00
<i>Allocations compensatrices de fiscalité</i>	<i>153 137,00</i>	<i>7 714,00</i>	<i>160 851,00</i>
Compensation TADM cession fonds de commerces	1 628,00		1 628,00
FCTVA dépenses de fonctionnement n-2	41 014,00	4 773,00	45 787,00
<i>Subventions de la CAF et du CTJ :</i>	<i>553 235,00</i>	<i>66 000,00</i>	<i>619 235,00</i>
CAF : CEJ	287 173,00	66 000,00	353 173,00
CAF : CEJ à reverser à CSF	6 702,00		6 702,00
CAF : PSO et ACF + AGC pour CSC	203 360,00		203 360,00
CD73 – Contrat Territorial Jeunes 2019-2022	56 000,00		56 000,00
Autres subventions :	360 719,00	45 450,00	406 169,00
Communes – frais de scolarité	25 944,00	2 430,00	28 374,00
ARS – FIR pour le centre de vaccination	115 600,00	10 848,00	126 448,00
DRAC – restauration des registres du conseil municipal		1 670,00	1 670,00
Région – participation pour les équipes sportifs lycées	19 899,00	-5 102,00	14 797,00
CD 73 – subv Tour de France		20 000,00	20 000,00
CD73 - sorties des écoles		804,00	804,00
Fonds citoyen franco-allemand – Ville en selle		14 800,00	14 800,00
Divers	199 276,00		199 276,00

2.2. En dépenses complémentaires de fonctionnement hors virement : + 775 301,81 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP	BS	Budget après BS
011 Charges à caractère général	5 253 644,00	700 000,00	5 953 644,00
012 Charges de personnel	13 100 000,00	0,00	13 100 000,00
65 Charges de gestion courante	1 674 676,00	15 301,81	1 689 977,81
66 Charges financières	656 306,00	20 000,00	676 306,00
014 et 67 FPIC et charges exceptionnelles	254 621,00	40 000,00	294 621,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont amortissements)	1 200 000,00		1 200 000,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS EPARGNE	22 139 247,00	775 301,81	22 914 548,81
023 Virement à la section d'investissement	1 020 465,00	1 674 649,19	2 695 114,19
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	23 159 712,00	2 449 951,00	25 609 663,00

Le chapitre 011 – charges à caractère général passe à **5,954 M€**, soit + **700 000 €** :

Cette augmentation résulte notamment de la prise en compte de l'inflation actuelle, qui pèse déjà lourdement sur le budget communal, et de celle qui est à venir d'ici la fin de l'année, sans qu'il soit possible de l'évaluer précisément. Elle a un caractère prudentiel d'autant plus affirmé que l'ancien chapitre de dépenses imprévues disparaît dans le référentiel M57.

Au premier rang des dépenses de ce chapitre figure le poste énergétique, pour lequel l'inflation est une des plus fortes à ce stade. Les communes ne bénéficient pas du bouclier tarifaire national pour ces dépenses. Elles avaient été estimées à 1,412 M€ au budget primitif. Elles sont augmentées de 10 % et portées à 1,561 M€.

Cette augmentation tient également compte de l'actualisation de certains besoins, et notamment :

- des frais de location longue durée des véhicules, augmentés de + 40 000 € pour être portés à 60 000 € après analyse des besoins du parc automobile et arbitrage entre achat et location ;
- du plan de formation des agents, revalorisé de + 36 680 € et porté à 71 680 €, avec un effort particulier cette année en raison des recrutements intervenus et des reports de formation pendant les confinements sanitaires successifs ;
- des crédits du projet Ville en selle, réalisé en lien avec Winnenden, notre ville jumelle allemande, qui sont intégrés à hauteur de + 28 500 € (ils étaient jusqu'à présent prélevés sur des crédits déjà ouverts). Le fonds citoyen franco-allemand co-finance le projet à hauteur de 14 800 € ;
- des dépenses pour le centre de vaccination, intégralement remboursées par l'ARS, sont revalorisées de + 13 670 € et portées à 26 536 € en fonctionnement
- d'une étude sur la vacance des logements, prévue pour + 10 000 €.

Le chapitre 65 – charges de gestion courante passe à 1,690 M€, soit + 15 301,81 € :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP	BS	Budget après BS
65 Charges de gestion courante	1 674 676,00	15 301,81	1 689 977,81
Subventions aux associations – crédit ouvert :	745 000,00	8 000,00	753 000,00
Subvention au CCAS	100 000,00		100 000,00
Subvention aux budgets annexes :	181 500,00	-74 078,36	107 421,64
Subv budget annexe parc de stationnement	50 000,00	-30 078,36	19 921,64
Subv budget annexe locaux professionnels à TVA	131 500,00	-44 000,00	87 500,00
Autres dépenses :	648 176,00	81 380,17	729 556,17
Contribution école privée	253 683,00		253 683,00
Créances éteintes et incouvrables	3 754,00	20 000,00	23 754,00
Droits de l'informatique en nuage	78 602,00		78 602,00
Divers	312 137,00	61 380,17	373 517,17

Les chapitres 66, 014 et 67 sont augmentés par prudence de 20 000 € chacun.

2.3. Equilibre de la section de fonctionnement et hausse de l'autofinancement de + 1 674 649,19 €

Pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement, le **virement à la section d'investissement** est augmenté de **+ 1 674 649,19 €**, pour atteindre **2 695 114 €**.

Cette augmentation du virement recouvre notamment les opérations suivantes :

- alimentation du fonds intracting pour les mesures d'économies d'énergie par les économies générées par les actions financées en 2021, ainsi que les ressources perçues en 2021 et affectées au financement du fonds. Il en va ainsi de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, perçue pour la première fois en 2021, pour 142 912 €. Les ressources alimentant le fonds s'élèvent au total à 172 523 € en 2022 ;
- solde d'épargne volontaire pour 1 575 204 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP	BS	Budget après BS
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont amortissements)	1 200 000,00		1 200 000,00
023 Virement à la section d'investissement	1 020 465,00	1 674 649,19	2 695 114,19
Fonds intracting pour mesures d'économies NRJ	73 078,00	99 445,00	172 523,00
Autres	947 387,00	1 575 204,19	2 522 591,19

En tenant compte des dotations aux amortissements (1,200 M€), l'autofinancement 2022 est ainsi porté à 3,895 M€. Ce montant est bien supérieur à l'objectif cible de 3,150 M€ évoqué à l'occasion du DOB 2022 et du budget primitif. Compte-tenu des fortes incertitudes qui pèsent en matière d'inflation, il pourra être réajusté en cours d'année pour garantir les équilibres de la section de fonctionnement et la pérennisation de l'épargne communale à moyen terme, puisque des recettes complémentaires sont encore attendues en section d'investissement et que le recours à l'emprunt est déjà ramené au capital souscrit à ce stade.

Cet autofinancement permet à lui seul de couvrir sans difficulté les 2,396 M€ de remboursement prévisionnel du capital de la dette (*chapitre 16 en dépense d'investissement hors compte 165*), sans qu'il soit nécessaire de mobiliser les autres recettes propres d'investissement (FCTVA, taxe d'aménagement, cessions patrimoniales,...). Ces dernières peuvent donc être intégralement affectées au financement de l'effort d'équipement.

3. Inscriptions complémentaires en section d'investissement et ajustement du niveau d'endettement

3.1 En dépenses complémentaires d'investissement : + 3 304 105,96 € (hors les reports 2021)

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP	BS	Budget après BS
20-21-23 Equipement propre	6 077 235,00	5 828 007,03	11 905 242,03
REPORTS 2021		3 044 948,89	3 044 948,89
204 Subventions d'équipement versées aux tiers	146 969,00	41 569,00	188 538,00
REPORTS 2021		31 250,00	31 250,00
16 Remboursement emprunts et dettes	2 345 242,00	53 000,00	2 398 242,00
10-13-27-45 Diverses dépenses	571 917,00	57 728,92	629 645,92
040 Opérations d'ordre (travaux en régie)	100 000,00		100 000,00
041 Opérations patrimoniales		400 000,00	400 000,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 241 363,00	6 380 304,95	15 621 667,95

Les chapitres 20-21-23 – dépenses d'équipement propre passent à **11,905 M€** reports compris (3,045 M€), soit **+ 2 783 058,14 € d'opérations nouvelles** :

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP	BS	Budget après BS
20-21-23 Equipement propre	6 077 235,00	5 828 007,03	11 905 242,03
Les API/CP	1 451 000,00	0,00	1 451 000,00
Equipements pour une ville intelligente	386 500,00	0,00	386 500,00
Rénovation de l'école élémentaire Pargoud	564 000,00	0,00	564 000,00
Rénovation de l'école du Val des Roses	500 500,00	0,00	500 500,00
Dépenses incompressibles – patrimoine communal :	2 071 101,00	947 029,14	3 018 130,14
Travaux d'entretien	935 374,00	539 218,14	1 474 592,14
PPI écoles	148 587,00	-3 587,00	145 000,00
PPI parc auto	250 000,00	184 400,00	434 400,00
PPI rues	257 140,00	250 600,00	507 740,00
Acquisitions foncières	350 000,00	57 000,00	407 000,00
Ad'AP	130 000,00	-80 000,00	50 000,00
Fonds intracting pour des mesures d'éco NRJ	73 078,00	284 983,00	358 061,00
Les autres opérations :	2 482 056,00	1 551 046,00	4 033 102,00
Plan écoles	59 893,00	113 400,00	173 293,00
- Cours résilientes	1 413,00	113 400,00	114 813,00
- MOE rénovation écoles Pargoud	58 480,00		58 480,00
Culture patrimoine	50 090,00		50 090,00
Jeunesse, sport, loisirs	1 212 894,00	537 951,00	1 750 845,00
- Maison de l'enfance		35 000,00	35 000,00
- Rénovation stade Jo Fessler	1 150 000,00	502 951,00	1 652 951,00
- Gymnase rue des Fleurs	62 894,00		62 894,00
Autres projets de bâtiments	381 683,00	718 675,00	1 098 358,00
- Rénovation – sécurisation de l'Hôtel de ville		324 458,00	324 458,00
- Réhabilitation du CTM – vestiaires et réfectoire	195 000,00	50 000,00	245 000,00
- Aménagement de l'EAS	186 683,00	342 217,00	528 900,00
La Contamine – agriculture urbaine	33 000,00		33 000,00
Espaces publics, réseaux	744 496,00	183 820,00	927 516,00
- Planification urbaine – PLU	82 880,00	103 020,00	185 880,00
- Parc Olympique	616 626,00		616 626,00
- Espaces Ste Thérèse	25 000,00	80 000,00	95 000,00
- Schéma directeur eaux pluviales	30 000,00		30 000,00
REPORTS 2021		3 044 948,89	3 044 948,89

- + 947 K€ de dépenses incompressibles d'entretien et d'adaptation du patrimoine, avec l'inscription des crédits complémentaires permettant d'atteindre nos objectifs annuels en matière de programmation pour les écoles, le parc auto, les rues, les acquisitions foncières.

Ces dépenses sont co-financées par 95 497 € de subventions budgétées à l'occasion du budget supplémentaire.

- + 285 K€ de ressources pour le fonds intracting pour des mesures d'économie d'énergie, qui correspondent au remboursement des actions déjà financées, aux économies d'énergie constatées en 2021, aux amortissements facultatifs des travaux de rénovation énergétique des bâtiments et aux recettes affectées au fonds ;
- + 1,551 M€ pour d'autres opérations lourdes, et notamment :
 - o 113 400 € pour l'aménagement d'une deuxième cour résiliente dans l'enceinte de l'école maternelle Raymond Noël ;
 - o 502 951 € pour la rénovation du stade Jo Fessler, qui correspondent à des crédits ouverts en 2021 mais finalement non engagés (marché public signé en début 2022) ;
 - o 324 458 € pour les travaux en cours de l'Hôtel de ville, individualisés et non plus prélevés sur les crédits d'entretien du patrimoine ;
 - o 342 217 € pour le lancement de la phase 2 des travaux d'aménagement de l'espace administratif et social (guichet unique).

Le chapitre 204 – subventions d'équipement versées aux tiers passe à **189 K€** reports compris (31 250 €), soit **+ 41 569 €** de mesures nouvelles :

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP	BS	Budget après BS
204 Subventions d'équipement versées aux tiers	146 969,00	41 569,00	188 538,00
Plan qualité routière départemental	138 729,00		138 729,00
Aides à l'habitat	5 000,00	10 000,00	15 000,00
Aides à l'achat instruments de musique / chorales	3 240,00		3 240,00
Remboursement Beaufort – centre de vaccination – ARS		319,00	319,00
Chatterie			0,00
REPORTS 2021		31 250,00	31 250,00

Le chapitre 27 – autres immobilisations financières passe à **595 K€,** soit **+ 57 728,92 €** de mesures nouvelles :

Suite à l'octroi d'une avance remboursable prévue pour le budget annexe du parc de stationnement.

3.2 En recettes d'investissement complémentaires, hors résultats antérieurs, mise en réserves du résultat 2021, reports 2021 et recours à l'emprunt : + 2 347 500,81 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP	BS	Budget après BS
10 FCTVA, TLE et taxe d'aménagement	1 514 334,00	82 451,05	1 596 785,05
FCTVA	1 264 334,00	2 451,05	1 266 785,05
Taxe d'aménagement	250 000,00	80 000,00	330 000,00
13 Subventions d'équipement	364 325,00	1 249 819,85	1 614 144,85
Les AP/CP:	88 125,00	517 360,61	517 360,61
Région – Maison de l'enfance – NPNRU		-11 870,43	-11 870,43
REPORTS 2021 pour les AP		529 231,04	529 231,04
Les incompressibles	2 500,00	333 982,24	336 482,24
Etat – DRAC – FRAR – restauration mobilier	2 500,00	2 724,00	5 224,00
ANSSI – parcours cybersécurité		90 000,00	90 000,00
ARS – FIR – centre de vaccination COVID-19		2 773,00	2 773,00
REPORTS 2021		238 485,24	238 485,24
Les autres opérations :	273 700,00	398 477,00	672 177,00
Etat – Amendes de police	145 000,00		145 000,00
Etat – Projet pédago. Transformation numérique écoles	128 700,00		128 700,00
Etat – DRAC – restauration patrimoine église		2 140,00	2 140,00
ANS – 5000 équipements sportifs de proximité – pumtrack PO		50 412,00	50 412,00
Anc. Combattants d'Indochine – PPI monuments commémoratifs		500,00	500,00
REPORTS 2021		345 425,00	345 425,00
16 Emprunts et dettes	5 107 239,00	-2 065 239,00	3 042 000,00
Recours à l'emprunt 2022	5 105 239,00	-2 065 239,00	3 040 000,00
Dépôts et cautionnements	2 000,00		2 000,00
21-23-27-45 Diverses recettes	35 000,00	50 460,00	85 460,00
Opérations de sécurité sanitaire – remboursement	35 000,00		35 000,00
Rembours total avance Bann locaux pro – EASM		50 460,00	50 460,00
024 Cessions patrimoniales		3 262,00	3 262,00
001 Excédent d'investissement reporté		3 163 829,59	3 163 829,59
1068 Affectation du résultat 2019 en réserves		1 821 072,27	1 821 072,27
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont amortissem	1 200 000,00		1 200 000,00
041 Opérations patrimoniales		400 000,00	400 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement	1 020 465,00	1 674 649,19	2 695 114,19
RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 241 363,00	6 380 304,95	15 621 667,95

3.3 L'équilibre final de la section d'investissement avec un recours prévisionnel à l'emprunt de 3 040 000 € sur 2022

L'équilibre de la section d'investissement est obtenu avec un moindre recours à l'emprunt long terme au titre de l'exercice 2022, qui passe à 3,040 M€ (recette du chapitre 16 hors le compte 165). Comme déjà évoqué à l'occasion du rapport sur la stratégie de la dette au

conseil municipal de mai dernier, ce montant correspond aux emprunts d'ores et déjà contractés.

La commune affiche à présent une prévision d'endettement net de l'exercice de + 644 K€. L'encours de dette s'établit prévisionnellement à 28,388 M€ en fin d'année auprès des établissements bancaires ou assimilés, et apparaît donc en recul de 1,460 M€ sur son niveau de fin 2020 :

	Encours 31/12/2020 <i>yc report</i>	Encours 31/12/2021	BS 2022		Encours 31/12/2022 <i>prévisionnel</i>	Variation depuis 2020	Variation 2022-2021
			Rembours	Souscription <i>hors reports</i>			
Emprunts long terme	28 347 949	27 717 327	2 396 242	3 040 000	28 387 912	39 963	643 758
Emprunt CIS		26 827					
CLTR	0	0				0	0
Reports d'emprunt N	1 500 000	0				-1 500 000	0
TOTAL banques	29 847 949	27 744 154	2 396 242	3 040 000	28 387 912	-1 460 037	643 758
Dettes fournisseurs	0	0				0	0
TOTAL dettes	29 847 949	27 744 154	2 396 242	3 040 000	28 387 912	-1 460 037	643 758

*
* *

Je vous propose d'approuver ce budget supplémentaire du budget principal 2022 qui s'équilibre en dépenses et recettes à + 2 449 951,00 € en fonctionnement et à + 6 380 304,95 € en investissement.

N° 39		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget principal – Budget supplémentaire 2022	
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE	
PIECE JOINTE	Budget principal – Budget supplémentaire 2022	

VU le code général des collectivités territoriales, articles L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants ;

VU la délibération du 14 mars 2022 du conseil municipal approuvant le budget primitif du budget principal 2022 ;

VU la délibération de ce jour du conseil municipal affectant le résultat de fonctionnement 2021 du budget principal ;

VU les travaux de la commission des finances du 20 juin courant, je vous propose d'adopter le budget supplémentaire 2022 du budget principal de la commune, tel qu'annexé à la présente délibération et détaillé ci-après.

1. Au titre de l'intégration des résultats 2021 : + 4 721 844,15 €

Au vu de l'approbation des résultats 2021 et de l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 :

Recettes de fonctionnement - résultat 2021 reporté (compte 002): + 1 700 000,00 €

Financement complémentaire de l'investissement :	+ 3 021 844,15 €
• Dont dépenses d'investissement :	- 3 076 198,99 €
◦ restes à réaliser :	- 3 076 198,99 €
• Dont recettes d'investissement :	+ 6 098 043,14 €

- excédent de financement fin 2021 (*compte 001*) : 3 163 829,59 €
- affectation en réserves du résultat 2021 (*compte 1068*) : 1 821 072,27 €
- restes à réaliser : 1 113 141,28 €

2. Inscriptions complémentaires en section de fonctionnement et ajustement du niveau d'autofinancement

2.1. En recettes complémentaires de fonctionnement (hors excédent reporté de 2021) : + 749 951,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP	BS	Budget après BS
70 Produits des services et du domaine	1 127 191,00	0,00	1 127 191,00
73 Impôts et taxes	17 502 093,00	541 026,00	18 043 119,00
74 Dotations et participations	3 954 794,00	208 925,00	4 163 719,00
75 Autres produits de gestion courante	250 548,00	0,00	250 548,00
77 Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
013-76 Autres recettes	225 086,00	0,00	225 086,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont travaux en régie)	100 000,00	0,00	100 000,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE	23 159 712,00	749 951,00	23 909 663,00
002 Excédent antérieur reporté		1 700 000,00	1 700 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	23 159 712,00	2 449 951,00	25 609 663,00

Le chapitre 73 – impôts et taxes passe à **18,043 M€**, soit + **541 026 €** :

Les produits des contributions directes sont revalorisés de + 26 500 €, au vu de la notification des bases fiscales et du versement du coefficient correcteur par l'État. Ils s'élèvent à ce stade à 8,458 M€ (*compte 73111*).

Au vu des encaissements du début d'année, la prévision de taxe additionnelle aux droits de mutation peut être revalorisée de + 353 000 € et portée à 1 133 000 € (*compte 73123*). Nous avons en effet encaissé une recette exceptionnelle de 353 000 € en janvier, dont nous avons demandé l'origine aux services de l'État. Le rythme d'encaissement de la taxe est soutenu en 2022.

Le produit attendu de la part communale de taxe sur la consommation finale d'électricité (taux national de 4 % en 2021, de 8,5 % en 2022 dont 5 % pour la ville) est augmenté de 166 540 €, pour être porté à 312 010 € (*compte 73141*).

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP	BS	Budget après BS
73 Impôts et taxes	17 502 093,00	541 026,00	18 043 119,00
<i>Contributions directes</i>	8 431 093,00	26 500,00	8 457 593,00
<i>Attribution de compensation - part transfert de charges</i>	5 169 560,00		5 169 560,00
<i>Attribution de compensation fiscale</i>	2 465 814,00		2 465 814,00
<i>Autres :</i>	1 435 626,00	514 526,00	1 950 152,00
Taxe additionnelle sur les droits de mutation	780 000,00	353 000,00	1 133 000,00
TLPE taxe locale sur la publicité extérieure	280 000,00		280 000,00
Taxe sur les pylones	125 000,00	-5 014,00	119 986,00
TCCFE	145 570,00	166 540,00	312 110,00
Divers	105 056,00		105 056,00

Le chapitre 74 – dotations et participations passe à **4,164 M€**, soit **+ 208 925 €** :

Nous pouvons ajuster nos prévisions en matière de dotations et d'allocations compensatrices de fiscalité de l'État de + 92 702 € (*comptes 7411, 74123, 74127, 74833*) et du FCTVA de + 4 773 € (*compte 744*), au vu de ses notifications.

Les subventions attendues de la Caisse d'Allocations Familiales sont revalorisées de 66 000 € au vu des encaissements 2021, et du fait d'un rythme d'activité plus élevé en 2022 (*compte 747818*).

Diverses subventions sont budgétées au vu des sommes notifiées pour une somme totale de 45 450 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP	BS	Budget après BS
74 Dotations et participations	3 954 794,00	208 925,00	4 163 719,00
<i>Dotations de l'État et allocations compensatrices de fiscalité</i>	<i>2 999 826,00</i>	<i>92 702,00</i>	<i>3 092 528,00</i>
DGF	1 831 693,00	51 814,00	1 883 507,00
DSU	870 410,00	4 582,00	874 992,00
DNP	142 958,00	28 592,00	171 550,00
<i>Allocations compensatrices de fiscalité</i>	<i>153 137,00</i>	<i>7 714,00</i>	<i>160 851,00</i>
Compensation TADM cession fonds de commerces	1 628,00		1 628,00
FCTVA dépenses de fonctionnement n-2	41 014,00	4 773,00	45 787,00
<i>Subventions de la CAF et du CTJ :</i>	<i>553 235,00</i>	<i>66 000,00</i>	<i>619 235,00</i>
CAF : CEJ	287 173,00	66 000,00	353 173,00
CAF : CEJ à reverser à CSF	6 702,00		6 702,00
CAF : PSO et ACF + AGC pour CSC	203 360,00		203 360,00
CD73 – Contrat Territorial Jeunes 2019-2022	56 000,00		56 000,00
<i>Autres subventions :</i>	<i>360 719,00</i>	<i>45 450,00</i>	<i>406 169,00</i>
Communes – frais de scolarité	25 944,00	2 430,00	28 374,00
ARS – FIR pour le centre de vaccination	115 600,00	10 848,00	126 448,00
DRAC – restauration des registres du conseil municipal		1 670,00	1 670,00
Région – participation pour les équips sportifs lycées	19 899,00	-5 102,00	14 797,00
CD 73 – subv Tour de France		20 000,00	20 000,00
CD73 - sorties des écoles		804,00	804,00
Fonds citoyen franco-allemand – Ville en selle		14 800,00	14 800,00
Divers	199 276,00		199 276,00

2.2. En dépenses complémentaires de fonctionnement hors virement : + 775 301,81 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP	BS	Budget après BS
011 Charges à caractère général	5 253 644,00	700 000,00	5 953 644,00
012 Charges de personnel	13 100 000,00	0,00	13 100 000,00
65 Charges de gestion courante	1 674 676,00	15 301,81	1 689 977,81
66 Charges financières	656 306,00	20 000,00	676 306,00
014 et 67 FPIC et charges exceptionnelles	254 621,00	40 000,00	294 621,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont amortissements)	1 200 000,00		1 200 000,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS EPARGNE	22 139 247,00	775 301,81	22 914 548,81
023 Virement à la section d'investissement	1 020 465,00	1 674 649,19	2 695 114,19
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	23 159 712,00	2 449 951,00	25 609 663,00

Le chapitre 011 – charges à caractère général passe à **5,954 M€**, soit **+ 700 000 €** :

Cette augmentation résulte notamment de la prise en compte de l'inflation actuelle, qui

pèse déjà lourdement sur le budget communal, et de celle qui est à venir d'ici la fin de l'année, sans qu'il soit possible de l'évaluer précisément. Elle a un caractère prudentiel d'autant plus affirmé que l'ancien chapitre de dépenses imprévues disparaît dans le référentiel M57.

Au premier rang des dépenses de ce chapitre figure le poste énergétique, pour lequel l'inflation est une des plus fortes à ce stade. Les communes ne bénéficient pas du bouclier tarifaire national pour ces dépenses. Elles avaient été estimées à 1,412 M€ au budget primitif. Elles sont augmentées de 10 % et portées à 1,561 M€.

Cette augmentation tient également compte de l'actualisation de certains besoins, et notamment :

- des frais de location longue durée des véhicules, augmentés de + 40 000 € pour être portés à 60 000 € après analyse des besoins du parc automobile et arbitrage entre achat et location ;
- du plan de formation des agents, revalorisé de + 36 680 € et porté à 71 680 €, avec un effort particulier cette année en raison des recrutements intervenus et des reports de formation pendant les confinements sanitaires successifs ;
- des crédits du projet Ville en selle, réalisé en lien avec Winnenden, notre ville jumelle allemande, qui sont intégrés à hauteur de + 28 500 € (ils étaient jusqu'à présent prélevés sur des crédits déjà ouverts). Le fonds citoyen franco-allemand co-finance le projet à hauteur de 14 800 € ;
- des dépenses pour le centre de vaccination, intégralement remboursées par l'ARS, sont revalorisées de + 13 670 € et portées à 26 536 € en fonctionnement
- d'une étude sur la vacance des logements, prévue pour + 10 000 €.

Le chapitre 65 – charges de gestion courante passe à **1,690 M€, soit + 15 301,81 € :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP	BS	Budget après BS
65 Charges de gestion courante	1 674 676,00	15 301,81	1 689 977,81
Subventions aux associations – crédit ouvert :	745 000,00	8 000,00	753 000,00
Subvention au CCAS	100 000,00		100 000,00
Subvention aux budgets annexes :	181 500,00	-74 078,36	107 421,64
Subv budget annexe parc de stationnement	50 000,00	-30 078,36	19 921,64
Subv budget annexe locaux professionnels à TVA	131 500,00	-44 000,00	87 500,00
Autres dépenses :	648 176,00	81 380,17	729 556,17
Contribution école privée	253 683,00		253 683,00
Créances éteintes et irrécouvrables	3 754,00	20 000,00	23 754,00
Droits de l'informatique en nuage	78 602,00		78 602,00
Divers	312 137,00	61 380,17	373 517,17

Les chapitres 66, 014 et 67 sont augmentés par prudence de 20 000 € chacun.

2.3. Equilibre de la section de fonctionnement et hausse de l'autofinancement de + 1 674 649,19 €

Pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement, le **virement à la section d'investissement** est augmenté de **+ 1 674 649,19 €**, pour atteindre **2 695 114 €**.

Cette augmentation du virement recouvre notamment les opérations suivantes :

- alimentation du fonds intracting pour les mesures d'économies d'énergie par les économies générées par les actions financées en 2021, ainsi que les ressources perçues en 2021 et affectées au financement du fonds. Il en va ainsi de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, perçue pour la première fois en 2021, pour 142 912 €. Les ressources alimentant le fonds s'élèvent au total à 172 523 € en 2022 ;

- solde d'épargne volontaire pour 1 575 204 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP	BS	Budget après BS
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont amortissements)	1 200 000,00		1 200 000,00
023 Virement à la section d'investissement	1 020 465,00	1 674 649,19	2 695 114,19
Fonds intracting pour mesures d'économies NRJ	73 078,00	99 445,00	172 523,00
Autres	947 387,00	1 575 204,19	2 522 591,19

En tenant compte des dotations aux amortissements (1,200 M€), l'autofinancement 2022 est ainsi porté à 3,895 M€. Ce montant est bien supérieur à l'objectif cible de 3,150 M€ évoqué à l'occasion du DOB 2022 et du budget primitif. Compte-tenu des fortes incertitudes qui pèsent en matière d'inflation, il pourra être réajusté en cours d'année pour garantir les équilibres de la section de fonctionnement et la pérennisation de l'épargne communale à moyen terme, puisque des recettes complémentaires sont encore attendues en section d'investissement et que le recours à l'emprunt est déjà ramené au capital souscrit à ce stade.

Cet autofinancement permet à lui seul de couvrir sans difficulté les 2,396 M€ de remboursement prévisionnel du capital de la dette (*chapitre 16 en dépense d'investissement hors compte 165*), sans qu'il soit nécessaire de mobiliser les autres recettes propres d'investissement (FCTVA, taxe d'aménagement, cessions patrimoniales,...). Ces dernières peuvent donc être intégralement affectées au financement de l'effort d'équipement.

3. Inscriptions complémentaires en section d'investissement et ajustement du niveau d'endettement

3.1 En dépenses complémentaires d'investissement : + 3 304 105,96 € (hors les reports 2021)

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP	BS	Budget après BS
20-21-23 Equipement propre	6 077 235,00	5 828 007,03	11 905 242,03
<i>REPORTS 2021</i>		3 044 948,89	3 044 948,89
204 Subventions d'équipement versées aux tiers	146 969,00	41 569,00	188 538,00
<i>REPORTS 2021</i>		31 250,00	31 250,00
16 Remboursement emprunts et dettes	2 345 242,00	53 000,00	2 398 242,00
10-13-27-45 Diverses dépenses	571 917,00	57 728,92	629 645,92
040 Opérations d'ordre (travaux en régie)	100 000,00		100 000,00
041 Opérations patrimoniales		400 000,00	400 000,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 241 363,00	6 380 304,95	15 621 667,95

Les chapitres 20-21-23 – dépenses d'équipement propre passent à **11,905 M€** reports compris (3,045 M€), soit **+ 2 783 058,14 € d'opérations nouvelles** :

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP	BS	Budget après BS
20-21-23 Equipement propre	6 077 235,00	5 828 007,03	11 905 242,03
Les AP/PCP	1 451 000,00	0,00	1 451 000,00
Equipements pour une ville intelligente	386 500,00	0,00	386 500,00
Rénovation de l'école élémentaire Pargoud	564 000,00	0,00	564 000,00
Rénovation de l'école du Val des Roses	500 500,00	0,00	500 500,00
Dépenses incompressibles – patrimoine communal :	2 071 101,00	947 029,14	3 018 130,14
Travaux d'entretien	835 374,00	539 216,14	1 474 590,14
PPI écoles	148 587,00	-3 587,00	145 000,00
PPI parc auto	250 000,00	184 400,00	434 400,00
PPI rues	257 140,00	250 000,00	507 140,00
Acquisitions foncières	350 000,00	57 000,00	407 000,00
Ad'AP	130 000,00	-80 000,00	50 000,00
Fonds intracting pour des mesures d'éco NRJ	73 078,00	284 983,00	358 061,00
Les autres opérations :	2 482 056,00	1 551 046,00	4 033 102,00
Plan écoles	59 893,00	113 400,00	173 293,00
Cours résilients	1 413,00	113 400,00	114 813,00
MOE rénovation écoles Pargoud	58 480,00		58 480,00
Culture patrimoine	50 090,00		50 090,00
Jeunesse, sport, loisirs	1 212 894,00	537 951,00	1 750 845,00
Maison de l'enfance		35 000,00	35 000,00
Rénovation stade Jo Fessler	1 150 000,00	502 951,00	1 652 951,00
Gymnase rue des Fleurs	62 894,00		62 894,00
Autres projets de bâtiments	381 683,00	716 675,00	1 098 358,00
Rénovation – sécurisation de l'Hôtel de ville		324 458,00	324 458,00
Réhabilitation du CTM – vestiaires et réfectoire	195 000,00	50 000,00	245 000,00
Aménagement de l'EAS	186 683,00	342 217,00	528 900,00
La Contamine – agriculture urbaine	33 000,00		33 000,00
Espaces publics, réseaux	744 496,00	183 820,00	927 516,00
Planification urbaine – PLU	82 880,00	103 020,00	185 890,00
Parc Olympique	616 636,00		616 636,00
Espaces Ste Thérèse	15 000,00	80 000,00	95 000,00
Schéma directeur eaux pluviales	30 000,00		30 000,00
REPORTS 2021		3 044 948,89	3 044 948,89

- + 947 K€ de dépenses incompressibles d'entretien et d'adaptation du patrimoine, avec l'inscription des crédits complémentaires permettant d'atteindre nos objectifs annuels en matière de programmation pour les écoles, le parc auto, les rues, les acquisitions foncières.

Ces dépenses sont co-financées par 95 497 € de subventions budgétées à l'occasion du budget supplémentaire.

- + 285 K€ de ressources pour le fonds intracting pour des mesures d'économie d'énergie, qui correspondent au remboursement des actions déjà financées, aux économies d'énergie constatées en 2021, aux amortissements facultatifs des travaux de rénovation énergétique des bâtiments et aux recettes affectées au fonds ;
- + 1,551 M€ pour d'autres opérations lourdes, et notamment :
 - o 113 400 € pour l'aménagement d'une deuxième cour résiliente dans l'enceinte de l'école maternelle Raymond Noël ;
 - o 502 951 € pour la rénovation du stade Jo Fessler, qui correspondent à des crédits ouverts en 2021 mais finalement non engagés (marché public signé en début 2022) ;
 - o 324 458 € pour les travaux en cours de l'Hôtel de ville, individualisés et non plus prélevés sur les crédits d'entretien du patrimoine ;
 - o 342 217 € pour le lancement de la phase 2 des travaux d'aménagement de l'espace administratif et social (guichet unique).

Le chapitre 204 – subventions d'équipement versées aux tiers passe à **189 K€** reports compris (31 250 €), soit **+ 41 569 €** de mesures nouvelles :

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP	BS	Budget après BS
204 Subventions d'équipement versées aux tiers	146 969,00	41 569,00	188 538,00
Plan qualité routière départemental	138 729,00		138 729,00
Aides à l'habitat	5 000,00	10 000,00	15 000,00
Aides à l'achat instruments de musique / chorales	3 240,00		3 240,00
Remboursement Beaufort – centre de vaccination – ARS		319,00	319,00
Chatterie			0,00
REPORTS 2021		31 250,00	31 250,00

Le chapitre 27 – autres immobilisations financières passe à **595 K€**, soit **+ 57 728,92 €** de mesures nouvelles:

Suite à l'octroi d'une avance remboursable prévue pour le budget annexe du parc de stationnement.

3.2 En recettes d'investissement complémentaires, hors résultats antérieurs, mise en réserves du résultat 2021, reports 2021 et recours à l'emprunt : + 2 347 500,81 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP	BS	Budget après BS
10 FCTVA, TLE et taxe d'aménagement	1 514 334,00	82 451,05	1 596 785,05
FCTVA	1 264 334,00	2 451,05	1 266 785,05
Taxe d'aménagement	250 000,00	80 000,00	330 000,00
13 Subventions d'équipement	364 325,00	1 249 819,85	1 614 144,85
Les AP/CP:	88 125,00	517 360,61	517 360,61
Région -Maison de l'endace – NPNRU		-11 870,43	-11 870,43
REPORTS 2021 pour les AP		529 231,04	529 231,04
Les incompressibles	2 500,00	333 982,24	336 482,24
Etat – DRAC – FRAR – restauration mobilier	2 500,00	2 724,00	5 224,00
ANSI – parcours cybersécurité		90 000,00	90 000,00
ARS – FIR – centre de vaccination COVID-19		2 773,00	2 773,00
REPORTS 2021		238 485,24	238 485,24
Les autres opérations :	273 700,00	398 477,00	672 177,00
Etat – Amendes de police	145 000,00		145 000,00
Etat – Projet pédago. Transformation numérique écoles	128 700,00		128 700,00
Etat – DRAC – restauration patrimoine église		2 140,00	2 140,00
ANS – 5000 équipements sportifs de proximité – pumtrack PO		50 412,00	50 412,00
Anc. Combattants d'Indochine – PPI monuments commémoratifs		500,00	500,00
REPORTS 2021		345 425,00	345 425,00
16 Emprunts et dettes	5 107 239,00	-2 065 239,00	3 042 000,00
Recours à l'emprunt 2022	5 105 239,00	-2 065 239,00	3 040 000,00
Dépôts et cautionnements	2 000,00		2 000,00
21-23-27-45 Diverses recettes	35 000,00	50 460,00	85 460,00
Opérations de sécurité sanitaire – remboursement	35 000,00		35 000,00
Rembourst total avance Bann locaux pro – EASM		50 460,00	50 460,00
1024 Cessions patrimoniales		3 262,00	3 262,00
001 Excédent d'investissement reporté		3 163 829,59	3 163 829,59
1068 Affectation du résultat 2019 en réserves		1 821 072,27	1 821 072,27
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont amortisseme	1 200 000,00		1 200 000,00
041 Opérations patrimoniales		400 000,00	400 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement	1 020 465,00	1 674 649,19	2 695 114,19
RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 241 363,00	6 380 304,95	15 621 667,95

3.3 L'équilibre final de la section d'investissement avec un recours prévisionnel à l'emprunt de 3 040 000 € sur 2022

L'équilibre de la section d'investissement est obtenu avec un moindre recours à l'emprunt long terme au titre de l'exercice 2022, qui passe à 3,040 M€ (recette du chapitre 16 hors le compte 165). Comme déjà évoqué à l'occasion du rapport sur la stratégie de la dette au

conseil municipal de mai dernier, ce montant correspond aux emprunts d'ores et déjà contractés.

La commune affiche à présent une prévision d'endettement net de l'exercice de + 644 K€. L'encours de dette s'établit prévisionnellement à 28,388 M€ en fin d'année auprès des établissements bancaires ou assimilés, et apparaît donc en recul de 1,460 M€ sur son niveau de fin 2020 :

	Encours 31/12/2020 yc report	Encours 31/12/2021	BS 2022		Encours 31/12/2022 prévisionnel	Variation depuis 2020	Variation 2022-2021
			Rembours	Souscription hors reports			
Emprunts long terme	28 347 949	27 717 327	2 396 242	3 040 000	28 387 912	39 963	643 758
Emprunt CIS		26 827					
CLTR	0	0				0	0
Reports d'emprunt N	1 500 000	0				-1 500 000	0
TOTAL banques	29 847 949	27 744 154	2 396 242	3 040 000	28 387 912	-1 460 037	643 758
Dettes fournisseurs	0	0				0	0
TOTAL dettes	29 847 949	27 744 154	2 396 242	3 040 000	28 387 912	-1 460 037	643 758

*
* *

Je vous propose d'approuver ce budget supplémentaire du budget principal 2022 qui s'équilibre en dépenses et recettes à + 2 449 951,00 € en fonctionnement et à + 6 380 304,95 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

INTERVENTIONS

Julien YOCCOZ :

« Je m'excuse, eu égard à la façon précipitée dont s'était terminée la délibération 37, je me permets de revenir sur une intervention que nous avions prévue.

Nous voulions revenir sur les travaux d'aménagement de la ZAC olympique puisque ce compte administratif rappelle qu'il y a eu une participation d'un million d'euros, au titre de la participation annuelle à cette ZAC, ce qui est l'occasion pour nous d'évoquer la situation du club des Vikings. Une situation qui résume en grande partie la méthode qui semble devoir devenir une marque de fabrique. Alors, on ne sait plus trop si on doit la citer encore, l'absence de concertation, dans un dossier où précisément cette concertation aurait évité de se retrouver dans l'impasse où nous sommes aujourd'hui. Cela aurait pu être un choix assumé de la part de la ville de favoriser les sports d'extérieur, à fortiori, en face du baseball qui, il faut bien le reconnaître, est un sport assez confidentiel dans notre pays mais un tel choix aurait du être assumé, explicité, anticipé, faire l'objet de discussions avec le club pour trouver une solution de repli avant qu'un projet qui, de fait, scelle son exclusion de la ville, ne soit engagé. En l'espèce, cette absence de concertation avec l'association a vraiment l'odeur et la couleur du mépris à nos yeux.

Cette méthode, c'est aussi celle de la gestion négligente du foncier de la ville, sous ce mandat comme sous d'autres, soyons clairs. On a continué de considérer les espaces verts comme une sorte de réserve foncière : on a eu l'esplanade du parc olympique avant hier, les terrains agricoles de la Pachaudière hier, le terrain de baseball aujourd'hui, avec toujours le même choix qui est un choix de facilité, le Baneton... Et puis, cette méthode ce qui la caractérise c'est aussi l'introuvable plus value. On engage des sommes faramineuses, et en échange qu'est-ce qu'on gagne ? On a un parc olympique qui est devenu à l'occasion de cette canicule une véritable fournaise, des aménagements dont tout le monde continue de se demander s'ils sont véritablement terminés et aujourd'hui on a un club en pleine ascension qui se retrouve à la rue. Alors, face à cette plus value improbable, on se pose forcément une question, celle du lobby du béton à Albertville, toujours aussi pressé de faire

rouler les engins ; de faire tourner les bétonnières mais toujours aussi négligent sur les résultats : on a eu des cubes, on a des espaces verts dévégétalisés et on a des clubs qui se retrouvent sur le carreau. On a les mêmes ingrédients, l'absence de concertation, la gestion négligente du foncier et l'improbable plus value puisqu'on gagne un pump track mais on perd un très bon club et pour une ville olympique cela fait assez mal.

Pour finir sur une note un peu plus positive et un peu plus constructive, il aurait sans doute été bien plus facile à nos yeux de trouver un autre terrain pour le pump track plutôt que de chercher aujourd'hui un autre terrain pour les Vikings. »

Michel BATAILLER :

« On est en discussion avec le club des Vikings depuis bientôt deux ans, depuis que j'ai pris le poste d'adjoint aux sports, on leur a expliqué la situation, on est en recherche d'une solution pérenne sur l'ensemble d'Arlysère. Aujourd'hui, on n'a zéro possibilité viable, il n'y a aucune commune qui n'a voulu s'engager. On continue à chercher, il y aurait peut-être une possibilité mais chez un privé. Juste pour revenir sur la situation du terrain, aujourd'hui que l'on fasse ou pas le pump track, de toute manière le terrain n'est pas acceptable pour les Vikings, pour leur niveau de jeu : le terrain n'est pas plat, il n'est pas suffisamment grand et il n'est pas sécurisé. Aujourd'hui, si on veut pérenniser le club, il faut qu'on leur trouve une solution externe à la ville d'Albertville, on n'a pas de terrain d'un hectare et demi sur Albertville pour pouvoir les recevoir. Après, c'est un club qui a 35 licenciés dont la majeure partie ne sont pas Albertvillois. On porte un club qui aujourd'hui a besoin d'une structure énorme, 15 000 m², un hectare et demi de terrain plat, sans arbre, sécurisé. Eux aussi avaient des solutions, des solutions qui sont tombées à l'eau, au même titre que les nôtres, le propriétaire du terrain privé qu'ils avaient trouvé a vendu son terrain pour un terrain agricole. »

Philippe PERRIER :

« Ce que l'on pourrait vous proposer, parce que vous êtes dans une impasse, c'est qu'en attendant, tant que vous n'avez pas trouvé un terrain pour le baseball, le pump track ne se fasse pas. On ne vire pas un club tant qu'on ne lui a pas trouvé de solution. On cherche la solution, quand on l'a trouvée, le baseball déménage et après on construit un pump track. Qui vous a demandé un pump track ? Personne ? Il n'y a pas un club qui vous a demandé un pump track ? »

Bérénice LACOMBE :

« Il y a des jeunes pendant une mairie mobile. »

Philippe PERRIER :

« On ne vire pas une association comme cela. Une association c'est du lien social, apprendre à vivre ensemble, c'est quand même quelque chose d'important. »

Monsieur le maire :

« Ce pump track il est le bilan justement d'une concertation que vous nous reprochez de ne pas faire. »

Bérénice LACOMBE :

« Loin de moi l'idée de chercher la bagarre mais ce soir vous avez rouvert des dossiers sur lesquels nous avons répondu maintes et maintes fois. On pourrait aussi vous parler d'un parc en centre ville dans lequel un immeuble a été construit sous une mandature précédant la nôtre, on pourrait rouvrir des dossiers, on ne pourrait faire que cela, mais ce serait, à mon avis, inutile. Ensuite, juste une chose, c'est peut-être de la sémantique mais il faut faire attention quand Julien tu dis « tout le monde se pose la question », je trouve que c'est présomptueux de parler pour tout le monde. Moi, en tout cas, je n'ai pas cette prétention, on n'a pas cette prétention.

Il y a des choses qui se font, il y a de la revégétalisation des cours d'école aujourd'hui, un gros programme est lancé, il y a une cours qui est faite, une autre va être faite cet été, et on va progressivement arriver à toutes les cours d'école. On ne bétonne pas tout.

Ensuite, pour parler du pump track, il y a eu une concertation, c'était une demande de nombreux habitants et je suis triste de le dire, mais entre 36 licenciés et les familles qui

vont pouvoir profiter du parc au quotidien, c'est notre choix. »

Julien YOCCOZ :

« Effectivement, je retire ce que j'ai dit en disant que tout le monde... C'est excessif, vous l'avez tous compris.

Je reviens sur ce qu'a dit Michel. Vous parlez d'une discussion qui dure depuis deux ans, ce n'est pas ce que déclarent les dirigeants dans la presse, et le principe d'une discussion, si il y a vraiment une concertation, c'est qu'on n'engage rien tant qu'on a pas trouvé une solution même si ça peut amener à un certain immobilisme et que cela peut durer du temps, la discussion ça prend du temps.

Sur la concertation, vous parlez concertation et de choses qui ont été réclamées par des jeunes lors de mairies mobiles, il faudra un jour que l'on se pose collectivement la question de savoir si l'on parle bien de la même chose quand on parle de démocratie participative, quand on parle de concertation, parce que, à l'évidence, confondre une mairie mobile - ce qui est bien, on ne vous le reproche pas - avec de la concertation, c'est qu'on ne se comprend pas, on ne parle pas de la même chose. »

Monsieur le maire :

« Je crois que cela sera la conclusion de ce conseil municipal. »

Laurent GRAZIANO :

« Concernant ce qu'a dit Michel, que le terrain n'a pas qu'une vocation à accueillir le baseball, c'est un espace qui actuellement est végétalisé et là pour le coup on va le dévégétaliser en partie, comme l'a dit Julien. C'est aussi un arbitrage qu'on fait. A un moment donné, ce qui a été demandé ce n'est pas forcément de renoncer au pump track, c'est de réfléchir à une implantation alternative du pump track. »

Monsieur le maire :

« On a décidé de le mettre là-bas parce que c'est un ensemble cohérent d'animations autour du mât olympique, c'est ce que l'on voulait faire, remettre en valeur le parc olympique et lui redonner une vision beaucoup plus ludique pour l'ensemble des générations, parce que l'on s'occupe aussi des anciens et du parcours patrimonial également. C'était notre programme, on se tient à notre programme. »

Philippe PERRIER :

« Une question sur la fermeture de l'hôpital la nuit, les urgences notamment, est-ce qu'il y a un projet à Albertville ou pas ? Parce que vous savez que maintenant dans beaucoup de communes, les urgences sont fermées la nuit sauf pour le SMUR et les ambulances. »

Monsieur le maire :

« Ce qui était prévu pour le CHAM, c'est la fermeture du SMUR de Moûtiers la nuit, ce qui fait que les gens devront descendre sur Albertville, et il y aura une redirection sur le 115 pour tout ce qui est problème d'urgence, une sorte de tri des urgences sur la nuit sur Albertville. Toutes les urgences qui ne sont pas vitales seront traitées le lendemain sur la médecine de ville. »

Philippe PERRIER :

« Donc, il y aura bien une fermeture. »

Monsieur le maire :

« Non, cela reste ouvert. Il ne faut pas dire que les urgences sont fermées, elles ne sont pas fermées. »

Philippe PERRIER :

« Les urgences baissent le rideau pour toutes les personnes qui viennent comme ça, sauf pour le SMUR et sauf pour ceux qui téléphonent au 115. »

Monsieur le maire :

« Non, ceux qui téléphonent au 115 , ils peuvent être redirigés seulement le lendemain vers

la médecine de ville.

Il ne faut pas dire que les urgences ferment, les urgences ne ferment pas. La sémantique est très importante, en faisant cette politique-là vous mettez le doute dans la population, qui se dit « je ne peux plus être opéré en urgence sur Albertville », c'est faux. »

Philippe PERRIER :

« Je n'ai pas dit cela. »

Monsieur le maire :

« Vous dites, le rideau ferme. Ce n'est pas le cas, si vous allez aux urgences à deux heures du matin, elles seront ouvertes, vous serez accepté aux urgences si vous êtes dans une urgence vitale, si vous n'êtes pas dans une urgence vitale parce que vous vous êtes coupé le bout du doigt ou cassé quelque chose, et que cela peut attendre le lendemain, vous attendrez le lendemain. Ce n'est pas un choix, que cela soit bien clair, ce n'est pas un choix politique.

Monsieur Perrier, arrêtez de dire que les urgences ferment la nuit, ce n'est pas le cas, le service d'urgence ouvre, il va servir ce pour quoi il a été fait à l'origine, c'est à dire traiter les urgences vitales. Le reste de l'hôpital fonctionne, tout fonctionne. »

Philippe PERRIER :

« Avec des restrictions fortes. »

Pascale VOUTIER-REPELLIN :

« Ce ne sont pas des restrictions, c'est de la régulation. »

Philippe PERRIER :

« Arrêtez votre cinéma. Cela fait trente ans qu'on explique que l'hôpital coûte cher. On a supprimé 100 000 lits, il nous manque 44 000 médecins, il nous manque des urgentistes et au lieu de recruter, de remettre l'argent dans les services publics, qu'est-ce qu'on a fait en janvier ? On a fait le forfait patient urgences, on facture 19 euros le passage aux urgences ! Aujourd'hui, on ouvre avec des restrictions. »

Monsieur le maire :

« Cela ne nous regarde pas, c'est de la politique nationale.

En tant que président du conseil de surveillance, je tiens à ce que l'on dise bien que les urgences ne ferment pas, il y a une régulation des urgences parce que tout le monde a pris l'habitude, eu égard à la faiblesse de notre système de santé de notre médecine de ville, d'aller directement aux urgences pour faire de la bobologie. Aujourd'hui, on est dans cette contrainte, ce n'est pas un choix du maire et du président du conseil de surveillance, c'est un choix de l'ARS et de la politique nationale, ce n'est pas nous qui en sommes à l'origine, mais aujourd'hui, de grâce, ne dites pas que les urgences ferment le rideau, ce n'est pas le cas, les urgences sont toujours ouvertes pour ce pour quoi elles sont faites, pour toutes les urgences vitales. »

Philippe PERRIER :

« Avec des restrictions, et ce n'est que le début. »

Pascale VOUTIER-REPELLIN :

« Mais heureusement, moi qui ai une expérience de garde de nuit, qu'est-ce qu'on fait toute la nuit quand on est pharmacien ? On vend une boîte de Doliprane pour quelqu'un qui a mal à la tête et qui est allé aux urgences.

Il faut aussi faire l'éducation aux urgences. On ne doit aller aux urgences que quand on a une situation urgente, l'urgence ressentie est différente de l'urgence médicale. Que cela soit compliqué pour tous les patients, c'est vrai, mais il faut changer de stratégie, c'est obligatoire pour avoir des urgences de qualité et ne pas attendre quatre heures quand, par exemple, on s'est coupé le doigt. »

Monsieur le maire :

« Ce que je veux surtout dire au-delà de ce débat politique, c'est sur la présentation que

vous en faites, ne dites pas que les urgences sont fermées à Albertville, les urgences ne sont pas fermées.

Ne dites pas cela, parce que cela dessert beaucoup plus que cela ne sert vos idées politiques. »

Philippe PERRIER :

« Je n'ai pas d'idées politiques particulières, je ne suis pas député, ni suppléant, je ne fais pas de la politique.

Pour répondre à Pascale, si les gens vont aux urgences c'est parce qu'il manque de médecins, si on avait suffisamment de médecins de ville, on aurait moins de problèmes aux urgences, et le problème de fond, il est bien là. »

Pascale VOUTIER-REPELLIN :

« Le problème de fond c'est peut-être qu'il n'y a pas assez de médecins de ville. Les jeunes médecins ne souhaitent pas s'installer, ils préfèrent faire des remplacements, c'est un problème de génération, ils ne souhaitent pas rester seuls et s'installer. »

Laurent GRAZIANO :

« Ce que disait Philippe est une réalité, l'assurance d'avoir un médecin de ville le lendemain n'existe pas. »

Pascale VOUTIER-REPELLIN :

« Si, parce que cela va être concerté avec les ARS, ils vont être obligés de prendre deux heures par jour d'appels régulés par le 115. Tout cela est en train de se faire, des solutions se mettent en place. »

Laurent GRAZIANO :

« Sur la politique nationale, il est arrivé dans ce conseil municipal que l'on adopte des motions qui ont trait à la politique nationale. Il ne faut pas dire que c'est absent de notre conseil municipal. »

Monsieur le maire :

« Je peux partager avec vous le principe que notre système de santé est dans un état déplorable. On est d'accord que les différentes politiques nationales successives nous amènent à cela, la réduction du numerus clausus, le mode de fonctionnement des médecins aussi, maintenant il faut trois médecins pour faire un ancien médecin de campagne. Tout cela, on le subit. Nous, à notre petite échelle, on ne peut pas le contrer. On a ouvert l'espace santé, on a attiré trois nouveaux médecins sur Albertville qui, avec tout le respect que je leur dois, ne font peut-être le remplacement que d'un seul ancien médecin. Sur cela nous sommes d'accord. C'est juste sur les propos employés en disant « on tire le rideau sur les urgences d'Albertville ». Une fois de plus, je dis non, parce que ce n'est pas vrai. Il ne faut pas donner cette image-là. Arrêtez de donner ces messages négatifs, battons nous sur des causes communes qui nous animent pour sauver notre système de santé, et battons nous au niveau national s'il le faut mais ne dites pas que l'hôpital d'Albertville est moribond et qu'on a fermé les urgences. Vous avez dit « on tire le rideau des urgences », mais non elles sont régulées, vous pourrez aller aux urgences s'il vous arrive quoi que ce soit de vital, vous serez accepté aux urgences d'Albertville. »

Laurent GRAZIANO :

« C'est la bouée de secours qui disparaît pour certains. »

Monsieur le maire :

« La bouée de secours pour la personne qui a besoin du Doliprane, elle attendra le lendemain. »

Pascale VOUTIER-REPELLIN :

« Et les gens démunis, à la maison médicale qui ont la CMU, ils ont la dispense de frais, donc c'est comme aux urgences mais au moins ils n'encombrent pas les urgences. »

Monsieur le maire :

« Je vous remercie pour ces échanges et je vous donne rendez-vous au prochain conseil municipal. »

Laurent GRAZIANO :

« On vous fera juste passer une remontée du Quartier Nord, quelques demandes comme d'habitude, on vous les fera suivre par mail. »

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ LA SÉANCE EST LEVÉE A 20H50